



RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1971 — 30 juin 1972

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/8713)

NATIONS UNIES

RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1971—30 juin 1972

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N^o 13 (A/8713)



NATIONS UNIES

New York, 1972

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		v
LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AUPRES DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT		vii
INTRODUCTION	1 - 34	1
<u>Chapitres</u>		
I.		
I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1971 AU 30 JUIN 1972	35 - 202	13
A. Services de secours	36 - 65	13
B. Services de santé	66 - 103	20
C. Enseignement général et professionnel	104 - 160	30
D. Services communs et administration générale	161 - 166	43
E. Questions juridiques	167 - 187	44
F. Opérations financières	188 - 202	50
II. BUDGET POUR 1973 ET BUDGET REVISE POUR 1972	203 - 247	56
A. Introduction	203 - 211	56
B. Projet de budget	212 - 245	58
C. Exécution du budget - 1972 et 1973	246 - 247	70

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

Annexes

I.	TABLEAUX	71
	1 - 3 Statistiques relatives aux réfugiés immatriculés	71
	4 - 7 Services de secours	77
	8 - 11 Services de santé	83
	12 - 16 Services de l'enseignement général et professionnel	88
	17 - 22 Autres formes d'assistance aux réfugiés	93
II.	RESOLUTION ADOPTEE PAR LA VINGT-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	109
III.	RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL EXECUTIF DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE	111

LETTRE D'ENVOI

Le 9 septembre 1972

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient durant la période du 1er juillet 1971 au 30 juin 1972.

Le rapport se divise en trois parties principales :

L'Introduction souligne, une fois encore, la situation financière critique de l'Office, en dépit d'une amélioration qui s'est traduite par la réduction du déficit prévu pour 1972, et avertit que le maintien des programmes de l'UNRWA est loin d'être assuré pour 1973 et jusqu'à l'expiration de son mandat actuel, le 30 juin 1975. Elle fait ressortir que l'Office, à l'instar des autres organisations internationales, fait face à la hausse des prix et que les recettes doivent augmenter dans la même proportion si l'on veut qu'il poursuive sa tâche. L'Introduction évoque également les événements majeurs qui ont affecté les services de l'Office et les réfugiés de Palestine durant la période considérée, ainsi que les autres difficultés auxquelles se heurte l'Office sur le plan opérationnel dans l'exécution de son mandat pour remédier à leur triste situation.

Le chapitre premier décrit les programmes de l'Office et leur réalisation au cours des douze mois se terminant au 30 juin 1972. Il comprend une section sur les problèmes posés à l'Office et qui ont une implication juridique.

Le chapitre II présente le projet de budget de l'Office pour l'année civile 1973, aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session, ainsi que le budget révisé pour 1972.

Des tableaux statistiques relatifs aux différents aspects de l'activité de l'Office figurent à l'annexe I du rapport. Aux annexes II et III sont reproduites les résolutions adoptées, après examen des activités de l'Office dans les domaines de l'enseignement et de la santé, par l'Assemblée mondiale de la santé et par le Conseil exécutif de l'UNESCO, respectivement.

La Commission consultative de l'Office a étudié le présent rapport et ses observations sont consignées dans une lettre de son président, en date du 24 août 1972, dont vous trouverez copie ci-jointe. Si, au cours du travail de rédaction, j'ai bénéficié des conseils des membres de la Commission, cela ne signifie pas nécessairement que les gouvernements qui y sont représentés approuvent toutes les opinions que j'ai exprimées.

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

Puisqu'une part importante des activités de l'Office au cours de l'année passée s'est déroulée dans des territoires sous le contrôle du Gouvernement d'Israël, j'ai trouvé qu'il était également approprié de montrer le projet de rapport à ses représentants et, dans la rédaction du texte final, j'ai tenu compte de leurs vues et commentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) J. S. RENNIE

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AUPRES DE L'OFFICE
DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE
PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Le 24 août 1972

Monsieur le Commissaire général,

A sa réunion du 24 août 1972, la Commission consultative auprès de l'UNRWA a examiné attentivement le rapport annuel que vous vous proposez de présenter à la vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme les années précédentes, certains membres de la Commission ont réservé la position de leur gouvernement sur un certain nombre de sujets abordés dans le rapport. La Commission a pris note du projet de rapport décrivant les activités de l'Office durant la période allant du 1er juillet 1971 au 30 juin 1972; des observations ont été faites par les délégués sur certains paragraphes et vous étiez d'accord pour les prendre en considération avant de mettre le texte dans sa forme finale.

La Commission est consciente des circonstances difficiles dans lesquelles s'est trouvé l'Office l'an passé et voudrait rendre hommage au dévouement et à l'effort que vous-même et votre personnel avez déployés dans l'accomplissement du travail de l'Office.

La Commission exprime en particulier son inquiétude devant la gravité de la situation financière de l'Office, que vous faites ressortir dans votre rapport et qui continue de menacer la poursuite par l'Office d'une mission humanitaire vitale. La Commission tient donc à exprimer de la manière la plus pressante le souhait que l'Assemblée générale donnera, lors de sa vingt-septième session, la priorité à l'urgente tâche d'assurer à l'Office une assise financière sûre et adéquate.

Le Président de la Commission consultative,

(Signé) P. H. G. WRIGHT

Sir John Rennie
Commissaire général
Office de secours et de travaux des
Nations Unies pour les réfugiés de
Palestine dans le Proche-Orient
Beyrouth



INTRODUCTION

1. A sa vingt-sixième session, l'Assemblée générale a prolongé de trois ans, du 1er juillet 1972 au 30 juin 1975, le mandat de l'Office 1/; mais celui-ci n'a pas

1/ On trouvera un historique de l'Office et un exposé détaillé de sa mission et de ses travaux dans les rapports annuels et autres documents de l'ONU énumérés ci-après :

- A. Rapport définitif de la Mission économique d'études des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) (A/AC.25/6, première et deuxième parties).
- B. Rapport du Secrétaire général sur l'aide aux réfugiés de Palestine : Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Commission politique spéciale, annexes, vol. II, document A/1060, p. 15.
- C. Proposition en vue de la continuation de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, document présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de sa quatorzième session (A/4121).
- D. Rapport du Secrétaire général présenté conformément aux dispositions de la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale et de la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité (A/6787).
- E. Rapport du Directeur (Commissaire général) de l'Office et rapports spéciaux du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale :
 - i) Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19 (A/1451/Rev.1);
 - ii) Ibid., sixième session, Suppléments Nos 16 et 16A (A/1905 et Add.1);
 - iii) Ibid., septième session, Suppléments Nos 13 et 13A (A/2171 et Add.1);
 - iv) Ibid., huitième session, Suppléments Nos 12 et 12A (A/2470 et Add.1);
 - v) Ibid., neuvième session, Suppléments Nos 17 et 17A (A/2717 et Add.1);
 - vi) Ibid., dixième session, Suppléments Nos 15 et 15A (A/2978 et Add.1);
 - vii) Ibid., onzième session, Suppléments Nos 14 et 14A (A/3212 et Add.1);
 - viii) Ibid., douzième session, Supplément No 14 (A/3686 et A/3735);
 - ix) Ibid., treizième session, Supplément No 14 (A/3931 et A/3948);
 - x) Ibid., quatorzième session, Supplément No 14 (A/4213);
 - xi) Ibid., quinzième session, Supplément No 14 (A/4478);
 - xii) Ibid., seizième session, Supplément No 14 (A/4861);
 - xiii) Ibid., dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214);
 - xiv) Ibid., dix-huitième session, Supplément No 13 (A/5513);
 - xv) Ibid., dix-neuvième session, Supplément No 13 (A/5813);
 - xvi) Ibid., vingtième session, Supplément No 13 (A/6013);

eu l'assurance du soutien financier nécessaire pour la poursuite des programmes qu'il doit mettre en oeuvre pour les réfugiés de Palestine 2/, conformément à ce mandat.

(suite de la note 1/)

- xvii) Ibid., vingt et unième session, Supplément No 13 (A/6313);
 - xviii) Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 13 (A/6713);
 - xix) A/6723 et Add.1 et Add.1/Corr.1. Voir le texte imprimé de ce document dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1967 (S/8001 et Add.1);
 - xx) A/6787 et Corr.1;
 - xxi) A/7060;
 - xxii) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213);
 - xxiii) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614);
 - xxiv) Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013);
 - xxv) A/8084 et Add.1;
 - xxvi) Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413);
 - xxvii) Ibid., vingt-sixième session, Point 38 de l'ordre du jour, documents A/8383 et Add.1.
- F. i) Rapports du Groupe de travail pour le financement de l'UNRWA (A/8264 et A/8476 et Corr.1).
- G. Résolutions de l'Assemblée générale : 194 (III) du 11 décembre 1948; 212 (III) du 19 novembre 1948; 302 (IV) du 8 décembre 1949; 393 (V) du 2 décembre 1950; 513 (VI) du 26 janvier 1952; 614 (VII) du 6 novembre 1952; 720 (VIII) du 27 novembre 1953; 818 (IX) du 4 décembre 1954; 916 (X) du 3 décembre 1955; 1018 (XI) du 28 février 1957; 1191 (XII) du 12 décembre 1957; 1315 (XIII) du 12 décembre 1958; 1456 (XIV) du 9 décembre 1959; 1604 (XV) du 21 avril 1961; 1725 (XVI) du 20 décembre 1961; 1856 (XVII) du 20 décembre 1962; 1912 (XVIII) du 3 décembre 1963; 2002 (XIX) du 10 février 1965; 2052 (XX) du 15 décembre 1965; 2154 (XXI) du 17 novembre 1966; 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967; 2341 (XXII) du 19 décembre 1967; 2452 (XXIII) du 10 décembre 1968; 2535 (XXIV) du 10 décembre 1969; 2656 (XXV) du 7 décembre 1970; 2672 (XXV) du 8 décembre 1970; 2728 (XXV) du 15 décembre 1970; 2791 (XXVI) du 6 décembre 1971 et 2792 A-E (XXVI) du 6 décembre 1971.
- H. Résolutions du Conseil de sécurité : 237 (14 juin 1967) et 242 (22 novembre 1967).
- I. Résolution du Conseil économique et social 1565 (L) du 3 mai 1971.

2/ Un réfugié de Palestine est, selon la définition que l'Office a adoptée pour l'attribution des secours, une personne qui, lorsqu'a éclaté le conflit de 1948, avait sa résidence normale en Palestine depuis au moins deux ans, qui, par suite de ce conflit, a perdu son foyer et ses moyens d'existence et qui a cherché asile en 1948 dans l'un des pays où l'UNRWA exerce son activité. Les réfugiés répondant à cette définition, ainsi que leurs enfants et petits-enfants, ont droit à l'aide de l'Office s'ils remplissent les conditions suivantes : a) être immatriculés auprès de l'Office; b) vivre dans sa zone d'activité; c) être dans le besoin.

2. Il y a maintenant près d'un quart de siècle qu'il a été déclaré, notamment, dans la résolution 194 (III), "qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables..." et pourtant, le choix entre le retour et la compensation n'a jamais été offert. Il y a près de cinq ans que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, en définissant les principes devant être appliqués pour établir une paix juste et durable au Moyen-Orient, a affirmé la nécessité d'un juste règlement du problème des réfugiés; et pourtant, l'occupation continue de la Jordanie occidentale 3/ et du territoire de Gaza, où vivent encore un tiers des réfugiés, témoigne du peu de progrès réalisé sur le chemin de la paix ou du règlement. Il y a aussi près de cinq ans que l'Assemblée générale, dans sa résolution 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967, a accueilli avec une grande satisfaction la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité du 14 juin 1967 priant le Gouvernement d'Israël de "faciliter le retour des habitants qui s'étaient enfuis de ces zones depuis le déclenchement des hostilités" de 1967, appel que l'Assemblée générale a réitéré chaque année depuis; et pourtant, sur plus de 200 000 réfugiés et environ 300 000 4/ autres personnes déplacées, 40 000 5/ personnes seulement ont été autorisées à regagner leurs foyers; les camps d'urgence en Jordanie orientale et en République arabe syrienne sont toujours comblés. Au cours de la période 1971-1972, il y a eu un climat de pessimisme quant aux progrès accomplis au sujet des initiatives de paix officielles et officieuses. Pendant ce temps, des plans contradictoires parvenaient aux réfugiés concernant leur avenir et l'avenir des territoires de Jordanie occidentale et de Gaza, plans sur lesquels on ne paraît guère vouloir les consulter et où on semble leur réserver un rôle très mineur, sinon inexistant. C'est dans ce climat de déception, de désillusion et d'amertume, dû au fait qu'on a échoué dans l'application des résolutions des Nations Unies, échec qu'ils considèrent comme un manquement de la communauté internationale à un engagement envers la justice, qu'ils ont appris également, l'an dernier, que les services dispensés par les Nations Unies - et particulièrement l'enseignement, qu'ils apprécient tant pour l'avenir de leurs enfants - étaient menacés de réductions imminentes ou même d'effondrement.

3. Le déficit pour 1972 étant estimé à 3,3 millions de dollars, même en défalquant le crédit de 1,4 million de dollars destiné à régler les frais de certains services gouvernementaux, et la trésorerie étant réduite à tel point qu'il fallait des efforts extraordinaires pour obtenir le versement des contributions assez tôt afin de permettre à l'Office de tenir jusqu'à fin janvier, le Commissaire général a averti en décembre le Secrétaire général et le Groupe de travail pour

3/ Dans tout le rapport l'expression "Jordanie occidentale" désigne la rive occidentale occupée du Jourdain.

4/ Les chiffres ont été fournis par les Gouvernements de la Jordanie et de la République arabe syrienne en 1967.

5/ Ce chiffre a été fourni par le Gouvernement d'Israël en 1971.

le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qu'il pourrait devenir impossible de maintenir en 1972 la totalité des services sans interruption. Fin janvier, il se voyait obligé de transmettre aux membres de la Commission consultative, représentant les gouvernements des pays d'accueil, aux fins de discussion, des propositions spécifiques portant sur des réductions de services devant commencer en avril et conçues en vue d'économiser, en 1972, environ 1,5 million de dollars, afin d'éviter un effondrement désastreux, étant entendu que d'autres réductions pourraient devenir nécessaires plus tard. A la réunion de la Commission consultative, tenue le 8 et poursuivie le 14 mars, à la demande des gouvernements des pays d'accueil, la Commission a estimé que les services dispensés aux réfugiés de Palestine avaient "atteint le minimum tolérable du point de vue humanitaire" et qu'il fallait entreprendre tous les efforts possibles pour éviter de nouvelles réductions. La Commission consultative a prié le Secrétaire général de lancer un appel (requête déjà présentée par le Groupe de travail) et a demandé à l'Office de poursuivre ses efforts en vue d'obtenir une assistance accrue des gouvernements et des institutions spécialisées des Nations Unies. Comme on pouvait espérer obtenir des contributions plus élevées, le Commissaire général a accepté de retarder encore une fois les réductions, et le Secrétaire général a lancé son appel le 20 mars 1972. Il fut rapidement répondu à cet appel; le Président du Groupe de travail a été encouragé par sa tournée d'avril dans plusieurs capitales arabes, et les discussions engagées par l'Office avec la Communauté économique européenne promettaient une nouvelle assistance. A la fin de juin, le déficit prévu était tombé à 1,8 million de dollars (y compris les règlements aux gouvernements) et la menace de réductions s'était provisoirement éloignée.

4. Cette amélioration de la situation financière de l'Office démontre que les contributeurs reconnaissent que, dans la présente impasse politique au Moyen-Orient, le problème des réfugiés de Palestine n'ayant pas encore trouvé de solution, les services que leur dispense l'Office doivent être maintenus. Il se peut également que l'accueil fait aux appels de fonds provienne d'une compréhension meilleure et plus générale de la nature des activités de l'Office. Certaines incompréhensions relatives au rôle de l'Office subsistent toutefois; il est donc utile de répéter que les camps - qui n'abritent que 40 p. 100 des réfugiés - ne jouissent pas de l'exterritorialité et ne tombent pas sous la juridiction des Nations Unies; l'Office n'y est chargé, ni du maintien de l'ordre, ni d'autres fonctions administratives. A l'exception de quelques bâtiments peu importants dans des camps au Liban, dont il est question au paragraphe 171, on ne peut pas non plus parler de mauvais usage qui serait fait d'installations des Nations Unies. (En ce qui concerne les camps et les installations, prière de se reporter plus loin à la note de bas de page 10.)

Finances

5. Le Groupe de travail créé par l'Assemblée générale lors de sa vingt-cinquième session "pour étudier tous les aspects du financement de l'Office" et, dans l'intervalle entre la vingt-cinquième et la vingt-sixième session, pour aider "le Secrétaire général et le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, selon qu'il conviendra, à trouver une solution aux problèmes posés par la crise financière de l'Office", a soumis un rapport (A/3476 et Corr.1) à l'Assemblée générale le 26 octobre 1971. Dans ce rapport, le Groupe de travail a déclaré

qu'il s'était particulièrement préoccupé pendant l'année du problème à court terme, à savoir le financement des activités de l'Office en 1971 et 1972. Quant aux problèmes à plus long terme, le Groupe de travail est parvenu à la conclusion qu'en raison de la "faiblesse fondamentale qu'il y a dans le financement de l'Office", il faudra plus que des efforts temporaires, répétés chaque année, pour combler le déficit chronique de l'Office. Il a recommandé, entre autres, que son propre mandat soit prolongé d'un an, et l'Assemblée générale a adopté cette recommandation dans sa résolution 2791 (XXVI).

6. Lors de la réunion de la Commission consultative de l'UNRWA, tenue les 8 et 14 mars 1972 et mentionnée au paragraphe 3, la Commission a décidé de "suivre avec une attention plus soutenue la préparation du budget de l'Office" et a constitué un comité comprenant les représentants des Etats-Unis, de la France, de la Jordanie et de la République arabe syrienne, en vue d'examiner avec le Commissaire général les modalités de l'application de cette décision. Les 2 et 17 mai, ce comité a tenu avec le Commissaire général et ses conseillers deux réunions au cours desquelles ont été fournies des informations détaillées sur le budget et les finances de l'Office contenues dans des documents établis par celui-ci. Le Comité fera rapport à la Commission consultative lors de sa prochaine réunion.

7. Les appels à des contributions accrues ayant été entendus, le déficit pour 1971, estimé à 2,4 millions de dollars dans le rapport de 1970-1971, a été ramené à 700 000 dollars, mais, en dépit de la suspension des paiements aux gouvernements, les liquidités disponibles au 1er janvier 1972 n'atteignaient que 1,1 million de dollars, le déficit budgétaire 1972 étant estimé à 4,7 millions de dollars. L'Office a pu obtenir le versement de contributions en espèces assez tôt pour faire face aux échéances des premiers mois de 1972; il a poursuivi ses efforts en vue d'obtenir des contributions nouvelles ou accrues; le Secrétaire général a lancé un appel en ce sens en mars et, jusqu'au 30 juin 1972, le déficit estimatif a été ramené à environ 1,8 million de dollars. Sur la base des estimations actuelles de contributions et de dépenses, on prévoit qu'à la fin de l'année financière, le 31 décembre 1972, les liquidités ne dépasseront pas 1,4 million de dollars, même si les arriérés des contributions en espèces pour les années 1970 à 1972, qui représentent environ la moitié de ce montant, étaient versés à cette date. Les moyens de trésorerie ne suffiront une fois de plus qu'à couvrir les dépenses en espèces d'un mois.

8. En dépit d'une amélioration encourageante en 1971 et 1972, le financement de l'Office jusqu'à l'expiration de son mandat est encore très loin d'être assuré. Les prévisions pour 1973, données plus loin au chapitre II, indiquent des dépenses se chiffrant au total à 52,8 millions de dollars; compte tenu des recettes, le déficit sera de 3,6 millions de dollars. C'est plus que ne peut supporter le Fonds de roulement de l'Office. En outre, celui-ci n'a pas encore inclus dans son budget 1972 la totalité des effets de l'inflation, et il paraît probable que les prévisions pour 1973 devront être relevées avant la fin de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Si les services de l'Office doivent être maintenus dans leur totalité, conformément au désir de la Commission consultative de l'UNRWA et de l'Assemblée générale, les recettes doivent augmenter davantage pour rattraper le mouvement des dépenses inévitables.

9. Les réductions possibles dans les dépenses relatives aux programmes ont été examinées dans le rapport présenté l'an dernier à l'Assemblée générale par le Groupe de travail (A/8476 et Corr.1, annexe III) qui n'a recommandé aucune réduction

dans ces programmes. En ce qui concerne les "dépenses administratives", il n'y a rien à ajouter aux indications contenues dans le paragraphe 32 du rapport du Commissaire général pour 1968-1969 6/ : elles sont soumises à un examen constant et minutieux, et les chiffres relatifs aux "dépenses communes", cités plus loin aux paragraphes 237 à 243 du chapitre II, démontrent à quel point l'Office a su dans ce domaine appliquer des mesures d'économie et comprimer les frais en une période d'inflation. Les cadres peu nombreux des fonctionnaires internationaux ont été élagués - peut-être même exagérément - et ceux qui sont rémunérés par l'Office (ceux surtout qui ne font pas partie du personnel de l'UNESCO ou de l'OMS, détachés auprès de l'UNRWA à titre gracieux) ne sont plus que 83 sur un total de plus de 14 000 fonctionnaires de l'Office. Le Commissaire général est du même avis que son prédécesseur : on ne peut guère envisager d'économies sur ce poste si l'on veut sauvegarder le caractère international de l'Office, aussi essentiel pour ses activités que pour son financement, et si lui-même doit être en mesure de remplir les tâches de direction, de contrôle et de surveillance dont il a la responsabilité devant l'Assemblée générale. L'unique moyen de décharger l'Office d'une partie substantielle de ces dépenses serait de les transférer au budget ordinaire des Nations Unies.

Généralités

10. L'Office a fait de nouvelles représentations et a eu d'autres discussions avec le Gouvernement libanais concernant l'occupation de ses installations par des organisations palestiniennes (voir les paragraphes 12 et 170 du rapport du Commissaire général pour 1970-1971) 7/. Le Gouvernement a assuré l'Office qu'il était préoccupé par cette question et l'a tenu au courant de ses efforts en vue de trouver une solution. Le 27 février, trois bâtiments qui avaient été occupés au camp de Nabatieh furent détruits par des fusées, lors d'une attaque d'avions israéliens. Au cours de la même attaque, six abris furent détruits et des installations de l'Office - une école, un dispensaire et un centre d'alimentation, ainsi que trois abris - furent endommagés. Comme l'attaque s'est produite un dimanche, l'école était fermée; mais deux réfugiés adultes furent tués et d'autres blessés. En avril, un petit entrepôt du camp de Nahr el Bared fut occupé pour la première fois; mais il a été évacué immédiatement, à la suite de représentations faites par l'Office au gouvernement. En mai, l'un des bâtiments du camp de Rachidieh, occupés en 1969, a été rendu à l'Office. Celui-ci croit comprendre que, le 2 juin 1972, les organisations palestiniennes ont informé le gouvernement qu'elles étaient d'accord pour évacuer toutes les installations de l'Office, mais des différends ont surgi dans l'exécution de cet accord et aucun autre bâtiment n'a été rendu à l'Office au 30 juin. Le gouvernement a toutefois assuré à l'Office qu'il continuait à suivre l'affaire et que l'accord sera appliqué. Sans cela, l'Office a pu poursuivre normalement ses activités.

11. En République arabe syrienne, le remplacement des tentes dans les camps d'urgence par des abris en blocs de ciment est en cours et, au 30 juin, 490 abris y avaient été aménagés. Les travaux ont été retardés par des délais dans le choix des emplacements ainsi que par l'incertitude quant à l'avenir du camp de Jaramana

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 14 (A/7614).

7/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413).

qu'il faudra peut-être déplacer pour des raisons d'urbanisme. Des négociations se sont poursuivies avec les autorités syriennes concernant les formalités requises des fonctionnaires internationaux du siège de l'Office se rendant en République arabe syrienne; ces formalités ont gêné l'Office dans l'exécution de ses fonctions mais une solution acceptable paraît en vue.

12. En Jordanie, les mesures de sécurité prises par l'armée jordanienne contre des feddayins palestiniens dans la région de Jerash ont interrompu, pendant quelques jours, l'activité dans ce camp en juillet 1971; il n'y a eu aucun décès à déplorer parmi les réfugiés et les installations de l'Office n'ont subi que des dégâts mineurs. Pendant le reste de l'année, les activités de l'Office se sont déroulées normalement, si ce n'est que plusieurs fonctionnaires ont été détenus (voir plus loin par. 167), que certains locaux dans trois écoles de l'Office ont été temporairement occupés par l'armée (voir plus loin par. 172) et que le contrôle des véhicules, pour des raisons de sécurité, a causé quelque embarras. En juillet, la fermeture de la frontière entre la Jordanie et la République arabe syrienne a interrompu pendant quelque temps l'acheminement des approvisionnements de l'Office entre Beyrouth et la Jordanie, jusqu'à ce que l'on ait pu obtenir une autorisation spéciale pour le transport par la route et/ou par la voie ferrée. La grève des dockers dans certains ports des Etats-Unis, en 1971, a retardé les livraisons de farine. L'Office a pu, néanmoins, continuer ses distributions de rations, bien que ses stocks fussent tombés à la cote critique. D'autres réfugiés sont descendus des hauts plateaux vers la vallée du Jourdain mais, à la fin de l'année et tant que les plans de développement économique n'auront pas progressé, le nombre des départs n'a pas paru devoir entraîner des répercussions financières sérieuses pour l'Office. La reconstruction de maisons, à Kérameh notamment, entreprise par les réfugiés eux-mêmes avec l'assistance d'une organisation bénévole, a été arrêtée en attendant une décision du gouvernement sur l'emplacement des logements.

13. En Jordanie occidentale, les services de l'Office ont été maintenus, en dépit de la hausse des prix qui a affecté le coût des fournitures achetées localement et des travaux de construction tels que l'agrandissement de l'école professionnelle de Kalandia; la pénurie d'ouvriers semi et non qualifiés, dont souffrent actuellement l'agriculture et l'industrie des bâtiments en Israël, de même que les grands travaux de construction entrepris par les Israéliens à Jérusalem ont provoqué une hausse du prix de la main-d'œuvre, à tel point que l'Office a eu récemment des difficultés pour trouver des ouvriers sanitaires. La hausse constante du coût de la vie en Jordanie orientale a entraîné de nouvelles représentations, actuellement en cours d'étude, de la part des fonctionnaires de l'Office qui demandent le relèvement des allocations cherté de vie.

14. A Gaza, l'armée israélienne a entrepris, au début de l'année 1970/71, des opérations qui ont été décrites comme opérations de sécurité de grande envergure, comprenant la démolition après un bref préavis de 7 729 abris 8/, dont 4 471 construits par l'Office aux camps de Beach, Jabalia et Rafah et l'éloignement de 15 855 personnes. Ces opérations affectant les réfugiés ont fait l'objet d'un rapport spécial du Commissaire général, transmis par le Secrétaire général, le

8/ Sur la base des plus récentes évaluations.

17 septembre 1971 (A/8383), aux membres de l'Assemblée générale. Un supplément à ce rapport (A/8383/Add.1) a été envoyé aux membres de l'Assemblée générale, le 23 novembre 1971. En informant le Commissaire général de leur intention de démolir à bref délai des abris, avant que de nouveaux abris puissent être aménagés (contrairement à la pratique suivie, après les représentations de l'Office, pour l'aménagement en 1969 et 1970 de routes de sécurité dans d'autres camps), les autorités militaires israéliennes ont déclaré qu'elles ne pouvaient admettre que persiste la violence; que plus de 80 personnes, presque tous des Arabes, avaient été tuées en cinq mois; et que le surpeuplement des camps et l'insuffisance de leurs routes gênaient les forces de sécurité dans l'exécution de leur tâche. Elles ont également dit que d'autres logements seraient disponibles à Al-Arish, dans le Sinaï. Lorsqu'on a pu juger de l'envergure et du genre de ces opérations, le Commissaire général a considéré qu'il était de son devoir de protester et de demander qu'on y mette fin, non seulement en raison des privations et de la détresse subies par les réfugiés mais aussi parce que le nombre d'abris démolis était bien supérieur à celui des logements disponibles. Quant aux maisons d'El-Arish, la plupart des réfugiés ne désiraient pas quitter le territoire de Gaza, craignant de ne pouvoir y retourner; et même si tous les logements d'El-Arish avaient été occupés, plusieurs centaines de familles y seraient restées sans logis. Dans sa résolution 2792 C (XXVI) du 6 décembre 1971, l'Assemblée générale a demandé à Israël de cesser de détruire les abris des réfugiés et d'obliger ces derniers à quitter leur lieu actuel de résidence; de prendre immédiatement des mesures efficaces pour permettre le retour des réfugiés intéressés dans les camps dont ils étaient déplacés et de fournir des abris où ils puissent se loger de façon satisfaisante. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, après avoir consulté le Commissaire général, de faire rapport sur la manière dont Israël aura observé les dispositions de cette résolution. Au 30 juin 1972, il n'y avait plus eu de nouvelles démolitions entreprises au cours d'opérations de sécurité, les seules effectuées étant celles mentionnées plus loin aux paragraphes 173 et 174; par contre, aucun logement n'avait été construit pour remplacer les abris démolis. Une étude poussée, que l'Office a commencée en février et terminée en mai, a démontré que plus de 900 familles vivent encore dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes.

15. Pendant le reste de l'année, la situation dans le territoire de Gaza a été plus calme qu'au cours des années précédentes; moins d'incidents se sont produits, les restrictions aux voyages et le couvre-feu ont été assouplis et les problèmes opérationnels de l'Office s'en sont trouvés réduits d'autant. En outre, il y a eu un plus grand nombre d'emplois, la plupart du temps, il est vrai, temporaires et occasionnels et en Israël où les ouvriers du territoire de Gaza se rendent quotidiennement. La hausse des prix a continué, tendant à rejoindre le niveau atteint en Jordanie occidentale au fur et à mesure que l'influence de l'économie israélienne se faisait sentir davantage dans le territoire de Gaza. Les fonctionnaires de l'Office à Gaza avaient, depuis un certain temps, réclamé la parité des salaires avec les fonctionnaires de Jordanie occidentale. Déjà, les frais de personnel avaient augmenté de 57 p. 100 à Gaza depuis 1967 (comparé à un accroissement de 22,5 p. 100 au Liban). L'égalité des salaires des fonctionnaires de Gaza avec ceux de Jordanie occidentale, même aux niveaux actuels en Jordanie occidentale, reviendrait à plus de 500 000 dollars.

16. Indépendamment des renseignements fournis au chapitre premier, il n'est sans doute pas inutile de traiter brièvement, dans cette introduction, de la santé, de l'enseignement et des rapports de l'Office avec d'autres organisations.

Santé

17. L'Office a maintenu pour les réfugiés y ayant droit son programme de santé, qui comprend les services de médecine préventive et curative, les services infirmiers, l'assainissement et l'alimentation d'appoint.

18. Grâce à une stricte surveillance et à l'application de mesures préventives, le choléra - qui avait atteint la région en 1970 et avait affecté de nombreux réfugiés - a pu être complètement tenu en échec. Une épidémie de variole, qui s'est déclarée dans le nord-est de la République arabe syrienne, a immédiatement été enrayée grâce aux vigoureuses mesures du gouvernement, et les précautions prises par l'Office en ont prévenu l'extension aux réfugiés. Les autres maladies transmissibles sont restées à peu près au même niveau que l'an dernier, avec des progrès contre la poliomyélite, le trachome et la rougole (qu'il faut attribuer, dans ce dernier cas, à l'immunisation obtenue grâce au don de vaccins).

19. L'amélioration des installations médicales a consisté notamment dans la construction d'un nouveau dispensaire dans la République arabe syrienne, où le gouvernement a également aménagé deux salles dans un autre dispensaire, l'une servant de laboratoire, l'autre de bloc dentaire. En prévision de contributions spéciales, des plans ont été établis pour la construction d'un dispensaire en Jordanie et de deux autres à Gaza, l'agrandissement d'un dispensaire en Jordanie occidentale, avec des locaux pour les consultations réservées aux mères et aux nourrissons, et l'aménagement à Gaza d'un dispensaire de rhumatologie. Les installations sanitaires ont été améliorées notamment par l'adduction d'eau dans trois camps et par l'extension, qui se fera aux frais de l'Office, d'un système d'égoûts actuellement construit par le gouvernement à un camp du nord de la République arabe syrienne. Le lait et l'alimentation d'appoint dispensés par l'Office aux groupes vulnérables ont contribué à diminuer le nombre d'enfants sous-alimentés.

20. La vingt-cinquième Assemblée mondiale de la santé, réunie à Genève, a exprimé, une fois de plus, sa sollicitude pour la santé des réfugiés et des personnes déplacées au Moyen-Orient et a adopté, le 25 mai 1972, la résolution WHA 25.54, dont le texte figure plus loin à l'annexe II.

21. Le Commissaire général désire exprimer sa gratitude pour la coopération que les ministères de la santé, dans toutes les zones d'activité, ont apportée à l'Office dans l'exécution de son programme de santé.

Enseignement

22. Le programme UNRWA/UNESCO d'enseignement s'est déroulé normalement, contrairement aux années précédentes, les interruptions et autres troubles ayant été rares, bien que l'absence persistante de certains manuels scolaires

dans tous les territoires, sauf au Liban (voir plus loin par. 112 à 115) soit regrettable. Les effectifs des écoles UNRWA/UNESCO ont atteint 245 078 élèves, les effectifs des centres de formation UNRWA/UNESCO 3 592 élèves et le nombre des enseignants près de 7 500.

23. Un modeste programme de constructions scolaires a été poursuivi, pour éviter la multiplication des classes alternées et le renvoi d'enfants; le programme a dû s'en tenir aux fonds provenant de contributions spéciales et aux terrains disponibles. Au cours de l'année, on a construit 248 salles de classe; le 30 juin 1972, 201 classes étaient en chantier ou au stade des plans, les fonds ayant été déjà alloués. Le Centre de formation d'Amman n'a été ouvert, après certains retards dans les travaux de construction, qu'en décembre 1971; c'est un internat pour 700 jeunes gens et jeunes filles. Les dépenses de premier aménagement ont été couvertes par NEED et les frais de fonctionnement pour 1971/72 par une contribution spéciale supplémentaire du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour la formation technique. Les travaux d'agrandissement de l'Ecole technique de Kalandia, financés (comme les frais de fonctionnement pendant cinq ans) par la contribution des Etats-Unis, n'étaient pas encore terminés le 30 juin. Le Centre de Wadi Sir, agrandi en 1969, a pu accueillir, en 1971/72, 116 élèves de plus que l'an dernier.

24. Dans le travail de l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO, il faut noter une coopération plus étroite avec les ministères de l'éducation de la région, dont plusieurs désirent s'inspirer de l'expérience acquise dans la formation des maîtres en exercice. Avec l'assistance financière du FISE, un service régional d'assistance a été inauguré qui renseignera ces ministères sur les méthodes de l'Institut et, à leur demande, organisera des séminaires et une documentation destinés aux pédagogues chargés de cette formation. Pendant l'année, des séminaires ont été organisés pour des enseignants de Jordanie et du Soudan; des délégations de la République arabe syrienne et de l'Irak ont visité l'Institut; le fonctionnaire chargé du service régional d'assistance s'est rendu dans le Yémen et le Yémen démocratique. En juin 1972, à la suite d'une démarche des Gouvernements de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne et compte tenu de l'appel lancé par le Conseil économique et social en vue d'aider les réfugiés de Palestine, le Comité exécutif du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a approuvé un projet d'assistance financière aux termes duquel l'Institut recevrait 480 000 dollars, payables en deux annuités à partir du 1er juillet 1972, en vertu d'un contrat conclu entre le PNUD et l'UNESCO.

Rapports avec d'autres organisations des Nations Unies

25. La collaboration de l'UNESCO et de l'OMS avec l'Office s'est poursuivie en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes d'enseignement et de santé. Leur participation a donné l'indispensable caution de compétence professionnelle à la ligne de conduite et à l'action de l'Office dans ces deux domaines. Depuis trois ans, le nombre de fonctionnaires détachés à titre gratuit auprès de l'Office, par l'UNESCO elle-même ou par son intermédiaire, est passé de 21 à 28, compte tenu des spécialistes adjoints. L'UNESCO a poursuivi ses efforts en vue d'accroître les contributions au programme d'enseignement UNRWA/UNESCO, efforts coordonnés

avec ceux du Groupe de travail et ceux de l'Office; de nombreux gouvernements, qui ont donné suite à l'appel du 1er janvier 1971 du Directeur général de l'UNESCO, ont effectué de nouveaux versements.

26. Sept gouvernements ont répondu à l'appel de l'OMS demandant des fonds pour le programme de santé, appel fondé sur la résolution WHA 24.32 du 18 mai 1971. Le nombre de fonctionnaires de l'OMS détachés à titre gratuit auprès de l'Office est, depuis 1969, passé de quatre à cinq.

27. Comme indiqué au paragraphe 24 ci-dessus, le PNUD a approuvé un projet biennal d'assistance financière à l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO. Le FISE a renoncé, au bénéfice de l'UNRWA, à la redevance annuelle versée pour les services fournis en matière d'approvisionnement et a apporté son concours à l'Institut pédagogique en rémunérant le fonctionnaire chargé des services d'assistance régionale, pour permettre à l'Institut de faire profiter de son expérience les gouvernements du Moyen-Orient qui le désirent.

28. L'Office a reçu une nouvelle tranche de sa quote-part des bénéfices nets résultant de la vente du microsillon intitulé "World Star Festival" et a collaboré avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans la vente du nouveau disque "Top Star Festival" dans sa zone d'activité.

29. Le compte de l'Office pour 1971 9/ ont été vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, dont le rapport sera examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

Assistance d'institutions bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales

30. Le Commissaire général prie les nombreuses institutions bénévoles, les organisations et les particuliers de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance pour leur aide généreuse. Au cours de cette année, un certain nombre de donateurs nouveaux sont venus s'ajouter à ceux qui envoient régulièrement des contributions en espèces et en nature aux programmes de l'Office. De nombreux contributeurs suivent de près la mise en oeuvre des programmes de l'Office, dont ils sont tenus au courant par correspondance et grâce aux visites qu'ils effectuent dans les districts, ce qui est utile au travail de l'Office.

31. On a indiqué dans les sections correspondantes du présent rapport les projets financés par ces contributions. Les principales organisations étaient les suivantes : Australian Care for Refugees (AUSTCARE); Canadian Save the Children Fund; le Unitarian Service Committee of Canada; le Conseil finlandais pour les réfugiés; la Croix-Rouge française; le Council of Organizations for Relief Services Overseas, Inc. (CORSO), Nouvelle-Zélande; le Conseil norvégien pour les réfugiés; la Fondation Gulbenkian; l'Arabian American Oil Company (ARAMCO); la Swedish Free Church Aid; la Fédération suédoise "Sauvez les enfants" (Rädda Barnen); Caritas suisse; OXFAM (Royaume-Uni); American Near East Refugee Aid Inc. (ANERA); la Fédération des femmes de carrières libérales et commerciales; Zonta International; un groupe d'organisations commerciales japonaises; Catholic Relief Services; la Mission pontificale pour la Palestine; la Fédération luthérienne mondiale. Les contributions émanant de sources non gouvernementales, qui ont été versées directement à l'UNRWA, sont récapitulées plus loin au tableau 20 de l'annexe I.

32. Le Commissaire général tient également à rendre hommage au dévouement à l'égard des réfugiés dont les institutions bénévoles établies dans la région ont fait preuve (voir plus loin le tableau 17 de l'annexe I).

Résumé et conclusion

33. Au cours de la période triennale de son mandat, qui s'est terminée le 30 juin 1972, l'Office a dû faire face, dans son travail, à des difficultés résultant des événements de 1967 et du climat politique qu'entretient la perpétuation du statu quo d'après juin 1967. Les réfugiés de Palestine étaient en effervescence; on était confronté par des actes sporadiques de violence et des problèmes de sécurité; à son apogée en 1969-1970, la tension politique a exacerbé les problèmes du personnel et des étudiants. En même temps, la crise financière de l'Office a atteint son paroxysme, les recettes n'augmentant que lentement, alors que les dépenses montaient rapidement et inexorablement sous la pression conjuguée du mouvement démographique et inflationnaire; son fonds de roulement est tombé à un niveau tel que le financement des opérations, d'un mois à l'autre, est devenu précaire. Néanmoins, l'Office a pu éviter l'effondrement de ses activités, en dépit d'une tension parfois considérable; la communauté internationale, dès qu'elle a compris la gravité de la crise financière et son enjeu, a réagi de la manière la plus encourageante. Le Commissaire général désire exprimer sa reconnaissance aux États Membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'aux particuliers, qui ont prouvé qu'ils étaient anxieux de voir bénéficier les réfugiés des programmes des Nations Unies et qu'ils faisaient confiance à l'Office pour l'administration de ces programmes.

34. L'Assemblée générale n'a jamais chargé le Commissaire général du soin de réunir les fonds nécessaires aux programmes de l'Office; cependant, les recettes de l'Office constituant inévitablement l'une de ses préoccupations majeures, il fait tout ce qui est en son pouvoir pour qu'elles suffisent aux tâches de l'Office. Au cours des dernières années, toutefois, lui-même et ses conseillers ont dû consacrer beaucoup trop de temps à tous les aspects de la crise financière, à commencer par les opérations de gestion financières faites au jour le jour et de révision des plans en cas d'éventuelles réductions, pour finir par ce qu'on ne peut appeler qu'une collecte de fonds. En conséquence, les dirigeants de l'Office ont été distraits de ce qui devrait être leur tâche propre et normale; la conduite et le contrôle des activités de l'Office, le but étant d'assurer non seulement l'efficacité des opérations mais la qualité inhérente des programmes par l'institution de procédures meilleures et la distribution des ressources conformément à l'évolution des besoins. Il est donc important - si une solution équitable du problème des réfugiés de Palestine ne se dessine pas au cours des mois à venir - de mettre au point des mesures efficaces qui permettent de maintenir l'augmentation des recettes pour que les hauts fonctionnaires de l'Office puissent se consacrer davantage à leur tâche proprement dite.

CHAPITRE PREMIER

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1971 AU 30 JUIN 1972 10/

35. La présente section du rapport décrit les principales activités de l'Office au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1972. On trouvera plus loin, au chapitre II, qui présente le projet de budget de l'Office pour 1973, des renseignements supplémentaires sur les dépenses prévues pour chaque activité durant l'année civile 1972 et sur les dépenses effectives de 1971.

A. Services de secours

36. L'Office a maintenu au niveau d'avant 1967 son programme de services de secours pour les réfugiés qui n'ont pas été directement affectés par les hostilités et a fourni, comme précédemment, des rations plus importantes et une alimentation d'appoint à ceux qui ont été déplacés. Les conditions de vie dans les camps d'urgence continuent de s'améliorer et, grâce à des contributions spéciales, des abris préfabriqués en ciment ont été construits ou sont en cours de construction dans la République arabe syrienne pour 990 familles : 125 au camp de Dera'a, 365 à Sbeineh et 500 à Qabr Essit vivant sous la tente. L'Office dispose de fonds pour bâtir des abris à l'intention des 848 autres familles vivant encore sous la tente, et les travaux commenceront dès que le Gouvernement de la République arabe syrienne aura fourni les terrains nécessaires.

37. La plupart des bébés de réfugiés déplacés se trouvant en Jordanie, nés après le conflit de 1967, qui n'avaient pu être immatriculés pour des raisons opérationnelles, figurent maintenant sur les listes de l'Office, ce qui a gonflé, bien entendu, le chiffre des naissances enregistrées, indiqué dans les tableaux 2 et 3 (voir plus loin annexe I).

38. Au 30 juin 1972, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 506 640, contre 1 468 161 au 30 juin 1971, soit un accroissement de 2,6 p. 100. Le total des rations distribuées par l'UNRWA était de 831 452 en juin 1972, y compris les distributions à titre d'urgence, contre 834 878,5 en juin 1971, les radiations pour cause de décès, d'absence, d'emploi ou d'obtention d'un diplôme d'un centre de formation de l'UNRWA étant largement compensées par l'inscription d'enfants ayant droit aux rations mais qui en avaient été précédemment exclus en raison du plafond de rationnaires. On remarquera donc que 55,1 p. 100 seulement des réfugiés immatriculés recevaient des rations en juin 1972. Les tableaux 1 à 3 de l'annexe I donnent des statistiques sur le nombre des réfugiés immatriculés, les catégories de services auxquels ils ont droit et les changements intervenus dans la composition et les droits des familles réfugiées, d'après les dossiers de l'Office.

10/ L'Office a son siège à Beyrouth (Liban) et cinq bureaux au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie orientale, en Jordanie occidentale, et dans la bande de Gaza. Les mentions faites de ces zones d'activité dans le présent rapport concernent ces zones géographiques.

39. Indépendamment de son programme normal de distribution de rations aux réfugiés immatriculés, l'Office a continué de fournir des rations aux personnes déplacées se trouvant en Jordanie orientale, conformément à la demande faite par le Gouvernement jordanien en 1967. En juin 1972, 209 502 rations ont été ainsi distribuées en Jordanie orientale, contre 214 486 en juin 1971, soit une diminution de 2,3 p. 100. L'Office collabore avec le Gouvernement jordanien dans cette tâche en vertu de l'approbation annuellement renouvelée de l'Assemblée générale pour les efforts qu'il déploie en vue de fournir toute l'aide possible aux personnes autres que les réfugiés qui ont été déplacées en 1967, mais le coût des rations et des autres dépenses résultant de l'aide fournie aux personnes déplacées, sauf pour une partie des frais de distribution, est pris en charge par le Gouvernement jordanien.

Immatriculation et contrôle des listes

40. Bien que la situation ait été calme toute l'année en Jordanie, on n'a guère progressé dans la rectification des listes de rationnaires. A la suite des contrôles qui se sont poursuivis à Gaza et en Jordanie occidentale, pour s'assurer de l'existence et de la présence de réfugiés, un grand nombre de personnes, dont l'absence ou le décès n'avaient pas été déclarés, ont été radiées des listes. En conséquence, 11 974 rations ont été distribuées dans ces territoires à des enfants nécessiteux qui, bien qu'immatriculés auprès de l'Office, n'en recevaient pas jusqu'alors.

41. Au Liban, l'UNRWA est dans l'impossibilité d'exécuter le programme normal de contrôle depuis octobre 1969; aucune nouvelle ration n'a donc pu être distribuée, compte tenu du plafond fixé pour ce pays, aux enfants de réfugiés nécessiteux qui n'en reçoivent pas encore.

42. Dans la République arabe syrienne, le travail de vérification des listes n'a pas avancé et le gouvernement a maintenu son opposition aux opérations de vérification menée par l'UNRWA. En ce qui concerne les décès et les absences prolongées, l'Office continue à rectifier ses dossiers en se fondant sur les informations fournies par les registres de l'administration syrienne et modifie en conséquence les listes de rationnaires.

43. Dans toutes les zones d'activité de l'Office, 30 643 personnes, dont 22 777 rationnaires, ont été radiées des listes au cours des 12 mois écoulés au 30 juin 1972, contre 35 785, dont 24 482 rationnaires, pour la période correspondante ayant pris fin le 30 juin 1971. Pendant l'année, 13 544 rations ont été données à des enfants portés sur la liste d'attente, dont les parents se trouvent dans le dénuement.

44. En outre, en Jordanie orientale, 39 771 enfants de familles déplacées de Jordanie occidentale reçoivent des rations fournies par le gouvernement.

45. L'Office continue d'imposer une limite au nombre des rationnaires de chaque pays, sans tenir compte de l'accroissement démographique. C'est pour quoi le nombre d'enfants de plus d'un an qui ne reçoivent pas régulièrement de rations ne cesse d'augmenter. Au 30 juin 1972, on comptait au total 357 731 de ces enfants, dont 189 956 en Jordanie orientale (voir à ce sujet le paragraphe précédent), 65 445 en Jordanie occidentale, 21 820 au Liban, 43 156 dans la République arabe syrienne et 37 354 dans le territoire de Gaza.

Rations de base

46. La composition de la ration alimentaire de base, qui fournit environ 1 500 calories par jour en été et 1 600 calories en hiver, est restée inchangée; les légumes secs ont été remplacés, comme en 1970 et 1971, par un supplément de farine, pour utiliser celle qui est fournie à l'Office en excédent des besoins normaux. En Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne, on a exceptionnellement substitué un supplément de farine au riz en raison de l'arrivée tardive d'un chargement de riz faisant l'objet d'un don (voir tableau 4 de l'annexe I). En 1972, les légumes secs ont été remplacés par des quantités supplémentaires de farine ou de riz, selon l'état des stocks, dans chacun des pays d'accueil.

Alimentation d'appoint

47. La nutrition de la population réfugiée a toujours été au premier plan des préoccupations de l'Office parce que la ration de base mensuelle ne contient ni aliments frais, ni protéines animales. Le programme d'alimentation d'appoint a été établi pour protéger les groupes les plus vulnérables : ceux qui sont à l'âge de la croissance et du développement (nourrissons, enfants d'âge préscolaire et scolaire), femmes enceintes et mères allaitantes, tuberculeux non hospitalisés et cas médicaux spéciaux. Des dispositions particulières sont également prises en matière de nutrition pour les réfugiés déplacés, notamment ceux qui vivent encore dans les camps d'urgence de la Jordanie et de la République arabe syrienne. En outre, étant donné le plafond fixé pour les rations, une proportion substantielle d'enfants de moins de 15 ans n'en reçoivent pas, bien qu'ils y aient droit, et doivent partager la nourriture que peut leur procurer leur famille. Le programme d'alimentation d'appoint est administré par le Département de la santé de l'Office et a été poursuivi en 1971-1972, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous. (Pour la nutrition des réfugiés voir plus loin le paragraphe 97.)

48. La distribution du lait a été maintenue au même niveau. L'Office a distribué chaque jour un mélange de lait entier et de lait écrémé reconstitué aux nourrissons de six à douze mois et aux bébés de moins de six mois qui ne sont pas nourris au sein, du lait écrémé reconstitué, six jours par semaine, aux enfants âgés de un à six ans, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, à partir du cinquième mois de la grossesse et jusqu'à la fin de l'année suivant l'accouchement, ainsi qu'aux réfugiés malades, sur présentation d'une ordonnance médicale. Du lait écrémé reconstitué est également distribué dans les écoles primaires de l'Office, cinq jours par semaine.

49. L'UNRWA sert, six jours par semaine, dans ses centres d'alimentation d'appoint, des repas chauds diététiquement équilibrés, à tous les enfants jusqu'à six ans qui se présentent à la distribution et, sur ordonnance médicale, aux enfants de six à quinze ans, ainsi qu'à un petit nombre de malades adultes. Ces repas varient selon l'âge des bénéficiaires. Un régime "postdiarrhéique", à base d'aliments riches en protéines, est servi dans les centres d'alimentation d'appoint et les centres de réhydratation et de nutrition aux nourrissons et jeunes enfants souffrant de gastro-entérite ou de malnutrition. Une capsule de vitamines A et D est distribuée six jours par semaine avec les repas chauds aux enfants de moins

de six ans et, trois jours par semaine, avec le lait, aux élèves des écoles primaires. Pendant les vacances d'été, les écoliers à qui un médecin a prescrit des repas chauds reçoivent une capsule de vitamines, six jours par semaine.

50. Une ration mensuelle de 500 grammes d'un mélange de farine de maïs, de soja et de lait (CSM) est attribuée à tous les enfants de six à dix ans. Sur ordonnance médicale, des rations d'aliments secs supplémentaires sont fournies aux femmes enceintes à partir du cinquième mois de la grossesse, aux mères allaitantes pendant les douze mois qui suivent l'accouchement et aux tuberculeux non hospitalisés.

51. L'Office a maintenu, en y apportant des modifications mineures, le programme d'urgence d'alimentation d'appoint institué après juin 1967. Ce programme comporte les mesures suivantes : a) distribution quotidienne de lait et de repas chauds, étendue à tous les enfants de réfugiés déplacés, jusqu'à l'âge de 15 ans; b) distribution d'un appoint mensuel de protéines, composé d'une boîte de viande de 12 onces et de 500 grammes de CSM : 1) à tous les réfugiés déplacés dans la République arabe syrienne, 2) aux réfugiés déplacés vivant dans les camps d'urgence, ainsi qu'aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux tuberculeux non hospitalisés vivant en dehors de ces camps en Jordanie orientale, 3) à toutes les femmes enceintes et toutes les mères allaitantes, ainsi qu'à tous les tuberculeux non hospitalisés dans la bande de Gaza; c) distribution d'un mélange de lait entier et de lait écrémé aux enfants de réfugiés, âgés de quatre à six mois, en Jordanie orientale et dans la République arabe syrienne. Agissant pour le compte du Gouvernement jordanien (et moyennant remboursement des frais par ce dernier), l'Office a servi quotidiennement du lait et des repas chauds aux personnes déplacées qui vivent dans les camps d'urgence de la Jordanie orientale, mais ne sont pas immatriculés auprès de l'UNRWA.

52. L'Office a reçu, pour l'exécution de ce programme d'alimentation d'appoint, des dons de provenances diverses, les uns en espèces, les autres en nature. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a fourni la totalité du lait écrémé et du CSM nécessaires, et le Gouvernement suisse, tout le lait entier indispensable. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a couvert les frais du programme normal d'alimentation d'appoint dans la République arabe syrienne et dans les six camps d'urgence de Jordanie orientale; OXFAM a assumé en partie le financement du programme à Gaza.

53. Les tableaux 5 et 6 de l'annexe I indiquent, sous forme récapitulative, le nombre des réfugiés et personnes déplacées, des diverses catégories, qui bénéficient de ce programme.

Camps et abris 11/

54. Le nombre des réfugiés vivant dans les 53 camps établis avant 1967 est passé de 501 853 à 514 679. Dans les dix camps d'urgence (six en Jordanie orientale et quatre dans la République arabe syrienne) créés pour héberger les réfugiés et d'autres personnes déplacées à la suite du conflit de 1967, la population est passée, cette année, de 118 371 à 128 654. L'effectif global des réfugiés immatriculés vivant dans les camps représente 39,4 p. 100 du total de ceux qui figurent sur les listes de l'UNRWA.

55. Bien qu'il n'ait pas encore été indemnisé pour les dégâts causés à ses installations lors des luttes intestines qui se sont déroulées en Jordanie en 1970, l'Office en a réparé entièrement la plupart. Certains réfugiés, dont les abris avaient été détruits ou endommagés en 1970, ont été indemnisés par le gouvernement et ont remis en état leur logement. Le Gouvernement jordanien a payé les réparations de 113 abris construits par l'Office au camp de Jerash, qui avaient été endommagés au cours des opérations de sécurité en juillet 1971; la Fédération luthérienne mondiale a financé la reconstruction de 14 abris à Jerash.

56. Dans les six camps d'urgence de Jordanie orientale, des mouvements de réfugiés - arrivées ou départs - ont fait passer leur population de 103 223 à 112 834. Sur ce nombre, 72 778 sont des réfugiés immatriculés auprès de l'Office, venus de Jordanie occidentale, de Gaza et de la rive orientale de la vallée du Jourdain; le reste se compose de personnes déplacées de ces mêmes régions, qui ne sont pas immatriculées auprès de l'UNRWA. Aucun nouvel abri n'a été construit, cette année, et certains de ceux qui avaient été aménagés dans la région d'Irbid sont restés inoccupés, car les réfugiés auxquels ils étaient destinés ont regagné la vallée du Jourdain.

57. Pendant l'année considérée, on a construit des routes et chemins nouveaux, amélioré ceux qui existaient, ainsi que les réseaux d'écoulement des eaux et les installations sanitaires. D'autres bâtiments préfabriqués, destinés à abriter des écoles, ont été aménagés ou le seront sous peu. D'une façon générale, tout a été fait, dans la limite des ressources disponibles, pour améliorer les conditions de vie et les services aménagés dans les camps.

58. Dans les quatre camps d'urgence de la République arabe syrienne, la population est restée relativement stable (15 820 contre 15 148 en 1971). Des fonds provenant en grande partie de la World Anglican Community, de la Rädä Barnen (Suède) et du

11/ Le rapport annuel 1970-1971 (voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413, par. 55-57)) traite des origines et de la nature de ces camps et des responsabilités limitées de l'Office à leur égard. Il faut également distinguer entre trois catégories de locaux dans les camps : les installations construites ou louées par l'UNRWA, - écoles, dispensaires, dépôts etc. - appartenant à l'Office et utilisés par lui; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés auxquels ils appartiennent, qui les réparent, et qui souvent les agrandissent et les aménagent; et les abris et autres bâtiments construits et occupés (ou utilisés) par les réfugiés ou par d'autres, l'Office ayant tout au plus fourni une certaine aide au moment de leur construction.

Canadian Save the Children Fund, ont permis en 1971 de commencer à remplacer les tentes dans les camps d'urgence de la République arabe syrienne. Au total, 365 abris ont été achevés dans le camp de Sbeineh et 125 dans celui de Dera'a, pour la somme de 113 000 dollars; en outre, on a pu construire 500 nouveaux abris au camp de Qabr Essit, grâce à une contribution du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Celui-ci a également fourni des fonds pour bâtir des abris destinés à remplacer des tentes dans le camp de Jaramana et pour terminer un programme analogue au camp de Dera'a : les travaux débiteront dès que le Gouvernement syrien aura mis les emplacements nécessaires à la disposition de l'Office. Un certain nombre d'écoles types et un centre de réunions ont été construits dans la République arabe syrienne pendant l'année; un dispensaire est en chantier au camp de Jaramana. En outre, l'Institut pour les réfugiés arabes de Palestine et les autorités municipales ont installé des réseaux d'adduction d'eau et des égouts dans les camps de Homs; au camp de Neirab, près d'Alep, la municipalité a installé l'eau courante et l'électricité; le réseau municipal d'égouts a été prolongé jusqu'au camp de Neirab aux frais de l'Office, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ayant alloué une contribution spéciale à ce projet.

59. En dehors de la République arabe syrienne, les réfugiés ne vivent pas sous la tente. Au Liban, aucun abri n'a été aménagé cette année, mais une nouvelle école a été construite et deux écoles agrandies; deux autres écoles sont en chantier. En Jordanie occidentale, on a amélioré des installations collectives, parfois grâce au concours des réfugiés eux-mêmes. Vingt projets analogues ont été achevés au cours de l'année, dont la construction de terrains de jeux près d'écoles, de routes et de sentiers, une salle de classe et un atelier; pour neuf d'entre eux, l'Office n'a pas participé aux frais. Dans la région de Jéricho, les habitants des trois grands camps avaient presque tous quitté leurs abris pendant les combats de 1967, pour fuir de l'autre côté du Jourdain. Abandonnés depuis cinq ans, la plupart de ces abris tombent en ruines et beaucoup d'entre eux sont irréparables. L'Office a maintenu ses installations permanentes dans ces camps, mais ses moyens ne lui ont pas permis d'assurer l'entretien constant et coûteux qu'il aurait fallu pour des abris désertés en pisé.

60. A Gaza, la troisième tranche de construction d'abris (900 pièces à Nuseirat), entreprise en 1971, était presque achevée au 30 juin 1972. Comme dans des projets similaires à Khan Younis, (375 pièces) et à Bureij (386 pièces) mis en oeuvre précédemment, les travaux ont été effectués contre remboursement par les autorités israéliennes, pour remplacer les abris devant être démolis afin d'élargir des routes pour des raisons de sécurité. Des latrines familiales ont été aménagées dans des conditions semblables, pour remplacer des latrines publiques démolies. Ces travaux de construction n'ont aucun rapport avec les démolitions effectuées en juillet et août 1971 dans trois des principaux camps (Jabalia, Beach et Rafah) dont il est fait mention dans une autre partie du présent rapport. Quoique les autorités israéliennes aient pris des terrains pour y construire des maisons destinées à être vendues aux habitants du territoire et aux réfugiés, auxquels des crédits seront consentis, aucune maison n'a encore été construite à Gaza pour loger les familles affectées par les démolitions. Nombreuses sont celles qui vivent toujours dans des conditions peu satisfaisantes et très à l'étroit.

61. Comme elles l'avaient fait précédemment aux camps de Bureij et de Maghazi, les autorités israéliennes ont installé l'électricité aux camps Nuseirat et Beach ainsi qu'au camp de Jenin en Jordanie occidentale; elles ont également aménagé des routes asphaltées aux camps de Maghazi, Bureij, Beach et Nuseirat.

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

Vêtements

62. Grâce à leurs donateurs à l'étranger, les organisations bénévoles ont continué de fournir des vêtements usagés aux réfugiés par l'intermédiaire de l'Office. Environ 664 tonnes de vêtements usagés, reçus par l'Office, ont été distribués aux réfugiés immatriculés auprès de l'Office, en Jordanie orientale et occidentale, au Liban, dans la République arabe syrienne et dans le territoire de Gaza. L'Office, pour sa part, a dépensé approximativement 13 000 dollars pour le transport par terre et, dans certains cas, pour l'acheminement par mer des vêtements reçus de l'étranger.

63. Les organisations énumérées ci-dessous ont généreusement contribué à cette oeuvre :

American Friends Service Committee
Canadian Lutheran World Relief
Canadian Red Cross Society
Caritas-Verban (République fédérale d'Allemagne)
Catholic Relief Services (Etats-Unis d'Amérique)
Church of Scotland
Church World Service (Etats-Unis d'Amérique)
Eglise évangélique allemande
Fédération luthérienne mondiale (Suède)
Help the Aged (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Lutheran World Relief, Inc.
Mennonite Central Committee (Etats-Unis d'Amérique)
Mission pontificale pour la Palestine
Near Eastern Council of Churches
Unitarian Service Committee of Canada
United Church of Canada
Women's Royal Voluntary Service (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

64. L'Office a également reçu des dons spéciaux de diverses organisations des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et d'Europe, qui l'ont grandement aidé à faire face aux besoins urgents d'habillement.

Programme d'assistance individuelle

65. Ce programme s'adresse aux réfugiés les plus démunis, dont les inaptes, les infirmes, les tuberculeux, les grands malades, les veuves avec enfants à charge et les vieillards. L'Office a continué de fournir une aide spéciale à ce groupe et, au total, 20 798 personnes ont reçu de petits dons en espèces, et d'autres, des vêtements, des couvertures, du pétrole lampant et, chaque fois qu'on en disposait, des chaussures. Bien que son budget limité ne permette à l'Office de répondre qu'à une faible partie des besoins, ses travailleurs sociaux ont pu conseiller de nombreux réfugiés et leurs familles, et les aider à résoudre leurs problèmes. Grâce à ce programme, 172 orphelins et 50 vieillards indigents ont été placés, bien souvent gratuitement, dans diverses institutions.

B. Services de santé

66. L'Office continue à s'en tenir au principe d'un programme global et intégré, destiné à préserver et à améliorer l'état de santé des réfugiés, autant que ses ressources limitées le lui permettent. En dépit de sérieuses difficultés budgétaires, ce programme a maintenu les services de médecine préventive et curative, ainsi que les services d'assainissement, à un niveau équivalent en général à ceux que dispensent les pays arabes d'accueil à leurs propres ressortissants.

67. Aucun cas de choléra ne s'est déclaré parmi les réfugiés en 1971-72 - le dernier a été signalé le 31 décembre 1970 à Gaza - malgré l'épidémie qui a frappé le Moyen-Orient, l'année dernière. L'Office a continué d'exercer une surveillance stricte, d'appliquer des mesures préventives rigoureuses visant spécialement l'assainissement du milieu et l'hygiène personnelle, et d'assurer l'immunisation des réfugiés.

68. L'Office a apporté un certain nombre d'améliorations modestes aux services de santé et aux installations, grâce surtout à des contributions spéciales. Il ne saurait réduire ces services, déjà limités au minimum, sans compromettre la santé des réfugiés et, dans une certaine mesure, celle des collectivités près desquelles ils vivent. Bien au contraire, il est toujours urgent d'apporter des améliorations, notamment : aménager de nouveaux centres de santé et centres d'alimentation d'appoint, ainsi que d'autres laboratoires cliniques et consultations spécialisées; fournir de l'équipement supplémentaire, tel qu'autoclaves et blocs dentaires; inclure la vaccination contre la rougeole dans le programme normal d'immunisation des bébés et des jeunes enfants; étendre le service de contrôle médical systématique à tous les enfants d'âge préscolaire qui appartiennent à des groupes vulnérables et n'en bénéficient pas actuellement; établir un programme d'orientation pratique en matière de santé mentale pour les élèves des écoles primaires UNRWA/UNESCO; disposer de nouveaux lits de pédiatrie dans les établissements hospitaliers de la République arabe syrienne et de Jordanie orientale; étendre l'adduction d'eau destinée aux familles de réfugiés vivant dans des camps; faire construire des latrines familiales par les réfugiés eux-mêmes, avec l'assistance financière de l'Office, aménager des égouts et améliorer l'écoulement des eaux dans certains camps.

69. Comme par le passé, l'Office a reçu une aide importante des gouvernements intéressés, d'universités, d'organisations bénévoles, d'entreprises industrielles et commerciales et de particuliers. Cette assistance a pris diverses formes : envoi de personnel, conseils et avis techniques spécialisés, fourniture gratuite de services hospitaliers, d'installations de radiographie et de laboratoires, prestation de services dans les centres de protection maternelle et infantile, dons en nature (fournitures médicales, vaccins, layettes, aliments d'appoint) et participation aux campagnes de vaccination. Des fonds lui ont été versés pour la formation professionnelle des jeunes réfugiés, notamment en matière de soins infirmiers et d'obstétrique. D'autre part, l'Office a reçu des contributions en espèces destinées à couvrir les dépenses annuelles de fonctionnement de certaines installations - telles que centres de santé et centres de réhydratation et de nutrition - ainsi qu'une grosse partie des frais de fonctionnement du programme d'urgence d'alimentation d'appoint. Une organisation bénévole s'est engagée à lui verser une contribution qui permettra de financer la construction et l'équipement d'un centre

de santé qui doit être remplacé dans le territoire de Gaza. Dans la République arabe syrienne le gouvernement fait construire deux salles destinées l'une à un cabinet dentaire, l'autre à un laboratoire, ou centre de santé de Yarmouk. En Jordanie orientale, des fonds pour la construction d'un nouveau centre de santé à Irbed ont été mis à sa disposition grâce à une nouvelle tranche du remboursement des actions de l'UNRWA dans l'ancienne banque jordanienne pour le développement.

Services de médecine préventive et curative

Centres de santé, hôpitaux et laboratoires

70. Les services de médecine préventive et curative ont continué d'être assurés soit directement par l'Office - 94 dispensaires - soit par des organisations bénévoles, avec l'aide de subventions de l'UNRWA - 13 dispensaires - soit encore par les pouvoirs publics - 11 dispensaires. La médecine curative a comporté les mêmes services que les années précédentes.

71. La demande de services médicaux est demeurée forte, avec une augmentation notable dans toutes les zones d'activité de l'Office, en Jordanie orientale en particulier. Le recrutement de médecins et d'infirmiers est resté difficile à Gaza; pourtant, la situation s'est un peu améliorée en ce qui concerne le personnel recruté sur place ou à l'étranger. Le tableau 8 de l'annexe I donne des renseignements statistiques sur les services curatifs destinés aux malades non hospitalisés.

72. Pendant la période 1971-72, le nombre moyen de lits mis à la disposition des réfugiés, grâce aux mesures prises par l'Office dans ses cinq zones d'activité, s'est élevé à 1 710 par jour. Ce chiffre comprend les lits des hôpitaux de l'Office, des services hospitaliers subventionnés par l'UNRWA, ainsi que les lits fournis gratuitement par les gouvernements et les organisations bénévoles. Le nombre moyen de lits occupés a été de 1 325 par jour. D'autre part, des malades ont été hospitalisés (leur nombre est inconnu) en vertu de dispositions prises par les intéressés eux-mêmes avec l'administration d'hôpitaux publics ou privés. Au 30 juin 1972, le nombre de lits d'hôpital mis à la disposition des réfugiés s'élevait à 1 704. Cette diminution s'explique essentiellement par des modifications apportées aux contrats passés avec les hôpitaux subventionnés.

73. L'Office a continué de gérer un hôpital périphérique (36 lits) à Qalqiliya, en Jordanie occidentale, neuf maternités (69 lits) et un service de pédiatrie (15 lits) au Centre de santé UNRWA/Suède de Gaza. Toujours dans le territoire de Gaza, l'Office et les autorités de santé publique ont continué d'assurer conjointement le fonctionnement d'un sanatorium de 210 lits à Bureij.

74. Environ 79 p. 100 des lits d'hôpital ont servi aux cas graves relevant de la médecine générale, de la chirurgie ou de la gynécologie, le reste (21 p. 100), aux patients atteints de maladies chroniques : tuberculose (8 p. 100) et maladies mentales (13 p. 100).

75. L'Office gère un laboratoire central à Gaza et 11 laboratoires cliniques rattachés à ses principaux dispensaires. Pendant l'année, il a fourni du matériel supplémentaire à ces laboratoires. Tous les autres services de laboratoire, cliniques ou répondant aux besoins de la santé publique, ont été assurés par les laboratoires gouvernementaux, universitaires ou privés, généralement sur une base forfaitaire ou au prix coûtant, mais parfois à titre gratuit.

Lutte contre les maladies transmissibles

76. Le tableau 10 de l'annexe I donne l'incidence des principales maladies transmissibles, qui ont continué à faire l'objet de la surveillance habituelle. En mars 1972, des cas de variole ont été signalés pour la première fois depuis 1956, dans une des zones d'activité de l'Office; cette épidémie provenait d'un pays voisin. Grâce aux mesures énergiques appliquées par tous les gouvernements de la région, elle est restée circonscrite à sa zone de propagation initiale - le nord-est de la République arabe syrienne - et, jusqu'à maintenant, aucun cas n'a été signalé ailleurs, soit parmi les ressortissants syriens, soit parmi les réfugiés.

77. Les infections gastro-entériques diverses : diarrhée infantile, gastro-entérite, dysenterie, typhoïde et paratyphoïde, hépatite virale, ont eu en général la même incidence qu'en 1970-71. La fréquence de la diarrhée infantile, de la gastro-entérite et de la dysenterie a été sensiblement plus élevée parmi la population vivant dans les camps d'urgence de Jordanie orientale et de la République arabe syrienne que parmi les autres réfugiés de ces deux zones d'activité. La poliomyélite est en nette régression : 15 cas, contre 34 l'an dernier. Des cas moins nombreux d'ankylostomiase (17) ont été signalés à Gaza, contre 32; au Liban, il y avait 7 cas contre 2. Des études sur la prévalence de l'ascaridiose chez les enfants d'âge préscolaire et scolaire se sont poursuivies dans des régions déterminées de tous les territoires, en liaison avec un programme de traitement de portée générale. Les taux relevés parmi les groupes étudiés varient de 30 à 88 p. 100.

78. L'incidence de la conjonctivite aiguë a nettement augmenté en Jordanie orientale, mais n'a pratiquement pas varié ailleurs; elle a été proportionnellement plus forte chez les réfugiés vivant dans les camps d'urgence, tant en Jordanie que dans la République arabe syrienne. Le trachome continue à régresser : 625 cas signalés dans l'ensemble des zones d'activité de l'Office. Les cas de rougeole ont été relativement peu nombreux, la vaccination ayant été largement pratiquée dans la plupart des zones d'activité de l'Office, mais on a enregistré une épidémie en Jordanie orientale, où l'immunisation n'était pas encore totale. L'incidence de la coqueluche a légèrement augmenté en Jordanie orientale et au Liban, surtout parmi les groupes d'enfants non vaccinés de la région de Zerka (Jordanie orientale). Quatre cas de paludisme ont été signalés à Gaza : trois des malades l'avaient contracté à l'étranger et le quatrième, par transmission locale; un cas a été signalé dans la République arabe syrienne, le premier qui y soit enregistré parmi les réfugiés depuis 1965. La fréquence de la tuberculose pulmonaire a augmenté considérablement : 298 cas contre 254, surtout en Jordanie orientale où elle est passée de 46 cas à 126. Cette augmentation s'explique par le fait que le dépistage a été relativement peu important en 1970, en raison des circonstances et qu'il a retrouvé son niveau normal en 1971.

79. L'Office a continué d'accorder une importance particulière aux mesures générales de lutte contre les maladies transmissibles - assainissement du milieu et éducation sanitaire du public, par exemple - afin de prévenir une réapparition du choléra et de diminuer la fréquence des diverses infections gastro-entériques. Les comités sanitaires des camps et les comités d'hygiène scolaire ont activement participé à l'application de ces mesures. Le programme de vaccination, un des moyens spécifiques de cette lutte, a été poursuivi dans des conditions en général satisfaisantes. Des cas de variole ayant été signalés en mars 1972 dans l'une de ses zones d'activité, l'UNRWA a procédé à la vaccination massive des réfugiés dans tous les territoires, dans le même temps que les gouvernements lançaient des campagnes analogues pour leur population. Les réfugiés se sont prêtés très volontiers à cette opération dans tous les territoires. Les nouvelles vaccinations contre le choléra et les injections de rappel tous les six mois ont continué d'être pratiquées régulièrement dans l'ensemble des territoires.

80. Une étude quadriennale (1968-1971) sur le programme de vaccination systématique contre la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la typhoïde, la paratyphoïde et la variole, fait apparaître que la proportion d'enfants et d'adultes immunisés est en général suffisante pour assurer, d'une manière satisfaisante, la lutte contre les maladies transmissibles et la protection individuelle. Depuis 1969, des vaccins atténués contre la rougeole, provenant de dons, ont été employés assez largement pour réduire d'un tiers l'incidence de la maladie dans l'ensemble des zones d'activité de l'Office, la diminution étant beaucoup plus prononcée dans les territoires (Jordanie occidentale, Gaza et Liban) où le pourcentage des réfugiés immunisés est élevé. Un nouveau lot de vaccins, reçu de l'étranger à titre de don en mai 1972, sera suffisant pour poursuivre l'exécution du programme au Liban, dans la République arabe syrienne et en Jordanie; le Ministère israélien de la santé publique continue de fournir les vaccins nécessaires en Jordanie occidentale et à Gaza.

81. L'étude quadriennale indique également les domaines où le programme devra être renforcé et les mesures à prendre. L'Office a mis d'autre part à profit une campagne gouvernementale en Jordanie pour vacciner par le BCG tous les enfants et adolescents de moins de 18 ans, qu'il s'agisse de la population locale ou des réfugiés. En ce qui concerne d'autres aspects du programme de lutte contre les maladies transmissibles, les ministères de la santé ont, comme précédemment, apporté leur concours à l'Office, en mettant à sa disposition les moyens de diagnostiquer les maladies infectieuses graves et les services hospitaliers correspondants, en prenant certaines mesures de protection des collectivités et en assurant à celles-ci vaccins et fournitures médicales.

Protection maternelle et infantile

82. Dans ses 78 dispensaires et dans les trois dispensaires relevant d'organisations bénévoles, l'UNRWA assure tous les soins médicaux nécessaires aux mères et aux enfants de moins de deux ans. En Jordanie orientale, le Norwegian Refugee Council, le Commonwealth Save the Children Fund et la Fédération luthérienne mondiale ont mis à la disposition de l'Office, comme par le passé, des équipes de médecins et d'infirmières pour assurer les services de protection infantile et de pédiatrie dans trois des camps d'urgence. Des centres relevant du Ministère de la santé publique à Amman et les centres de la Fédération luthérienne mondiale à Amman et

à Damas, où la population réfugiée est dispersée, ont fourni des services de protection maternelle et infantile à certaines collectivités de réfugiés. A Gaza, la Swedish Save the Children Federation a encore pris à sa charge les frais de gestion des services de PMI et des services connexes de formation du Centre de santé UNRWA/Suède. Le Gouvernement belge a, une fois de plus, mis un pédiatre à la disposition du Centre UNRWA/Belgique de Jabalia. On trouvera au tableau 11 de l'annexe I des données statistiques sur l'activité des services de PMI et des services d'hygiène scolaire.

83. Dans le cadre de la protection maternelle et infantile, qui comporte des soins courants avant, pendant et après l'accouchement, l'Office a distribué des rations supplémentaires d'aliments secs et de lait écrémé aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, leur apportant ainsi une aide importante. La grande majorité des femmes enceintes et des mères allaitantes utilisant les services de l'UNRWA ont bénéficié de l'administration systématique de sulfate de fer, destiné à prévenir ou à soigner l'anémie pendant la grossesse. Des études d'évaluation ont indiqué que, dans pratiquement tous les cas, il y a eu guérison ou amélioration, lorsque le traitement avait été suivi régulièrement (plus des deux tiers des patientes). Le programme de prophylaxie permet de protéger de l'anémie les femmes qui n'en sont pas encore atteintes. Les services de l'Office ont prodigué des soins lors de 31 144 accouchements, dont 69 p. 100 faits à domicile par des accoucheuses traditionnelles (dayahs), sous la surveillance d'infirmières de l'UNRWA. Les accouchements dans les maternités, surtout à Gaza, représentent 12 p. 100 de ce total et 19 p. 100 dans les hôpitaux. Il y a eu 17 décès parmi les accouchées, ce qui donne un taux de mortalité maternelle de 0,54 p. 1 000 enfants nés vivants. Sur les 31 144 naissances enregistrées, les enfants mort-nés ont représenté 12,2 p. 1 000. Treize cas de tétanos néo-natal (dont 11 à Gaza) ont été signalés, contre 12 l'année précédente.

84. Le personnel médical et infirmier a suivi régulièrement en moyenne 27 689 bébés de moins d'un an et 24 283 de un à deux ans. Le poids étant pris comme indicateur, on a déterminé la sous-alimentation en établissant, tous les mois pour les bébés jusqu'à un an et tous les deux mois pour ceux de un à deux ans, le pourcentage des enfants ayant un poids insuffisant. Pour 1971, ces pourcentages étaient respectivement de 11,3 p. 100 et 15,5 p. 100, contre 12,9 p. 100 et 18,7 p. 100 en 1970. Dans les camps d'urgence de la Jordanie orientale, 16,2 p. 100 des nourrissons avaient un poids insuffisant, alors que le taux s'est établi à 11,7 p. 100 dans le reste du pays; pour les enfants de un à deux ans, les pourcentages dans les camps d'urgence et parmi les autres enfants réfugiés s'élevaient à 17,6 p. 100 et 14,6 p. 100 respectivement. Dans la République arabe syrienne, en revanche, il n'y avait pas de différence sensible entre les chiffres relevés pour ces deux catégories.

85. Afin de prévenir la sous-alimentation et de fortifier les nourrissons mal-nourris, l'Office a encouragé les mères à faire pleinement usage de ses distributions de lait et de repas chauds. Les cas de malnutrition grave sont traités dans 20 centres de réhydratation et de nutrition ayant une capacité totale de 230 lits. En 1971-72, 2 480 cas ont été admis dans ces centres, 85 p. 100 des lits ayant été occupés en moyenne et la durée de l'hospitalisation s'étant établie en moyenne à 24 jours. D'autre part, des études spéciales sur la malnutrition ont été effectuées dans diverses zones d'activité de l'Office. Dans la République arabe syrienne, une étude rétrospective a porté sur 84 bébés ayant un poids insuffisant,

traités dans le Centre de santé de l'armouk pendant les trois années 1968-1970 et une étude prospective sur 60 nourrissons admis pendant la même période au centre de réhydratation et de nutrition qui y est rattaché. Ces deux études ont fourni des renseignements intéressants sur les facteurs socio-économiques et les causes de morbidité qui peuvent provoquer la malnutrition et ont permis de déterminer les domaines où l'on peut renforcer l'administration des services existants. En Jordanie occidentale, les courbes de poids des bébés, de la naissance jusqu'à deux ans, ont fourni d'utiles indications sur l'évolution de la structure de la sous-alimentation dans ce territoire. Au Liban, le Centre de réhydratation et nutrition de Rashidieh poursuit les travaux de recherche qu'il a entrepris pour voir s'il est utile d'ajouter du caséinate de calcium au régime actuellement prescrit pour traiter la malnutrition, notamment les cas réfractaires. Cette étude a pleinement confirmé que cette protéine du lait permet de déclencher et d'accélérer le processus de guérison.

86. En outre, des études sur la croissance et le développement des nourrissons et des enfants d'âge préscolaire en général sont en cours à Gaza, en Jordanie orientale et dans la République arabe syrienne. Depuis le début de 1972, on effectue, dans toutes les zones d'activité de l'Office, des séries uniformes de mensurations étalées sur une longue période. On relève systématiquement chez les bébés et les enfants d'âge préscolaire, à intervalles déterminés, les caractéristiques suivantes : poids, taille, tour de tête et de poitrine. Ces données permettent d'évaluer la croissance, le développement et l'état nutritionnel et aussi d'établir des normes anthropométriques pour les enfants des réfugiés.

87. On a recueilli des données démographiques au Liban, en Jordanie occidentale et dans la République arabe syrienne, les trois territoires se prêtant à cette enquête. Des échantillons représentatifs de l'ensemble de la population ont montré qu'en 1971 les taux de natalité et de mortalité infantile, ainsi que le pourcentage des enfants mort-nés s'y établissaient comme suit :

	<u>Liban</u>	<u>Jordanie occid.</u>	<u>République arabe syrienne</u>
Taux de natalité	40,8	27,5	24,6
Taux de mortalité infantile	26,3	60,3	34,6
Pourcentage d'enfants mort-nés	25,2	25,6	7,7

Il est manifeste, d'après certains de ces pourcentages, que les renseignements démographiques fournis sont incomplets, surtout dans la République arabe syrienne. Cependant, les fonctionnaires de l'Office dans ces zones d'activité n'épargnent aucun effort pour recueillir des données entièrement exactes. En même temps, on rassemble dans toutes les zones d'activité de l'Office des chiffres sur la mortalité par âge et par cause de décès, de la naissance jusqu'à l'âge de six ans. On a constaté que sur 1 720 décès signalés en 1971, un tiers environ était imputé à la diarrhée, un peu moins d'un tiers aux infections des voies respiratoires et 10,5 p. 100 à des naissances prématurées. Les carences alimentaires ont été la cause première de 5,8 p. 100 des décès et une cause indirecte dans 6 p. 100 des cas. La rougeole a été à l'origine de 2,8 p. 100 des décès.

88. Une surveillance régulière des enfants de deux à trois ans a été exercée dans toutes les zones d'activité de l'Office, et le nombre moyen des consultations enregistrées dans les dispensaires a augmenté, passant à 12 252 en 1971. En Jordanie occidentale et au Liban, un nombre limité d'enfants d'âge préscolaire (trois ans et plus) ont été suivis médicalement. Bien qu'on ne possède pas de données recueillies régulièrement sur l'importance du problème nutritionnel chez les enfants d'âge préscolaire ayant plus de deux ans, les chiffres provenant de Jordanie orientale indiquent que, dans ce territoire, environ 30 p. 100 des enfants âgés de deux à trois ans ont un poids insuffisant. Au Liban, une étude a été effectuée pendant l'été 1971 sur un échantillon représentatif d'enfants de deux à cinq ans en ce qui concerne la prévalence de l'anémie : le taux d'hémoglobine était inférieur à 12 grammes pour 100 millilitres dans 70 p. 100 des cas (le taux moyen étant de 11,1 grammes pour 100 millilitres dans le groupe étudié); ce chiffre marque la limite de l'anémie et, en fait, 35 p. 100 des sujets en étaient atteints. Le Département de la santé continue de chercher le moyen d'étendre la surveillance médicale à tous les enfants âgés de deux à six ans.

89. Les services d'hygiène scolaire ont été assurés aux élèves des 517 écoles primaires et primaires supérieures UNRWA/UNESCO, dans les cinq zones d'activité, au cours de l'année scolaire 1971-72. Ils comprennent la visite médicale complète au moment de l'admission dans l'établissement, d'autres examens ultérieurs, si besoin est, suivis, dans les deux cas, de consultations, soins, traitements nutritionnels et autres qui peuvent être indiqués; de nouvelles vaccinations et piqûres de rappel contre la diphtérie, le tétanos, la typhoïde et la paratyphoïde, la variole et la tuberculose. L'assainissement des locaux scolaires se poursuit et l'éducation sanitaire systématique a été assurée de concert par les départements de la santé et de l'enseignement.

90. Les rapports courants concernant les données recueillies sur les enfants admis dans les écoles en 1971 ont donné, pour les causes principales de morbidité, les taux d'incidence suivants : caries dentaires 31,2 p. 100; sous-alimentation 7,1 p. 100; amygdales et végétations 5,3 p. 100; gingivite 4,9 p. 100; anémie 4,1 p. 100; carence en vitamine B 2,6 p. 100; pédiculose 1,8 p. 100; infections des voies respiratoires supérieures 1,7 p. 100; teigne du cuir chevelu 1,7 p. 100; conjonctivite 1,5 p. 100; bronchite 1 p. 100. Les projets pilotes de traitement généralisé de l'ascaridiose chez les écoliers et les enfants d'âge préscolaire ont fait descendre à moins de 10 p. 100 l'incidence qui avait atteint 30 à 88 p. 100. On envisage actuellement de dépasser le stade des études pilotes. Dans la République arabe syrienne, le programme de prophylaxie et de traitement, par l'iode, du goitre simple chez les écoliers se poursuit de façon satisfaisante. Une évaluation des résultats obtenus indique que sur les 184 cas traités pendant quatre mois, il y a eu 75 p. 100 de guérisons ou d'améliorations. L'équipe d'hygiène scolaire de l'UNRWA dans la République arabe syrienne a effectué, en collaboration avec les directions de l'éducation et de l'hygiène scolaires, une enquête portant sur les élèves des écoles publiques de la région de Damas. Il en ressort que la prévalence du goitre y est élevée, comme dans les écoles UNRWA/UNESCO. On a également étudié l'acuité visuelle des élèves de la République arabe syrienne et les caries dentaires dont ils souffraient.

Education sanitaire

91. Comme précédemment, le programme d'éducation sanitaire fait partie intégrante de tous les services de santé de l'Office. Dans chacune des zones d'activité, des équipes de techniciens de l'éducation sanitaire ont travaillé en collaboration avec le personnel des centres de santé, les enseignants, les travailleurs sociaux et les animateurs des collectivités, pour mettre au point des programmes efficaces. Des comités sanitaires ont été constitués dans tous les camps pour encourager les activités éducatives parmi les réfugiés, tandis que les comités d'hygiène scolaire participent à ce programme dans toutes les écoles UNRWA/UNESCO. Tout en prêtant attention aux différents aspects de la protection maternelle et infantile, de la nutrition, de l'hygiène individuelle et domestique, on a mis encore l'accent sur l'assainissement du milieu, l'hygiène alimentaire et la vaccination contre la variole et le choléra. A Gaza, des cours consacrés à la santé de la mère et de l'enfant ont été organisés avec succès, dans les grandes classes des écoles primaires supérieures de filles UNRWA/UNESCO par les fonctionnaires des départements de la santé et de l'éducation : 2 500 jeunes filles les ont suivis.

92. Le thème retenu pour 1972 a été "l'assainissement du milieu". Il a été développé dans une série de questions traitées dans le calendrier sanitaire et dans des brochures mensuelles publiées par la Division des moyens audio-visuels. Des bulletins d'information en arabe et en anglais, envoyés chaque mois à toutes les zones d'activité de l'Office, ont fourni une documentation sur chacune des questions. La Division a sorti d'autres auxiliaires visuels, notamment des calicots et des affiches. Lors de la Journée mondiale de la santé (1972), une affiche consacrée au thème choisi, "Le coeur, c'est la santé", a été largement distribuée dans tous les territoires, avec des documents d'information et un numéro spécial du Bulletin du Département de la santé. Les expositions se multiplient et se révèlent de plus en plus utiles pour l'éducation sanitaire. Elles ont lieu en général dans les écoles, et les élèves, les maîtres et d'autres réfugiés participent avec enthousiasme à leur préparation et à leur organisation. Elles ont été consacrées aux diverses questions mentionnées au paragraphe précédent. Dans la République arabe syrienne, les services de santé de l'UNRWA ont collaboré avec les directions de l'éducation et de l'hygiène scolaires pour organiser des campagnes d'information, y compris des expositions, dans les établissements d'enseignement public et les écoles UNRWA/UNESCO, sur les thèmes "Attention à vos yeux" et "Attention à la nutrition".

Services infirmiers

93. En 1971, l'UNRWA a employé 115 infirmières diplômées, 286 infirmières auxiliaires, 57 sages-femmes diplômées et 57 dayahs (accoucheuses traditionnelles). Le personnel infirmier s'est acquitté, comme précédemment, de tâches nombreuses et variées dans les dispensaires, les centres de réhydratation et de nutrition, les maternités et les hôpitaux. Il a assuré les services d'après-midi et de nuit dans tous les dispensaires de Gaza et les camps d'urgence de Jordanie orientale. Il a également participé à diverses enquêtes et études, à l'éducation sanitaire, au programme normal de vaccination et à la campagne massive de lutte anticholérique. Dans tous les camps, il a effectué des visites à domicile pour dispenser des soins aux accouchées, aux nourrissons et aux enfants de moins de trois ans, ainsi qu'aux tuberculeux. Les services de protection maternelle comportant les soins avant et

après l'accouchement, la surveillance des accouchements ayant lieu à domicile ou dans les neuf maternités qu'administre l'Office à Gaza, dans la République arabe syrienne et en Jordanie occidentale. La plupart des accouchements sont faits à domicile, pour la grande majorité, par des dayahs dont 189 sont inscrites dans des dispensaires.

94. On a pu remédier, dans une large mesure, à la pénurie d'infirmières diplômées que le territoire de Gaza a connue pendant longtemps et cela en recrutant du personnel à l'étranger ou sur place; et, dans une certaine mesure, on a amélioré les conditions d'emploi en accordant des indemnités professionnelles aux infirmières diplômées ayant des connaissances plus poussées en santé publique, en obstétrique ou en pédiatrie. On a également établi des catégories professionnelles supérieures pour les sages-femmes et les infirmières auxiliaires.

95. On a continué d'assurer l'instruction et la formation en cours d'emploi, ainsi que des cours de recyclage, en particulier à l'intention des infirmières auxiliaires.

96. Grâce à l'aide importante de divers groupements et organisations bénévoles, il a été possible de maintenir le programme de layettes qui comporte : a) la layette rudimentaire (une couverture de coton et un morceau de savon) assurée à tout nouveau-né ayant droit au programme, b) la layette complète fournie à tous ceux qui sont hébergés dans les camps d'urgence et aux nourrissons de familles nécessiteuses vivant ailleurs. En outre, une couverture en laine a été distribuée pendant les mois d'hiver à chacun des bébés de la première catégorie vivant dans les camps d'urgence.

Nutrition

97. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 47, le Département de la santé surveille de manière constante et attentive l'état de santé et de nutrition des réfugiés, en particulier celui des groupes de réfugiés les plus vulnérables, grâce aux rapports périodiques que lui envoient les centres de protection maternelle et infantile, les équipes d'hygiène scolaire et les centres d'alimentation d'appoint. Bien qu'aucune enquête générale sur la nutrition des réfugiés n'ait été entreprise pendant la période considérée, car elle aurait été difficile et onéreuse, des études limitées ont été effectuées dans certains districts pour évaluer l'état nutritionnel de groupes déterminés ou pour en examiner certains aspects précis (voir par. 85 ci-dessus). On peut néanmoins affirmer que, selon les rapports disponibles, l'alimentation des réfugiés a été, dans l'ensemble, assurée d'une manière satisfaisante.

Assainissement du milieu

98. L'Office a toujours pour objectif d'assurer les services collectifs de base permettant d'éviter les maladies transmissibles par le milieu. Les services d'assainissement dans les 63 camps de réfugiés (y compris les 10 camps d'urgence) comportent : approvisionnement en eau potable, lieux d'aisance, écoulement des eaux de ruissellement, enlèvement des ordures, lutte contre les insectes et les rongeurs vecteurs de maladies et, dans certaines localités, installations auxiliaires, par exemple bains publics et abattoirs. D'une façon générale, ils ont été maintenus, pendant l'année considérée, au même niveau que pendant la période précédente.

99. Dans les camps d'urgence de Jordanie, la situation s'est améliorée considérablement : toutes les tentes ont été remplacées par des abris préfabriqués; des routes ont été pavées et des latrines à fosse septique et syphon ont été installées. Dans la République arabe syrienne, les camps d'urgence de Dera'a, Sbeineh et Qabr-Essit ont été dotés, eux aussi, de latrines du même type et d'abris en ciment construits pour 490 des 1 851 familles. Les autres familles vivant encore sous la tente seront logées de même, au fur et à mesure que de nouveaux abris seront disponibles.

100. L'adduction d'eau a été étendue à trois camps de Jordanie occidentale, ce qui en améliorera considérablement l'approvisionnement. Des crédits ont été attribués pour construire des égouts dans le camp de Nairab (République arabe syrienne) afin d'y résoudre le vieux problème de l'écoulement des eaux usées. Le programme de construction de latrines familiales par les réfugiés eux-mêmes est toujours subventionné par l'Office et couvre maintenant 38 p. 100 des abris. Une citerne de vidange supplémentaire a été fournie en Jordanie occidentale et une autre en Jordanie orientale. De nombreuses brouettes en très mauvais état ont été remplacées par des neuves ou par des charrettes à bras, plus pratiques. Pour assurer un meilleur contrôle, la formation en cours d'emploi des agents de l'assainissement responsables de la surveillance, qui avait été organisée l'année dernière dans l'une des zones d'activité de l'Office, a été étendue aux quatre autres.

101. Il serait nécessaire d'apporter beaucoup d'améliorations aux installations sanitaires de certains camps, surtout ceux qui sont situés aux abords des villes, mais en raison de ses difficultés financières, l'Office ne saurait entreprendre de projets complexes, tels que systèmes d'égouts et d'écoulement des eaux, s'il ne reçoit pas de contributions spéciales à cet effet.

Formation de personnel médical et paramédical

102. Les 325 bourses universitaires accordées par l'UNRWA à des réfugiés dans le domaine de la santé (voir par. 148) se répartissent comme suit : 260 pour la médecine, 14 pour l'art dentaire, 40 pour la pharmacie, 6 pour la médecine vétérinaire, une pour la santé publique et deux pour l'obstétrique. En outre, 32 élèves reçoivent une formation qui leur permettra de devenir infirmières, 66 aides-pharmaciens, 29 techniciens de laboratoire, 5 techniciens de radiologie et 6 kinésithérapeutes. Un chirurgien-dentiste, faisant partie du personnel de l'Office, a terminé son stage de périodontologie. Deux médecins ont obtenu chacun un an de congé pour des études de spécialisation en santé publique. Grâce à Caritas (Suisse), une infirmière a pu suivre un cours d'un an de perfectionnement en obstétrique, et le FISE a accordé des bourses à deux infirmières-sages-femmes diplômées pour approfondir leurs connaissances en obstétrique.

103. L'Office a poursuivi l'exécution d'un programme de formation en cours d'emploi destiné aux médecins, au personnel infirmier, aux agents de l'assainissement et aux techniciens de l'alimentation d'appoint. Pendant la période considérée, le nombre des étudiants qui ont passé avec succès leurs examens ou doivent obtenir leur diplôme de fin d'études s'élève à 182, se répartissant comme suit : médecins 89; dentistes 8; pharmaciens 19; vétérinaires 2; infirmières 14; sages-femmes 14; aides-pharmaciens 18; techniciens de laboratoire 18.

C. Enseignement général et professionnel

104. En 1971-1972, l'effectif scolaire s'est établi ainsi : 245 078 élèves dans les écoles primaires et primaires supérieures de l'Office, et 3 592 dans les écoles professionnelles et les écoles normales. En outre, 69 004 enfants réfugiés ont fréquenté les établissements publics ou privés d'enseignement primaire, primaire supérieur ou secondaire des pays d'accueil. De plus, 86 élèves inscrits dans des écoles techniques privées y ont bénéficié de bourses d'études. En 1971-1972, l'Office a accordé 687 bourses d'études dans diverses universités du Moyen-Orient. Et 1 167 maîtres en exercice ont suivi les cours de l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO.

105. Une comparaison entre ces chiffres et les statistiques correspondantes figurant au paragraphe 100 du rapport 12/ de l'année dernière montrera l'expansion régulière de l'enseignement général qui, en raison de la croissance démographique, a caractérisé d'année en année le système scolaire UNRWA/UNESCO. Le nombre des enfants réfugiés inscrits dans les écoles UNRWA/UNESCO a augmenté de 5,7 p. 100; en conséquence, l'effectif des enseignants a encore une fois dépassé 7 000; le nombre des écoles et des centres de formation professionnelle s'est élevé à 517. Comme en 1970-1971, les dépenses pour l'enseignement ont représenté à peu près la moitié du budget total de l'Office, plus précisément 46,2 p. 100, soit, en chiffres ronds, 23,5 millions de dollars sur 50,8 millions.

106. La situation financière dramatique exposée plus haut menace en particulier les services d'enseignement car, contrairement aux services de secours qui utilisent avant tout des dons en nature, ils sont tributaires en grande partie de contributions en espèces. Le Comité exécutif de l'UNESCO a donc lancé un nouvel appel en vue de réunir des fonds pour le programme d'enseignement UNRWA/UNESCO et son Directeur général a prié le Sous-Directeur général pour l'éducation, au cours d'une mission, de discuter avec les gouvernements arabes de la région des difficultés financières de l'Office et de leurs répercussions sur le programme d'enseignement.

107. En dehors des soucis financiers, l'enseignement a pu être dispensé normalement et relativement sans à-coups. D'une façon générale, l'année scolaire 1971-1972 a été la moins perturbée des années qui ont suivi le conflit de 1967. Les réfugiés de Jordanie orientale ont continué de refluer vers la rive orientale de la vallée du Jourdain où neuf écoles ont dû être ouvertes pour accueillir leurs enfants. Le problème des manuels scolaires a progressé légèrement, mais les écoles du territoire de Gaza, de Jordanie orientale et de Syrie n'ont pas encore reçu tous leurs manuels, par suite de désaccords sur les délais de révision des textes.

108. Grâce aux contributions spéciales de source gouvernementale ou non gouvernementale, destinées aux dépenses d'investissement, l'Office, en dépit du déficit de ses crédits de fonctionnement, a pu poursuivre son programme de constructions scolaires en 1971-1972. Un laboratoire de sciences, 224 salles de classe et

12/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413).

24 bureaux étaient terminés et servaient aux élèves au début de l'année scolaire. En outre, les travaux de construction de 23 salles de classe en préfabriqué sont achevés ou en cours d'achèvement. Le programme de constructions scolaires approuvé pendant la période considérée a surtout pour objet d'éviter le recours au système de trois classes alternées (celui de deux classes alternées est déjà utilisé dans près de la moitié des cas), l'extension du système de deux classes alternées et aussi de remplacer les locaux loués considérés comme les moins satisfaisants. Il prévoit la construction de 188 salles de classe, 9 laboratoires de sciences, 4 salles à usages multiples et 19 bureaux.

109. En décembre 1971, on a pu transférer au nouveau centre de formation d'Amman les écoles normales installées dans des locaux provisoires depuis octobre 1967. L'ouverture du centre a permis d'accueillir à Amman un plus grand nombre d'élèves-maîtres dans l'espoir que l'on pourrait organiser des cours de trois années pour les enseignants spécialisés et des cours normaux de deux années pour les enseignants non spécialisés; il a également permis, pour la première fois depuis 1967, d'admettre 62 jeunes filles réfugiées aux cours de formation professionnelle en Jordanie orientale. Les écoles techniques de Sibline (Liban) et de Gaza sont toujours au régime de l'externat, mais l'internat a été rétabli au centre de Wadi Sir (Jordanie orientale). Une amélioration a été constatée : les diplômés des écoles professionnelles de Gaza et de Jordanie occidentale ont trouvé facilement un emploi, mais il n'en a pas été de même pour les enseignants sortis des deux écoles normales de Ramallah (Jordanie occidentale) qui resteront en surnombre, une fois satisfaits les besoins des écoles UNRWA/UNESCO et des établissements locaux d'enseignement en Jordanie occidentale et à Gaza.

110. L'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO a, cette année encore, assuré avec succès la formation pédagogique en cours d'emploi des instituteurs et du personnel occupant des postes de responsabilité. Comme les cours de base d'enseignement général ou de pédagogie, initialement organisés à l'intention des maîtres du primaire et du primaire supérieur (dont la plupart sont maintenant considérés comme qualifiés) se terminent graduellement, l'Institut s'est consacré davantage à la formation en cours d'emploi du personnel occupant des postes clefs, notamment des directeurs d'écoles, inspecteurs et formateurs pédagogiques, ainsi qu'aux cours spéciaux traitant des techniques et des innovations pédagogiques.

Enseignement général

111. En 1971-1972, le système scolaire UNRWA/UNESCO a dû être encore développé pour accueillir 245 078 élèves réfugiés immatriculés, 7 019 maîtres et directeurs d'établissements dans 517 écoles primaires et primaires supérieures. En outre, 47 014 élèves étaient inscrits dans les écoles publiques et privées de ces deux cycles, qui couvrent les neuf premières années d'enseignement général. Dans le deuxième cycle secondaire, les écoles privées et publiques comptaient 21 990 élèves. Au personnel enseignant employé par l'Office, il faut ajouter 64 inspecteurs primaires et spécialisés, pour les cinq zones d'activité de l'UNRWA, dont chacune a son propre personnel d'administration scolaire relevant d'un responsable pour les questions d'enseignement. La coordination et le contrôle technique de ces cinq systèmes scolaires sont assurés par le Département de l'enseignement UNRWA/UNESCO, au siège de l'Office, dont fait partie une équipe de spécialistes détachés auprès de l'Office par l'UNESCO.

112. Le problème des manuels scolaires pour les écoles UNRWA/UNESCO a été examiné à nouveau par le Conseil exécutif de l'UNESCO au cours de sa quatre-vingt-huitième session, du 6 au 29 octobre 1971. La résolution adoptée par le Conseil figure plus loin à l'annexe III. Tout en exprimant sa satisfaction des importants résultats obtenus, la résolution demande encore une fois au Gouvernement israélien d'autoriser l'admission, dans les territoires occupés, de tous les manuels dès leur approbation par le Directeur général de l'UNESCO, et à tous les gouvernements intéressés de poursuivre leurs efforts en vue d'assurer la mise en oeuvre des décisions pertinentes du Conseil exécutif.

113. Dans la République arabe syrienne, le Directeur général de l'UNESCO n'avait pas autorisé l'usage dans les écoles UNRWA/UNESCO de 33 manuels scolaires inscrits au programme, dont certains, nouveaux; il en a maintenant approuvé 11, qui ont été distribués. Les autres doivent être d'abord examinés par le Sous-Comité dont le Ministre de l'éducation a annoncé la formation au Directeur général, l'an dernier, et ensuite faire l'objet de consultations entre celui-ci et le Gouvernement syrien.

114. En Jordanie, le Ministère de l'éducation s'était engagé à revoir 19 manuels scolaires, après consultations entre le Gouvernement et le Directeur général de l'UNESCO; 16 d'entre eux ont été réédités et envoyés pour examen à ce dernier. Aucun nouveau texte n'a été proposé pour les trois autres manuels. Quant au territoire de Gaza, on n'a pas encore reçu de nouvelles versions des 18 manuels scolaires que l'Egypte a accepté de réviser.

115. Fin juin 1972, la question de l'importation des manuels scolaires approuvés par le Directeur général de l'UNESCO et admis par les autorités israéliennes en territoires occupés se présentait ainsi : en Jordanie occidentale, 75 ouvrages sur les 83 approuvés par le Directeur général pour l'année scolaire 1971-1972 avaient été importés, les 8 autres ouvrages attendant encore l'autorisation nécessaire, dans le territoire de Gaza, sur 55 ouvrages approuvés pour l'année scolaire 1971-1972, 51 avaient pu être importés, les permis pour les 4 autres ayant été refusés.

116. Pour la troisième année consécutive, l'UNESCO a, en coopération avec l'UNRWA et après consultation des autorités israéliennes et égyptiennes, organisé des examens pour l'obtention du diplôme égyptien de fin d'études secondaires (Twajihi) dans le territoire de Gaza. Du 17 au 25 juillet 1971, 8 548 candidats au total ont passé l'examen, sous la surveillance d'un millier d'enseignants locaux employés par l'Office ou par la direction de l'enseignement et de la culture à Gaza et de 34 experts internationaux, appartenant pour la plupart au Département de l'éducation UNRWA/UNESCO, désignés par le Directeur général de l'UNESCO. L'appui logistique et d'autres services essentiels furent assurés par la Direction de l'enseignement et de la culture de Gaza et par le bureau régional de l'UNRWA. Le Ministère de l'enseignement supérieur de l'Egypte a annoncé par la suite que 3 418 élèves de Gaza étaient reçus à l'examen. Le 26 juin 1972, les examens ont commencé pour la quatrième fois; il y avait 6 999 candidats. En août et septembre 1971, 961 des élèves reçus à l'examen en 1970 ont traversé le canal de Suez dans des convois organisés par le Comité international de la Croix-Rouge, pour commencer leurs études dans des universités égyptiennes.

Liban

117. L'année scolaire a commencé au Liban, le 6 septembre 1971, pour les écoles UNRWA/UNESCO. Sur les 72 écoles primaires et primaires supérieures qui sont

ouvertes, 34 emploient le système de classes alternées, ce qui en porte le nombre à 367. L'effectif des élèves était de 34 340 avec 1 069 maîtres. Un nouveau programme d'études pour les établissements primaires supérieurs ayant été introduit en 1971 par le Gouvernement libanais, il fut appliqué en première année des écoles UNRWA/UNESCO du même cycle.

118. Au sud du Liban, les écoles UNRWA/UNESCO ont dû être fermées du 25 au 27 février 1972 par suite d'incursions des troupes israéliennes et des combats dans l'Arkoub. Un raid aérien a causé des dégâts dans l'école du camp de Nabatieh le 27 février, mais comme l'attaque s'est produite un dimanche, l'école était fermée; il n'y a donc pas eu de victimes parmi les élèves.

119. Le travail scolaire a également été interrompu du 16 au 21 mars par des grèves et des manifestations au Liban contre le plan du roi Hussein concernant un royaume arabe uni englobant la Jordanie occidentale.

République arabe syrienne

120. Les écoles UNRWA/UNESCO ont ouvert leurs portes le 11 septembre 1971 en République arabe syrienne; les 90 écoles primaires supérieures administrées par l'Office ont accueilli 33 339 élèves et 994 maîtres; 47 de ces écoles emploient le système de classes alternées (457 classes).

Jordanie orientale

121. La rentrée a eu lieu le 28 août 1971 dans les écoles UNRWA/UNESCO de Jordanie orientale. Le nombre d'écoles primaires et primaires supérieures relevant de l'Office s'élève à 156, y compris les neuf nouveaux établissements aménagés dans le nord de la vallée du Jourdain qui y ont été rouverts, à la suite de l'amélioration de la sécurité. L'effectif scolaire s'est établi à 86 679 et le nombre total d'enseignants à 2 373; 126 écoles ont utilisé le système de classes alternées pour 1 465 classes.

Jordanie occidentale

122. En Jordanie occidentale, l'année scolaire a débuté le 1er septembre 1971 dans les écoles UNRWA/UNESCO qui ont accueilli 29 935 élèves et 957 enseignants. Sur les 87 écoles primaires et primaires supérieures, 26 fonctionnent suivant le système de classes alternées (183 classes).

Gaza

123. Exception faite d'incidents sporadiques relativement peu importants pendant le premier semestre, l'année scolaire s'est déroulée dans le calme à Gaza, le deuxième semestre pratiquement sans incident.

124. L'année scolaire s'est ouverte le 15 septembre 1971 dans les écoles UNRWA/UNESCO, à la même date que dans les écoles publiques. Sur les 112 écoles primaires et primaires supérieures, 39 ont utilisé complètement ou partiellement le système de classes alternées (376 classes).

Programme d'activités pour la jeunesse

125. Le programme d'activités pour la jeunesse est exécuté en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA) dans 30 camps; 3 000 réfugiés environ y participent. Les centres de jeunes sont, dans les camps, les seuls endroits où les jeunes réfugiés peuvent pratiquer des sports, se délasser et se livrer à des activités sociales; dans le cadre de ce programme, on leur confie peu à peu des responsabilités accrues et on les aide à découvrir la joie de se rendre utile. On y fait preuve d'un esprit d'entraide, et les jeunes gens ont mené à bien 60 projets pour entretenir et améliorer leurs centres; ils ont notamment aménagé et rénové 27 terrains de sports et de jeux dans 10 camps de réfugiés en Jordanie orientale.

126. De plus en plus, les membres des centres de jeunes mettent en oeuvre des projets destinés à d'autres classes d'âge et à l'ensemble de la collectivité réfugiée. Dans la plupart des camps, des équipes de jeunes sont chargées de venir en aide en cas d'urgence, et des volontaires prêtent souvent leur concours aux activités de l'UNRWA en matière de santé et aux campagnes de vaccination. Cet esprit communautaire se manifeste encore à d'autres occasions : des jeunes ont, par exemple, aidé à agrandir une école de l'UNRWA dans un camp, à niveler le terrain pour ouvrir de nouveaux chemins ou à planter des arbres aux abords du camp. Des réfugiés scouts ont visité l'Institut pour aveugles et les hôpitaux d'Amman (Jordanie) et ont distribué des cadeaux aux malades.

127. En 1972, des programmes spéciaux ont été organisés au profit d'environ 500 petits réfugiés, notamment deux camps d'été en Jordanie occidentale et à Gaza où de jeunes réfugiés volontaires ont fait fonction de conseillers et d'animateurs.

128. L'YMCA a fourni, en 1972, des fonds destinés à recruter des moniteurs pour les activités de jeunes, à former des animateurs bénévoles, à acheter de l'équipement supplémentaire et à soutenir les projets exécutés par les jeunes réfugiés eux-mêmes dans les camps. L'Alliance a également financé un projet spécial à l'intention des petits orphelins réfugiés du Liban et de Jordanie.

Activités pour les enfants d'âge préscolaire

129. Les enfants de trois à six ans ont des besoins distincts auxquels ce programme s'efforce de répondre. Des périodes de jeux éducatifs permettent de leur inculquer des connaissances rudimentaires et de les garder sous surveillance médicale. On leur donne un repas chaud et du lait pour s'assurer qu'ils sont bien nourris. En raison du budget limité, ce programme doit être couvert par des contributions spéciales; mais, grâce au concours de plusieurs organisations bénévoles, 3 850 enfants répartis entre 31 centres ont pu en bénéficier. En 1970, aux termes d'un accord conclu avec l'Office, l'American Friends Service Committee a pris en charge le programme de Gaza en lui donnant plus d'extension. En 1971-1972, il a créé deux nouveaux centres (il en existe maintenant 15 au lieu de 13) et, surtout, il a considérablement amélioré la qualité des services rendus. En assurant la formation du personnel en exercice et en recrutant des jardinières d'enfants parmi les diplômés du centre de formation féminine qu'administre l'Office à Ramallah,

il a été possible d'introduire des méthodes modernes et de mettre l'accent sur les travaux artistiques et les activités créatrices.

130. Un stage de deux mois a été organisé à la fin de 1971, au Liban, sous les auspices de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire, à l'intention du personnel de surveillance des centres, qui en a tiré le plus grand profit.

Activités pour les femmes

131. Ce programme a pour objet de développer chez les jeunes réfugiés des dispositions et des aptitudes qui leur permettent d'élever leur niveau de vie. Dans 17 centres, dont trois administrés par des groupes bénévoles, environ 450 jeunes femmes participent l'après-midi à toute une gamme d'activités culturelles, sociales et récréatives. Il convient de signaler que les jeunes femmes mieux instruites apprennent bénévolement à lire et à écrire aux autres qui viennent dans ces centres. D'autres cours sont également dispensés : broderies, tricot, secourisme, éducation sanitaire et travaux domestiques. Ces activités sont financées par des contributions spéciales.

Formation pédagogique

Formation avant l'emploi

132. Le programme de formation pédagogique avant l'emploi comprise, pour les jeunes gens et les jeunes filles, deux années de cours après la fin des études secondaires. En 1971-1972, l'Office a administré quatre écoles normales : une à Amman, en Jordanie orientale, deux en Jordanie occidentale et une au Liban. Le nombre des réfugiés qui y sont inscrits s'est élevé à 1 031 contre 1 074 en 1970-1971 et 1 153 en 1969-1970. Il convient de signaler qu'aucun nouveau maître n'ayant été admis en septembre 1970 à l'école normale de Sibline (Liban) 13/, celle-ci n'a pas fonctionné à pleine capacité pendant deux années scolaires; cet état de choses cessera cette année.

133. En décembre 1971, les deux écoles normales provisoires de Jordanie orientale ont été remplacées par le nouveau centre de formation d'Amman. Quand il opérera à plein régime, il pourra accueillir 700 internes : 300 normaliens, 250 normaliennes et 150 jeunes filles recevant une formation professionnelle. Le centre n'applique pas le système de la coéducation, mais jeunes gens et jeunes filles se partagent certaines installations et il y a un seul directeur. Après les inévitables difficultés d'installation du début, le centre a fonctionné normalement et, grâce à ses installations modernes et bien conçues, il devrait assurer une formation d'un niveau élevé. Les stagiaires de première année n'ayant pu commencer à travailler avant l'ouverture du centre, en décembre, soit deux mois et demi après le début de l'année scolaire, celle-ci sera, à leur intention, prolongée d'autant jusqu'en août au lieu de la mi-juin.

13/ Ibid., par. 146.

134. Jusqu'ici, les quatre écoles normales de l'Office ont été axées sur la formation pédagogique des maîtres des six classes primaires. Certains aspects du programme d'études sont cependant établis en partant de l'hypothèse selon laquelle les diplômés pourront être appelés à enseigner dans le primaire supérieur. Cinquante-sept diplômés des écoles normales de Jordanie occidentale, qui n'avaient pu trouver de postes, y sont revenus et ont fait une année supplémentaire pour se préparer à enseigner dans le primaire supérieur.

135. A la suite des consultations qu'il avait entamées vers la fin de l'année scolaire 1970-1971 avec le Ministère jordanien de l'éducation, pour l'organisation d'un cours de formation de trois années, l'Office a soumis au Ministère le programme d'études envisagé, les programmes des cours pour chaque matière enseignée et une documentation sur les qualifications du personnel enseignant et les installations des écoles normales qu'il administre en Jordanie. Le cours de trois années sera organisé pour des élèves-maîtres spécialisés pour l'enseignement primaire supérieur.

136. Avant 1967, bon nombre de normaliens diplômés trouvaient des postes d'instituteurs en dehors des écoles de l'UNRWA; mais ces débouchés ont diminué, car la plupart des pays de la région ont créé leurs propres écoles normales. Les écoles UNRWA/UNESCO de Jordanie orientale et du Liban peuvent employer la plupart, sinon la totalité, des diplômés des écoles normales qu'administre l'Office dans ces deux territoires; mais la moitié seulement des maîtres sortis des deux écoles de Ramallah, en Jordanie occidentale occupée, peuvent être recrutés dans les écoles de ce territoire et de Gaza; quelques autres trouvent des postes dans les établissements scolaires publics et privés. On a gardé les mêmes effectifs pour ces deux écoles après juin 1967 : on ne pouvait prévoir combien de temps la Jordanie occidentale resterait séparée de la Jordanie orientale et refuser des places vacantes à des candidats qualifiés aurait été injuste. On prévoit qu'une partie des diplômés de 1971-1972 ne pourront trouver d'emploi et on s'efforcera de les placer en dehors des territoires occupés malgré les problèmes posés. Les diplômés du cours de trois années mentionné plus haut trouveront plus facilement des emplois dans une région où la demande de maîtres d'écoles primaires supérieures est encore importante.

Formation en cours d'emploi

137. L'Institut assure maintenant aux diverses catégories d'enseignants employés par l'UNRWA quatre grands types de formation : a) des cours de base pour les instituteurs du primaire; b) des cours spécialisés pour les enseignants du primaire supérieur; c) une formation pour le personnel des postes clefs; d) des cours spéciaux de perfectionnement pour les maîtres diplômés, afin de répondre à des besoins particuliers.

138. L'Office a continué d'assurer, pendant l'année scolaire 1971-1972, la formation pédagogique des instituteurs en exercice, toutefois, les inscrits ont été moins nombreux. Quand l'Institut fut inauguré en octobre 1964, on estimait à 10 p. 100 seulement le pourcentage des maîtres enseignant dans les écoles UNRWA/UNESCO qui avaient la formation pédagogique voulue. Or, à la fin de l'année 1970-1971, l'Institut avait terminé 10 de ses cours de base destinés à la formation de ces enseignants. De 1964-1965 à 1969-1970, sur un total de 3 444 inscrits, 2 607 maîtres du primaire (soit 76 p. 100 environ) avaient rempli toutes les conditions voulues pour être admis par l'Office comme instituteurs

qualifiés. En outre, 290 instituteurs poursuivent à l'Institut les cours qu'ils ont commencés en 1970 ou 1971. Sur ce total, 153 auront terminé en 1972, 121 en 1973 et 16 en 1974. L'effectif global des maîtres du primaire ayant participé ou participant à ce programme s'élève à 3 734, soit environ 82 p. 100 du personnel enseignant à ce niveau, durant l'année scolaire 1971-1972. L'Institut a réduit graduellement l'importance de la première phase de l'oeuvre entreprise - à savoir le relèvement du niveau des instituteurs du cycle élémentaire - depuis trois ans et continuera vraisemblablement à le faire.

139. Le programme de formation en cours d'emploi d'enseignants pour le primaire supérieur, qui a débuté en octobre 1967, s'est poursuivi en 1971-1972. A la fin de l'année scolaire 1970-1971, 655 maîtres du primaire supérieur, sur un total de 1 182 inscrits (environ 55 p. 100) avaient rempli toutes les conditions voulues pour être reconnus par l'Office comme enseignants qualifiés à ce niveau. De plus, 469 maîtres poursuivent à l'Institut des cours les préparant à enseigner diverses disciplines : mathématiques, sciences, arabe, sciences sociales, anglais, économie domestique et éducation physique. Sur cet effectif, 178 auront terminé en 1972 et 291 en 1973. Les enseignants du primaire supérieur ayant participé jusqu'ici à ce programme d'études et de formation en cours d'emploi sont au nombre de 1 651, soit 82 p. 100 environ de l'ensemble du corps enseignant à ce niveau. Ce programme constitue la deuxième phase des activités de l'Institut et devrait se poursuivre au même rythme pendant l'année scolaire 1972-1973.

140. La formation du personnel des postes clefs constitue la troisième phase des activités de l'Institut. Le tableau ci-dessous indique son évolution depuis qu'elle a débuté en 1969-1970 :

	<u>1969/70</u>	<u>1970/71</u>	<u>1971/72</u>
Cours pour directeurs	52 (République arabe syrienne et Jordanie orientale)	131 (5 zones d'activité)	169 (5 zones d'activité)
Cours pour inspecteurs	-	10 (Liban)	46 (Jordanie orientale et occidentale, République arabe syrienne)
Cours pour formateurs pédagogiques	-	-	19 (Jordanie orientale)

141. Toujours dans le cadre de la troisième phase de ses activités, l'Institut organise, à l'intention des maîtres qualifiés, des cours spéciaux, répondant à des besoins nouveaux en matière d'enseignement et de méthodologie car la formation de base initialement assurée ne répond plus aux progrès réalisés dans la région. Voici quels sont ces cours spéciaux :

	<u>1969/70</u>	<u>1970/71</u>	<u>1971/72</u>
Cours sur la méthode globale pour l'enseignement de l'arabe (pour les instituteurs de lère année d'école primaire)	75	49	25
Enseignement artistique	-	21	75
Enseignement dans les classes à plusieurs divisions	-	-	32
Education physique (pour les instituteurs du primaire)	-	-	17
Méthodologie pour l'enseignement des sciences sociales	-	-	20
Tests et évaluation des résultats	-	-	19
Cours de recyclage pour les instituteurs de première année du primaire	-	-	59

142. Par suite de la diversification et de la complexité croissantes du programme de formation en cours d'emploi, le nombre des enseignants pouvant être inscrits à l'Institut a légèrement diminué pendant l'année scolaire 1971-1972, après s'être maintenu durant plusieurs années au chiffre annuel de 1 500.

143. Les activités de l'Institut se sont étendues au-delà des écoles UNRWA/UNESCO et de leurs enseignants. En collaboration avec le FISE, il a mis à la disposition de certains gouvernements de la région ses services et les fruits de son expérience. Il a assuré le perfectionnement d'une partie des directeurs d'études des classes terminales et du personnel de l'Institut pédagogique jordanien 14/; depuis lors, des groupes d'éducateurs libanais, syriens, irakiens et soudanais sont venus à l'Institut dans le même but. L'Institut prêterait son concours à la formation d'enseignants des territoires qui pourraient mettre sur pied des projets reposant sur les techniques et procédés qu'il utilise.

144. Le responsable des services d'assistance régionale s'est rendu au Yémen démocratique et au Yémen, à la fin de 1971, car ces deux pays ont également l'intention d'employer les méthodes de formation en cours d'emploi qu'utilise l'Institut et ont proposé d'envoyer certains de leurs éducateurs y faire un stage. Il en est de même pour quelques pays du Golfe. A la demande du FISE, deux fonctionnaires de l'Institut ont passé deux mois chacun à Mascate pour participer à l'élaboration du plan d'éducation de l'Oman.

14/ Ibid., par. 141.

145. Le FISE apporte son aide à l'Institut en prenant à sa charge le poste de responsable des services d'assistance régionale. Vu l'intérêt croissant que manifestent les pays de la région pour les activités de l'Institut et en réponse à une demande des Gouvernements jordanien, libanais et syrien, le Conseil exécutif du PNUD a approuvé en juin 1972 un projet biennal d'assistance financière à l'Institut par l'entremise de l'UNESCO, d'un montant de 480 000 dollars, prenant effet à partir du 1er juillet 1972. Le PNUD aura ainsi répondu favorablement à la requête du Conseil économique et social 15/ invitant le PNUD (et d'autres organismes des Nations Unies) à "examiner les moyens appropriés de fournir toute l'aide possible aux réfugiés de Palestine".

Bourses d'études supérieures

146. Au cours de l'année universitaire 1971-1972, l'UNRWA a accordé 687 bourses d'études supérieures; 604 étaient des renouvellements et 83 des bourses nouvelles, dont 75 octroyées à des sujets venant de sortir de l'enseignement secondaire et 8 à des étudiants déjà inscrits à l'université. Les bourses de l'Office, dont le coût est couvert par des fonds provenant de diverses sources, ne sont attribuées que pour un an, mais elles peuvent être renouvelées annuellement jusqu'à la fin des études entreprises, à condition que les bénéficiaires soient reçus aux examens de fin d'année organisés par la faculté dont ils relèvent.

147. En 1968, la République fédérale d'Allemagne a généreusement accepté d'aider les étudiants réfugiés de Palestine dont les études avaient été affectées par les hostilités de 1967, en versant les fonds nécessaires à l'exécution d'un programme quinquennal, à concurrence d'un montant de 850 000 dollars. Sur cette somme, 130 000 dollars ont été alloués pour l'octroi de 252 bourses, au titre de l'année universitaire 1971-1972.

148. Le tableau ci-après donne la répartition des titulaires de bourses d'études supérieures :

15/ Résolution 1565 (L) du Conseil économique et social adoptée le 3 mai 1971.

Répartition par discipline et par pays des titulaires de bourses
d'études supérieures pendant l'année universitaire 1971/72

Discipline	République								Total
	Egypte	Liban	arabe syrienne	Jordanie Orient. Occid.	Irak	Turquie	Arabie Saoudite		
Médecine	168	11	72	-	-	0	-	-	260
Pharmacie	16	2	17	-	-	5	-	-	40
Art dentaire	3	-	6	-	-	5	-	-	14
Méd. vétérinaire	5	-	-	-	-	1	-	-	6
Santé publique	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Génie industriel	73	23	34	-	-	32	1	4	167
Agriculture	8	-	1	-	-	1	-	-	10
Formation pédagogique	5	-	-	-	-	-	-	-	5
Commerce et économie	4	5	1	30	-	-	-	-	40
Lettres	18	12	18	16	1	1	-	-	66
Sciences	11	18	-	36	3	10	-	-	78
TOTAL	311	72	149	82	4	64	1	4	687

149. Ainsi qu'il est dit dans le rapport du Directeur général à la quatre-vingt-huitième session du Conseil exécutif de l'UNESCO, tenue en octobre 1971, "afin de permettre aux nombreux élèves qui ont terminé l'école secondaire, dans l'enclave de Gaza, de poursuivre leurs études, le Directeur général a adressé le 22 juillet 1971 un appel à 11 Etats arabes disposant d'importantes possibilités en matière d'enseignement supérieur, pour leur demander d'admettre dans leurs établissements supérieurs des étudiants de l'enclave de Gaza en les faisant bénéficiaire de bourses partielles ou complètes à l'exemple de la République arabe unie" 16/. Ensuite, après une tournée, dans les capitales arabes, d'une délégation des territoires occupés, d'autres étudiants furent admis : 175 dans la République arabe syrienne, 47 au Liban et 20 au Soudan. Le Conseil exécutif de l'UNESCO,

16/ Voir UNESCO, rapport du Directeur général sur la coopération avec l'UNRWA (point 4.11) à la quatre-vingt-huitième session du Conseil exécutif de l'UNESCO (88 EX/3), par. 26 (la République arabe unie est à présent désignée sous le nom d'Egypte).

dans la résolution 4.1.1. 17/ qu'il a adoptée à sa quatre-vingt-huitième session, s'est félicité du nombre élevé des bourses accordées par les gouvernements des Etats arabes pour permettre aux réfugiés de poursuivre leurs études dans des universités de ces pays".

Formation professionnelle et technique

150. Pendant la période considérée, le nombre des centres de formation professionnelle et technique UNRWA/UNESCO est passé de six à sept. Le nouveau centre d'Amman, dont il a été fait état plus haut (par. 133), a été construit grâce à des fonds provenant de la Near East Emergency Donations Inc. (NEED). Il a été ouvert en décembre 1971 et comporte trois sections : une école normale de garçons (qui occupe à elle seule l'un des bâtiments), une école normale de jeunes filles et une école technique de jeunes filles qui, pendant cette première année, a accueilli 76 élèves, mais dont la capacité sera portée à 150 places en 1972-1973.

151. Le programme de formation professionnelle et technique a également progressé en 1971-1972, grâce à l'agrandissement progressif du centre de formation de Wadi Sir, financé par une contribution spéciale de la République fédérale d'Allemagne. Quand les travaux seront terminés, le centre de formation pourra accueillir 790 garçons, soit environ 400 de plus qu'à l'ouverture.

152. Des travaux sont en cours pour porter de 376 à 488 places la capacité de l'école professionnelle de Kalandia, l'agrandissement et les frais de fonctionnement pendant cinq ans étant couverts par une contribution spéciale du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour la formation technique. Malheureusement, les frais de construction ayant nettement augmenté, les travaux ne progressent pas dans des conditions satisfaisantes, et le programme est très en retard sur le calendrier prévu.

153. L'effectif total des inscrits en 1971-1972 est moins élevé qu'on ne l'avait escompté, car l'école professionnelle de Sibline n'a pas admis de nouveaux élèves.

154. Les centres de formation UNRWA/UNESCO sont tous prévus et équipés pour fonctionner au régime de l'internat, mais par suite de l'indiscipline des élèves à Sibline en 1969-1970 et des problèmes de sécurité ailleurs, il a été décidé en 1970 que les écoles professionnelles de Sibline, de Wadi Sir et de Gaza passeraient au régime de l'externat, les moyens de transport entre le domicile des élèves et l'école étant assurés aux intéressés. La situation s'étant améliorée, l'internat du centre de Wadi Sir a été rétabli en septembre 1971. L'Office a décidé de maintenir pour le moment le régime de l'externat à l'école normale de Sibline et définitivement à l'école technique de Gaza. Cette dernière, contrairement aux autres centres UNRWA/UNESCO, dessert une région relativement peu étendue, et le régime de l'externat y est, en outre, plus économique. Tous les centres de formation ont fonctionné de façon satisfaisante depuis que ces mesures ont été prises et aucun incident notable ne s'y est produit.

17/ Voir plus loin, annexe III.

155. L'Office espérait pouvoir relancer son programme de stages dans les usines d'Europe, qui a permis à un certain nombre de diplômés des écoles techniques UNRWA/UNESCO d'acquérir une expérience pratique d'un an ou deux : cet espoir ne s'est pas encore réalisé. Le programme est suspendu depuis 1969, date à laquelle les 115 derniers bénéficiaires ont pu aller faire des stages dans des usines de la République fédérale d'Allemagne, grâce à la coopération de son gouvernement.

156. Il y a un besoin continu au Moyen-Orient de diplômés des écoles professionnelles et techniques; en ce qui les concerne, le problème de l'emploi devient donc graduellement moins inquiétant.

157. On trouvera au tableau 16 de l'annexe I des détails, centre par centre, sur les cours de formation donnés en 1971-1972.

Formation des adultes

158. L'Office apprend un métier à de nombreux jeunes réfugiés qui ne possèdent pas les titres requis pour être admis dans les centres de formation professionnelle. Cette année, 1 664 jeunes filles ont suivi pendant six mois des cours de couture dans 33 centres de l'UNRWA, où on leur a enseigné également la cuisine, les travaux domestiques, les principes de l'hygiène de même qu'à lire et à écrire. En Jordanie occidentale, 44 jeunes gens ont suivi des cours de menuiserie d'un an dispensés dans trois centres.

Formation des handicapés

159. Ce programme, qui assure un enseignement et une formation aux aveugles, aux sourds et aux infirmes, vise à leur permettre de devenir indépendants et d'être utiles à la collectivité.

160. Au cours de l'année considérée, 221 jeunes infirmes des deux sexes ont été placés dans des institutions du Moyen-Orient, dont 65 gratuitement. Quarante-trois garçonnets et fillettes ont été inscrits dans les classes primaires de l'Institut pour aveugles de Gaza, financé par la Mission pontificale pour la Palestine et administré par l'Office qui a assuré, en outre, la formation professionnelle de 22 jeunes réfugiés. Cette année, on a ajouté à la fabrication de tapis et au cannage une section de tricots faits à la machine, qui a pris suffisamment d'importance pour devenir une unité de production réservée aux jeunes filles. L'Institut comporte également une section de services à domicile qui procure du travail à 31 aveugles adultes vivant dans les camps.

D. Services communs et administration générale

161. Le tableau 22 de l'Annexe I donne le nombre des postes inscrits au tableau des effectifs de l'Office au 30 juin 1972, comparé à celui du 30 juin 1971.

162. Le tableau des effectifs du personnel recruté sur place fait apparaître une augmentation nette de 312 postes, due au recrutement du contingent supplémentaire normal de maîtres dans les écoles de l'Office, du personnel additionnel requis cette année pour le nouveau Centre de formation d'Amman et par l'extension du Centre de formation de Wadi Sir. La révision des effectifs des services communs a permis d'en compenser les effets par la suppression de 85 postes dans pratiquement tous les cas, le personnel en excédent qui désirait demeurer à l'Office a pu être réaffecté à des postes devenus vacants pour cause de décès ou de limite d'âge.

163. Le tableau 22 indique une réduction nette de 6 postes en ce qui concerne le personnel international.

164. Depuis le 1er juillet 1971 et en réponse à la demande du personnel, la participation à la caisse de prévoyance de l'Office est devenue obligatoire pour tous les travailleurs manuels nouvellement recrutés, mais elle reste facultative pour tous ceux qui étaient déjà employés par l'Office; cependant, ceux-ci ont décidé, dans leur quasi-totalité, d'y adhérer. Les indemnités familiales ont été augmentées, le 1er juillet également, pour le personnel recruté sur place dans la République arabe syrienne. Le 1er novembre 1971, après une décision semblable du gouvernement pour ses fonctionnaires, l'Office a approuvé, avec effet rétroactif au 1er mai 1971, un relèvement de l'indemnité de cherté de vie, qui est passée de 4 p. 100 à 9 p. 100 du salaire, pour le personnel recruté sur place employé au Liban. Un ajustement ultérieur du 1er mars 1972 en modifie le taux uniforme entre un minimum de 25 livres libanaises et un maximum de 100 livres libanaises par mois.

165. On n'a pu mettre en oeuvre le projet-pilote relatif à une assurance-maladie privée pour le personnel local du Siège, dont le rapport de l'année dernière signalait qu'il était à l'étude, car de nombreux intéressés ont estimé qu'une participation égale par l'Office et par le fonctionnaire aboutirait à des primes qui dépasseraient leurs moyens. L'Office a ensuite accepté des modalités plus souples permettant d'alléger les frais incombant aux membres du personnel ayant une famille nombreuse, sa contribution totale restant toutefois limitée à un plafond fixé à 2,5 p. 100 du salaire annuel des assurés. L'introduction de ce projet ne paraît pas devoir susciter de problème.

166. Selon les règlements de l'Office, conformes à ceux des Nations Unies, les fonctionnaires ont le droit de chômer le jour de leur fête nationale. En Jordanie occidentale, où la plupart des enseignants de l'Office sont citoyens jordaniens, les écoles de l'Office sont donc fermées le 25 mai, fête nationale jordanienne. Les autorités militaires israéliennes ont fait objection à cette pratique, mais le Commissaire général les a informées que les fonctionnaires de l'Office, comme tous ceux des Nations Unies, avaient le droit d'observer leur fête nationale conformément aux règlements des Nations Unies. Toutefois, le

21 mai, le Directeur des opérations de l'UNRWA en Jordanie occidentale a été informé officiellement et par écrit que les autorités militaires israéliennes, responsables de la sécurité, considéraient la fermeture des écoles et autres institutions de l'Office, le 25 mai, alors que d'autres écoles et institutions restaient ouvertes, comme une "complète anomalie" qui, "plus particulièrement, susciterait des tensions et risquerait de porter atteinte à la sécurité de la région, ce que tous les concernés ont l'obligation d'éviter". Les autorités militaires, eu égard à ces considérations, estimaient essentiel que "l'Office prenne les mesures nécessaires pour garder ouvertes ses institutions le 25 mai". La poursuite des activités de l'Office en territoires occupés étant soumise, selon l'accord conclu par l'Office avec le Gouvernement d'Israël en juin 1967, aux "mesures pouvant être rendues nécessaires par des considérations de sécurité militaire", le Commissaire général a estimé qu'il n'avait pas d'autre choix que de donner des instructions pour maintenir ouvertes les écoles et autres institutions de l'Office. Les fonctionnaires ont pu prendre une journée libre ensuite.

E. Questions juridiques

Détention de fonctionnaires de l'Office

167. En 1971-1972, 47 fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus en Jordanie orientale (pendant des périodes plus ou moins longues, dépassant six mois dans l'un des cas) sans être accusés d'infraction pénale. Un de ces fonctionnaires était encore détenu au 30 juin 1972. Comme précédemment 18/ les autorités n'ont fourni aucune information précise sur les motifs de ces arrestations et détentions. En outre, un fonctionnaire, accusé d'une infraction à la sécurité de l'Etat, a comparu devant un tribunal militaire. L'Office a élevé des protestations pour des cas individuels quand il les jugeait pertinentes; il a en outre envoyé le 27 mai 1972 une note verbale sur l'ensemble de la question au Ministère des affaires étrangères, s'élevant contre cet état de choses et appelant à nouveau l'attention du Ministère sur ses privilèges et immunités et ceux de son personnel découlant de la Charte des Nations Unies et de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Il a également demandé à être averti des accusations spécifiques retenues contre tout fonctionnaire détenu. Depuis lors, le Ministère des affaires étrangères a informé l'Office qu'on lui annoncerait sans délai les résultats de toute enquête consécutive à une arrestation.

168. A Gaza, on a enregistré l'arrestation et la détention de 18 fonctionnaires de l'Office (pour des périodes de durée variable ne dépassant pas six mois), sans qu'ils aient été accusés d'une infraction pénale; cinq d'entre eux étaient encore détenus au 30 juin 1972. En Jordanie occidentale, deux fonctionnaires ont été arrêtés et détenus pendant moins de six mois, puis relâchés. En outre, trois fonctionnaires de Gaza et un autre de Jordanie occidentale ont été jugés et condamnés par des tribunaux militaires. Les deux fonctionnaires, conduits l'année dernière 19/ dans le désert du Sinaï par les autorités israéliennes, ont été autorisés à retourner à Gaza en novembre 1971.

18/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), par. 165.

19/ Ibid., par. 164, dernière phrase.

Déplacements et activités professionnelles des fonctionnaires

169. Les difficultés relatives aux voyages des fonctionnaires internationaux du siège de l'Office dans la République arabe syrienne, évoquées au paragraphe 167 du rapport de l'année dernière, ont persisté cette année. Le problème a été abordé à différentes reprises avec les autorités syriennes, et les dernières discussions paraissent promettre une solution satisfaisante.

170. Les difficultés rencontrées par l'Office quant aux déplacements de ses fonctionnaires syriens ou palestiniens, munis d'un laissez-passer des Nations Unies qui se rendent dans la République arabe syrienne ou en reviennent (mentionnées au paragraphe 168 du rapport précédent) se sont atténuées pour les fonctionnaires palestiniens.

Locaux de l'Office et abris des réfugiés

171. Au Liban, certains des bâtiments de l'Office dans les camps de réfugiés sont toujours occupés (voir par. 170 du rapport de l'année dernière). Une nouvelle note verbale a été adressée le 16 mai 1972 au Ministère des affaires étrangères au sujet de ce problème et des cas où le bureau de la zone de l'UNRWA au Liban a été temporairement occupé en 1971 par des personnes qui y ont pénétré sans autorisation (dont certains élèves et maîtres des écoles de l'UNRWA). Le 21 avril 1972, des membres d'une ou de plusieurs organisations palestiniennes ont occupé un petit entrepôt de l'Office dans un camp de réfugiés et en ont interdit l'accès par une clôture. Les autorités libanaises ont été prévenues verbalement et par une note verbale du 5 mai 1972. L'Office est heureux de pouvoir signaler que le local lui a été restitué immédiatement. La situation actuelle en ce qui concerne les autres installations occupées est exposée plus haut au paragraphe 10.

172. Le 1er décembre 1971, des unités de l'armée jordanienne ont occupé le dernier étage des écoles de l'Office à Achrafié, près du nouveau camp d'Amman. Une note verbale protestant contre cet acte a été envoyée au Ministère des affaires étrangères le 5 janvier 1972, et l'armée s'est retirée le 1er avril 1972. L'entrepôt de l'Ecole primaire supérieure de garçons de l'Office au camp d'Irbed, occupé par des unités de l'armée le 5 avril 1971, et trois pièces de l'Ecole primaire supérieure de garçons de l'Office au nouveau camp d'Amman, occupées le 27 avril 1971, ont été évacuées le 7 août 1971 et le 12 février 1972 respectivement.

173. Le Commissaire général a établi, l'an dernier, un rapport spécial, destiné à l'Assemblée générale, et concernant les très importantes démolitions d'abris effectuées à Gaza par les autorités israéliennes en juillet et août 1971 ^{20/}. Dans une note verbale du 8 août 1971, l'Office a protesté contre l'action entreprise par les autorités israéliennes, qui paraissait contraire à la résolution 2675 (XXV) de l'Assemblée générale et aux dispositions des articles 49 et 53 de la Convention de Genève du 12 août 1949 concernant la protection des personnes civiles en temps

^{20/} Voir le rapport spécial du Commissaire général concernant l'effet sur les réfugiés de Palestine des opérations menées récemment par les autorités militaires israéliennes dans la bande de Gaza, transmis à l'Assemblée générale sous la cote A/8383 et Add.1.

de guerre 21/. Des abris occupés par 2 554 familles, soit quelque 15 855 personnes, ont été démolis. L'Office a demandé au Gouvernement d'Israël (voir plus loin par. 187) des compensations pour ces démolitions. Un nouveau rapport a été présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, le 15 septembre 1972, conformément à la résolution 2792 C (XXVI) du 6 décembre 1971 (A/8814).

174. La démolition d'abris, à titre de précaution ou de représailles, mentionnée au paragraphe 171 du rapport de l'année dernière, s'est poursuivie à Gaza pendant la première moitié de la période considérée. Par une note verbale du 6 août 1971, l'Office a, de nouveau, demandé instamment aux autorités israéliennes de cesser les démolitions et de lui verser en outre les dédommagements afférents à toutes les réclamations qu'il a présentées à cet égard. Il a souligné que sa position se fondait non pas sur telle ou telle disposition de la législation locale, mais sur le droit international 22/. Les autorités israéliennes ont répondu le 8 septembre 1971 qu'il leur appartenait de déterminer les actions que justifiaient les exigences de la sécurité et des opérations militaires. L'Office n'accepte pas ce point de vue catégorique et, dans une note verbale du 17 septembre 1971, il a entièrement réservé sa position et ses droits en la matière. Aucune démolition semblable n'a plus été effectuée du 11 janvier au 30 juin 1972.

175. Le 16 septembre 1971, les autorités militaires israéliennes ont pénétré dans les locaux du bureau régional de l'Office à Gaza, à la poursuite de quelques personnes armées soupçonnées de s'être réfugiées dans la région. Une douzaine de soldats sont entrés dans les locaux du bureau régional de l'Office, à midi, tentant d'identifier les fonctionnaires de l'Office et d'inspecter le bâtiment principal de l'administration. L'intervention du Gouverneur militaire israélien a été invoquée. Il a immédiatement pris les dispositions nécessaires pour le départ du personnel militaire et s'est excusé verbalement, auprès du Directeur du bureau régional, de cette intrusion. Toutefois, dans l'après-midi, les autorités militaires israéliennes sont revenues dans les locaux du bureau régional, déclarant qu'elles avaient reçu des ordres de leurs supérieurs à Tel Aviv pour entreprendre une fouille détaillée de ces locaux. Elle fut faite et les autorités israéliennes se sont ensuite retirées sans trouver qui que ce soit. Une protestation énergique a été élevée auprès du Ministère des affaires étrangères le 5 octobre 1971. Le Ministère a répondu, le 22 novembre 1971, que la perquisition avait été imposée par des considérations de sécurité et a exprimé ses regrets pour cet incident.

176. Au cours de l'année considérée, l'armée et les forces de police israéliennes, exécutant des mesures de sécurité, ont pénétré à différentes reprises dans des locaux de l'Office, par exemple des écoles - notamment à Gaza (voir par. 173 du rapport précédent). Tous ces actes ont été immédiatement signalés aux autorités israéliennes locales et des dédommagements réclamés, le cas échéant. Les autorités israéliennes ont pour habitude d'accepter ces réclamations.

21/ Nations Unies, Recueil des traités, vol. 75 (1950), No 973.

22/ Ceci pour répondre aux allégations des autorités israéliennes dans leur note du 20 mai 1971 (voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), par. 171.

177. En Jordanie occidentale, l'armée israélienne a exécuté des exercices militaires à deux reprises dans le camp de Nuweimeh, qui est actuellement vide, et une fois dans celui de Ein Sultan, qui est presque vide. Quoique aucune installation de l'Office n'ait été endommagée dans ces cas, la question a été abordée avec le Gouverneur militaire qui a été prié de prendre des mesures pour que les autorités militaires n'effectuent plus d'exercices dans les camps 23/.

Transport des fournitures de l'Office

178. L'Office ayant discuté avec les autorités syriennes du remboursement des frais de transport et de manutention encourus dans la République arabe syrienne (voir par. 174 du rapport de l'an dernier), un accord a été conclu à ce sujet. Des remboursements partiels ont été effectués, et le reliquat des charges, calculées mensuellement, représentait, le 30 juin 1972, 341 948 livres syriennes (soit : transport 216 074 livres syriennes et manutention 125 874 livres syriennes).

179. Le Gouvernement de la République arabe syrienne, ayant fermé en juillet 1971, sa frontière avec la Jordanie, l'Office n'a pu acheminer, par route ou par voie ferrée, les fournitures destinées à la Jordanie. Dans deux notes verbales, du 7 août et du 4 septembre 1971, l'Office a exposé son point de vue au Ministère des affaires étrangères en lui demandant de lever ces restrictions à sa liberté de transport. En septembre 1971, les autorités syriennes ont accepté que des marchandises soient expédiées par la voie ferrée ou par route, de Beyrouth à Damas, et de Damas à Amman uniquement par chemin de fer. Pour un nombre très limité de denrées périssables, le transport par la route jusqu'à Amman était exceptionnellement autorisé. Les autorités syriennes demandaient que, pour les marchandises transportées par camions de Beyrouth à Damas mais devant être ensuite acheminées sur Amman par chemin de fer, une quote-part de 62,5 p. 100 soit réservée aux camions syriens. Ces mesures ont eu pour conséquence d'accroître les frais de transport de l'Office, qui se heurte de plus à des difficultés administratives lorsqu'il s'agit de chargements importants. La discussion à ce sujet se poursuit avec les autorités syriennes.

Créances sur les gouvernements

Généralités

180. La période sur laquelle porte le rapport a marqué le début d'un nouvel effort en vue de faire acquitter les créances sur les gouvernements. Selon les livres comptables de l'Office, ces créances se montaient à plus de 3 740 000 dollars des Etats-Unis, le 30 juin 1972. Certaines d'entre elles existent depuis des années 24/. Etant donné la situation financière précaire de l'Office, celui-ci trouve d'autant plus nécessaire de chercher à obtenir le règlement rapide de ces créances.

23/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), par. 183 et *ibid.*, vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013), par. 183, dernière phrase.

24/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), par. 177 à 184.

Liban

181. Tout d'abord, l'Office se plaît à signaler un progrès sensible en vue du règlement de ses créances au titre du remboursement des taxes et dépenses assimilées qui, une fois totalisées, se montaient à 608 808 livres libanaises (199 689 dollars). Elles ont été examinées par un comité gouvernemental d'experts qui a recommandé une base d'accord. L'on espère que le problème sera maintenant réglé rapidement. Indépendamment de la créance afférente à des frais supplémentaires de transport ferroviaire mentionnée au paragraphe 184 ci-dessous, seules restent impayées deux modestes demandes d'indemnisation pour les dégâts et pertes subis pendant les troubles de 1969 et 1970, qui représentent au total 30 224 livres libanaises (9 913,47 dollars).

République arabe syrienne

182. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les deux créances, pour un montant de 272 577 livres syriennes (63 374,15 dollars) et 2 767 livres syriennes (643,33 dollars) respectivement, dont il est fait état au paragraphe 178 du rapport de l'année dernière; en fait, puisque l'Office n'est toujours pas exonéré des taxes scolaires et militaires et doit encore payer le factage lors des contrôles douaniers, la première de ces deux créances s'établit maintenant à 303 956 livres syriennes (70 670 dollars). Lorsque l'Ecole normale de Homs eut été évacuée en 1970 par les personnes déplacées syriennes qui l'avaient occupée en 1967, l'Office a présenté une demande d'indemnisation de 128 493 livres syriennes (29 875 dollars) pour les pertes et dégâts résultant de cette occupation. Le gouvernement a demandé à l'Office un supplément d'information d'ordre technique.

Jordanie

183. L'Office a envoyé le 21 juin 1972 une note verbale au Gouvernement jordanien attirant son attention sur les créances qu'il détient à des titres divers : locaux endommagés au cours des combats lors des hostilités de 1967; contrats non respectés du fait que le gouvernement avait ordonné l'arrêt des travaux; pertes subies pendant les troubles de 1968, 1970 et 1971 25/. Ces demandes d'indemnisation représentent au total approximativement 675 000 dollars. L'Office a invité le gouvernement à engager dans un proche avenir des négociations visant à régler cette affaire.

Créance commune sur le Liban, la République arabe syrienne et la Jordanie au titre de frais supplémentaires de transport ferroviaire

184. La question de cette créance, qui s'établit à 1,5 million de dollars environ, en est toujours au même point 26/.

25/ Ibid., par. 169, 179 et 180; et ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013), par. 177, 178 et 179.

26/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), par. 181.

Egypte (y compris la créance sur la Banque d'Alexandrie, à Gaza)

185. Les créances de l'Office, qui se montent respectivement à 80 637,67 dollars et 40 401 854 livres égyptiennes (92 924,26 dollars), sont toujours impayées 27/. Une autre réclamation, relative au remboursement des impôts perçus sur l'essence, s'établit à 1 426,84 dollars au 30 juin 1972.

Israël

186. Le 16 juin 1972, l'Office a envoyé au Gouvernement israélien une note verbale appelant son attention sur les demandes d'indemnisation découlant des hostilités de juin 1967 28/ et suggérant des négociations à une date rapprochée, en vue d'aboutir au règlement de cette question. Au 30 juin 1972, ces créances se chiffraient à 780 548,44 dollars, y compris les sommes versées par l'Office à ses fonctionnaires pour les dédommager de biens personnels perdus lors des hostilités de 1967.

187. Une somme de 417 881 dollars a été réclamée au Gouvernement d'Israël au titre des abris démolis à Gaza en juillet et août 1971 (voir par. 173 ci-dessus). Le gouvernement a refusé, en faisant valoir que ces destructions s'étaient imposées pour des raisons de sécurité. Une autre somme de 36 500 dollars a été réclamée pour la réparation des dégâts causés au cours desdites opérations aux latrines publiques et à d'autres installations sanitaires. L'Office poursuit ces deux réclamations. Il demande d'autre part approximativement 34 500 dollars en compensation des abris démolis à titre de précaution ou de représailles (voir par. 174 ci-dessus).

27/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013), par. 181 et 186.

28/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), par. 183.

F. Opérations financières

188. Les comptes de l'Office et le rapport y relatif du Comité des commissaires aux comptes sont publiés séparément 29/. On trouvera ici un résumé des opérations financières effectives de l'UNRWA en 1971 et des prévisions concernant l'exercice 1972. (L'exercice financier de l'Office coïncide avec l'année civile, alors que le présent rapport couvre la période allant du 1er juillet 1971 au 30 juin 1972.) 30/

189. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations de l'Office en 1971 :

<u>Recettes de 1971 :</u>	<u>En milliers de dollars des Etats-Unis</u>
Contributions gouvernementales	43 683
Contributions d'organismes intergouvernementaux autres que les organismes des Nations Unies	240
Contributions d'organismes des Nations Unies	1 828
Contributions de sources non gouvernementales	970
Autres recettes	767
Gains sur le change et réévaluation des devises en réserve	187
Total des recettes	<u>47 675</u>

29/ Ibid., vingt-septième session, Supplément No 7C (A/8707/Add.3).

30/ Les chiffres des recettes, des dépenses et du fonds de roulement, ainsi que les détails sur les recettes de toutes origines, depuis la création de l'Office, figurent aux tableaux 18 et 19 de l'annexe I. Le tableau 20 donne la liste des contributions de sources non gouvernementales pour l'année 1971 et le premier semestre de 1972. Le chapitre II fournit des renseignements plus précis sur les opérations financières de l'Office pour 1971 et 1972, ainsi que sur le budget de 1973.

En milliers de dollars des Etats-Unis

Dépenses de 1971 :

	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services de secours	18 774	441	19 215
Services de santé	6 346	265	6 611
Services d'enseignement	22 009	556	22 565
Dépenses résultant des troubles	-	41	41
Total des dépenses	<u>47 129</u>	<u>1 303</u>	<u>48 432</u>
Excédent des dépenses par rapport aux recettes (déficit)			(757)
A ajouter : fonds de roulement au 1er janvier 1971 (après ajustement des comptes des années précédentes)			<u>5 752</u>
Fonds de roulement au 31 décembre 1971			<u><u>4 995</u></u>

190. Dans le tableau ci-dessus, on distingue les dépenses afférentes aux "opérations renouvelables" (traitements et salaires, fournitures, loyers, subventions et autres dépenses effectuées périodiquement) et les dépenses relatives aux "opérations non renouvelables" (travaux d'équipement, tels que construction d'abris et d'écoles, remplacement du matériel hors d'usage et autres dépenses de caractère essentiellement exceptionnel). La distinction est importante en ce que : a) le coût des opérations renouvelables représente les obligations constantes de l'Office selon son mandat, qui ne correspondent pas à une série de projets ou à des programmes de services essentiels; et b) les opérations non renouvelables sont, sauf quelques exceptions, financées au moyen de contributions spéciales qui ne peuvent servir à couvrir les dépenses renouvelables.

191. Dans les "dépenses résultant des troubles", on inclut les frais relatifs à la réparation des dégâts ou au remplacement des pertes qu'ont encourues l'Office et certains membres de son personnel lors des troubles intérieurs. Des demandes de remboursement ont été soumises aux gouvernements intéressés le cas échéant.

192. L'aspect le plus significatif du tableau ci-dessus est le déficit qu'il fait apparaître à nouveau (pour la huitième fois en neuf ans) dans les opérations de l'Office; ce déficit est cependant beaucoup moins important qu'il ne l'avait été la plupart des années précédentes. Les recettes ont été en 1971 supérieures de 4,6 millions de dollars à celles de 1970, année où le déficit s'est établi à 4,9 millions de dollars, mais les dépenses ont, elles aussi, augmenté (0,5 million), si bien que l'exercice se solde encore par un déficit qui est de 0,75 million de dollars. Après avoir retenu les subventions aux gouvernements et les avoir

transférées au passif, le fonds de roulement était ramené à 5 millions de dollars seulement à la fin de 1971, et, sur ce total, 1,1 million de dollars seulement étaient en espèces, bien moins que la moitié du montant dont l'Office a besoin pour un mois.

193. Le montant des engagements non réglés et reportés de 1971 (ou d'années antérieures) en 1972 s'est élevé à 2 millions de dollars, chiffre sensiblement inférieur aux 2,9 millions de dollars reportés de 1970 à 1971. En 1971, les économies réalisées sur le règlement des engagements contractés les années précédentes ont atteint 105 556 dollars au total (somme qui a été versée au fonds de roulement).

194. A la fin de 1971, les contributions annoncées par les gouvernements pour l'exercice 1971 (ou pour des années antérieures), mais non versées, s'élevaient au total à 11,4 millions de dollars, chiffre légèrement supérieur à celui qu'elles atteignaient (10,6 millions de dollars) à la fin de 1970. Sur le total des contributions annoncées mais non versées à la fin de 1971, 8,7 millions de dollars sont payables en espèces et 2,7 millions en nature, sous forme de fournitures diverses. La valeur des stocks et des avances aux fournisseurs (marchandises entreposées par l'Office ou en cours de transport), estimée à 6,9 millions de dollars, était sensiblement supérieure au chiffre atteint à la fin de l'exercice 1970 (5,8 millions de dollars). Le montant des sommes et des avances à recevoir avait toutefois considérablement diminué, tombant de 1,2 million de dollars (fin 1970) à 0,6 million seulement, à la fin de 1971. A la fin de 1971 le montant des liquidités était tombé à un niveau plus bas que jamais et la situation était devenue si critique à cet égard, en décembre 1971, que l'Office s'est demandé une fois encore (la question s'était déjà posée à la fin de 1970) s'il serait en mesure d'assurer les traitements et salaires en décembre 1971 et en janvier 1972. Certaines contributions annoncées ont heureusement été versées en janvier et d'autres contributions, payées depuis lors, ont provisoirement fait remonter les disponibilités en caisse.

195. Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les entrées et sorties de fonds en provenance de NEED (Near East Emergency Donations, Inc.) dont il est fait mention dans une autre partie du rapport. Pour des raisons d'ordre technique et juridique, ces fonds ne peuvent être considérés comme faisant partie des ressources de l'UNRWA. Au 30 juin 1972, l'Office avait reçu de NEED un total de 6,8 millions de dollars (y compris les intérêts), dont il avait dépensé ou engagé 6 330 000 dollars, surtout pour assurer des abris provisoires et l'infrastructure pour l'assainissement, à l'intention des réfugiés et d'autres personnes déplacées vivant en Jordanie orientale et dans la République arabe syrienne, et pour la construction du Centre de formation d'Amman et d'autres locaux scolaires. Le solde non utilisé des sommes reçues sera affecté en grande partie à la construction de nouvelles salles de classe destinées à accueillir un nombre toujours plus grand d'élèves réfugiés.

196. Certes, les perspectives financières en 1972 se sont beaucoup améliorées depuis le début de l'année, mais pas au point de permettre à l'Office d'avoir un budget équilibré. On doit s'attendre à un nouveau déficit en 1972 de l'ordre de 1,8 million de dollars, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

<u>Recettes prévues pour 1972 :</u>	<u>En milliers de dollars des Etats-Unis</u>
Contributions gouvernementales	45 824
Contributions d'organismes intergouvernementaux autres que les organismes des Nations Unies	1 244
Contributions d'organismes des Nations Unies	727
Contributions de sources non gouvernementales	1 095
Autres recettes	600
Pertes sur le change et la dévaluation des devises en réserve	(250)
Total des recettes	<u>49 240</u>

<u>Dépenses prévues pour 1972 :</u>	<u>En milliers de dollars des Etats-Unis</u>		
	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services de secours	20 503	145	20 648
Services de santé	6 476	131	6 607
Services d'enseignement	23 361	436	23 797
Dépenses résultant des troubles	-	8	8
Total des dépenses	<u>50 340</u>	<u>720</u>	<u>51 060</u>
Excédent estimatif des dépenses par rapport aux recettes (déficit)			(1 820)
A ajouter : fonds de roulement au 1er janvier 1972			<u>4 995</u>
Montant prévu du fonds de roulement au 31 décembre 1972			<u>3 175</u>

197. En 1972, les dépenses afférentes aux opérations renouvelables seront probablement supérieures de 3,2 millions de dollars au chiffre de 1971 (en raison surtout de l'accroissement de l'effectif scolaire et de la hausse du prix de certains produits, notamment la farine et le sucre). En revanche, on s'attend que le coût des opérations non renouvelables, financées en grande partie, comme on

l'a dit, au moyen de contributions spéciales, diminue de 0,6 million de dollars, si bien que le total des dépenses devrait dépasser de 2,6 millions de dollars seulement le chiffre de 1971. D'autre part, on prévoit 1,6 million de recettes de plus qu'en 1971, de sorte que le déficit devrait atteindre 1,8 million de dollars (contre 750 000 dollars en 1971 et 4,9 millions de dollars en 1970).

198. Une comparaison des tableaux récapitulatifs pour 1971 et 1972 montre que l'éducation tient une place toujours plus importante dans les programmes de l'Office. On s'attend que les dépenses renouvelables augmentent en 1972 de près de 1,4 million de dollars pour les services d'enseignement et pour les services de secours et de santé d'environ 1,8 million de dollars au total. Les dépenses renouvelables annuelles pour l'enseignement dépassent maintenant de plus de 2,8 millions de dollars celles pour les services de secours. On prévoit aussi que les dépenses au titre de grands travaux seront un peu plus élevées pour les services d'enseignement que pour les services de secours; le rapport entre les sommes dépensées dépendra cependant du montant des contributions spéciales que l'Office recevra en définitive pour financer ces travaux, dans le cadre de chacun des deux programmes en 1972.

199. Comme le montre le tableau récapitulatif, un déficit de 1,8 million de dollars en 1972 ramènera le fonds de roulement à 3,2 millions de dollars environ, montant qui ne suffit pas et de loin, à couvrir le coût des marchandises entreposées ou en cours de transport (approximativement 6 millions). Encore cette estimation implique-t-elle un certain nombre d'hypothèses, dont les plus importantes sont que : a) il n'y aura pas de nouvelle augmentation des coûts unitaires (notamment des dépenses de personnel) (voir plus loin par. 207) et b) les contributions escomptées, mais non encore annoncées par les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, estimées à plus de 21 millions de dollars, seront effectivement versées.

200. Avec des disponibilités en caisse de 1,1 million de dollars seulement au 1er janvier 1972 et la perspective d'un déficit d'au moins de 1,8 million de dollars en 1972, l'Office devrait normalement se trouver dans l'impossibilité, à un moment ou à un autre, dans les derniers mois de l'année, de rémunérer son personnel, payer ses loyers, honorer les factures de ses fournisseurs, etc. Sur ce déficit, toutefois, 1,4 million de dollars représentent le montant des sommes annuellement payées au titre de certains services de santé, d'enseignement et autres assurés aux réfugiés par les gouvernements de la région et dont l'Office a dû suspendre le versement dans des cas déterminés depuis 1967, sans l'accord des gouvernements intéressés. C'est surtout pour cette raison qu'en dépit du déficit prévu, on ne s'attend pas à voir se détériorer davantage les disponibilités au cours de l'année.

201. A la fin de 1972, néanmoins, le montant des sommes dues par l'Office, des indemnités pour cessation d'emploi du personnel et des autres créances dont le financement n'est pas assuré par des ressources spéciales, ne sera pratiquement couvert que par les contributions annoncées, mais non versées (qui ne sont pas toutes payables en espèces), les sommes à recevoir et divers éléments d'actif autres que les liquidités. L'Office ne pourra assurer les traitements du personnel, honorer les factures de ses fournisseurs, etc. en janvier 1973 que si une partie au moins des contributions est versée, au début de l'année, comme ce fut le cas en 1972.

202. Les mesures prises quant aux subventions aux gouvernements pour certains services ont été décrites aux paragraphes 199 et 200 du dernier rapport. Le Groupe de travail n'a pas fait de recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-sixième session dans son rapport, qui avait pour principal sujet la crise financière confrontée alors par l'Office, mais il présentera un rapport à sa vingt-septième session sur le financement de l'Office à plus long terme.

CHAPITRE II

BUDGET POUR 1973 ET BUDGET REVISE POUR 1972

A. Introduction

203. La présente partie du rapport contient le projet de budget pour 1973 et le budget révisé pour 1972. On indique également, aux fins de comparaison, les dépenses effectives de 1971. Le projet de budget pour 1972 a été soumis à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-sixième session, dans le rapport pour 1970-71 31/. Ces prévisions ont dû être remaniées depuis lors, pour tenir compte de la hausse du prix de certains produits essentiels, le sucre et la farine en particulier. Cette augmentation a cependant été compensée par des dépenses inférieures à ce qui avait été prévu pour les fonctionnaires internationaux dans la formation professionnelle, le remplacement de locaux loués insuffisants par de nouvelles écoles pourvues de salles de classe plus grandes, de nouvelles parités de devises dans les territoires occupés et par la suppression du crédit pour les grands travaux inclus dans les prévisions initiales pour 1972, dans l'attente de contributions spéciales qui ne sont plus escomptées.

204. Les dépenses totales pour 1973 sont estimées à 52 810 000 dollars, alors que les prévisions révisées pour 1972 atteignent 51 060 000 dollars et les dépenses effectives, pour 1971, 48 432 000 dollars. Ces chiffres globaux comprennent les dépenses renouvelables et non renouvelables; les différents types de dépenses sont présentés ci-après dans des tableaux distincts 32/.

205. Les chiffres estimatifs pour la période allant du 1er janvier 1973 au 31 décembre 1973 ont été établis sur la base des prix courants (en juin 1972). Toutefois, la présente période connaissant une inflation des prix, on ne peut garantir que cette base soit réaliste. Les dépenses de l'Office pour ses programmes réguliers et extraordinaires ont monté depuis 1968 de la façon indiquée dans le tableau suivant :

31/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413).

32/ Les "dépenses renouvelables" comprennent les traitements et salaires, les fournitures, les loyers, les subventions et autres dépenses effectuées périodiquement. Les "dépenses non renouvelables" s'appliquent à la construction et au matériel, ainsi qu'à toutes autres dépenses qui ne reviennent pas à intervalles réguliers. Ces dépenses sont, en très grande partie, fonction de contributions spéciales, alors que les dépenses renouvelables sont inhérentes au programme de base de l'Office, qu'il est difficile de réduire.

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Augmentation sur l'année précédente</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>	<u>Total</u>
1968	40 565	2 130	3 422	43 987
1969	42 748	2 183	3 413	46 161
1970	45 096	2 348	2 842	47 938
1971	47 129	2 033	1 303	48 432
1972 (estim.)	50 340	3 211	720	51 060
1973 (estim.)	51 955	1 615	855	52 810

1. Dépenses renouvelables

206. Une comparaison du total des dépenses risque d'induire en erreur, en raison des dépenses non renouvelables élevées pour la construction d'abris dans les camps d'urgence au cours des années 1968 à 1971. Ce sont donc les dépenses renouvelables qui sont les plus significatives. On verra, dans la seconde colonne de chiffres, que les dépenses renouvelables ont augmenté de plus de 2 millions de dollars par année et de plus de 3,2 millions de 1971 à 1972. Cette montée des dépenses renouvelables est due à l'accroissement naturel du nombre des réfugiés ayant droit aux services (exception faite des rations), et plus particulièrement à l'augmentation des effectifs scolaires, à la majoration normale du coût des salaires à mesure que le personnel - dont plus de la moitié sont des enseignants - atteint des traitements plus élevés, et à la hausse des prix, qui affecte l'Office à la fois par le renchérissement des denrées et par les ajustements apportés à la rémunération du personnel au titre de la cherté de vie.

207. Le budget des dépenses renouvelables en 1973 est établi à 51 955 000 dollars, contre 50 340 000 en 1972 (budget révisé) et 47 129 000 en 1971 (dépenses effectives). Ce chiffre s'explique essentiellement par les facteurs suivants : le relèvement substantiel du prix du sucre au milieu de 1972, dont il est pleinement tenu compte dans les prévisions pour 1973, comme de la hausse continue du coût d'autres denrées (0,3 million de dollars); l'augmentation continue des effectifs scolaires et le nombre plus important de stagiaires dans les centres de formation de l'Office, la majoration normale des traitements du personnel recruté sur place (0,5 million de dollars), et une réduction nette des frais afférents aux fonctionnaires internationaux (0,1 million de dollars). Aucune dépense n'a été inscrite jusqu'ici au titre de nouveaux ajustements pour cherté de vie en ce qui concerne le personnel recruté sur place, mais celui-ci a fait remarquer la hausse continue des prix dans les zones d'activités de l'Office, hausse qui paraît indiscutable. On ne peut actuellement prévoir le montant des ajustements auxquels il faudra procéder, mais tout relèvement de 1 p. 100 en la matière, effectué sur l'ensemble des zones d'activités, représente une dépense annuelle supplémentaire de plus de 170 000 dollars.

2. Dépenses non renouvelables

208. Le budget pour les dépenses non renouvelables atteint 855 000 dollars en 1973, contre 720 000 dollars en 1972 (budget révisé) et 1 303 000 dollars en 1971 (dépenses effectives). Dans les estimations pour 1973, on a prévu 289 000 dollars pour le remplacement du matériel hors d'usage et pour d'autres opérations essentielles si l'on veut maintenir un minimum d'efficacité, et 566 000 dollars pour de grands travaux qui s'imposent, tels que : salles de classe supplémentaires (afin d'éviter le système des triples classes alternées), nouveaux centres d'alimentation d'appoint et dispensaires pour remplacer les locaux actuels très insatisfaisants, installations d'assainissement, etc. Ces travaux ne pourront cependant pas être effectués si l'Office ne reçoit pas de contributions spéciales à cet effet. Les principales dépenses sont exposées au titre de chacune des grandes activités de l'Office dans les paragraphes qui suivent.

209. Pour les services de secours, on a prévu le maintien des services normaux en 1973, mais on s'attend que les dépenses soient plus élevées qu'en 1972, surtout en raison de la hausse du prix du sucre et des denrées alimentaires achetées sur place.

210. Quant aux services de santé, on a prévu qu'il faudra faire face aux besoins minimums d'une population plus nombreuse en 1973. On a également prévu une certaine somme pour des améliorations qu'il aurait fallu apporter depuis longtemps aux dispensaires et installations sanitaires dans les camps, dans l'espoir que des contributions spéciales seraient versées à cette fin.

211. En ce qui concerne les services d'enseignement, il y a une augmentation de plus d'un million de dollars, en raison surtout de l'accroissement des effectifs scolaires. En 1973, la part de l'enseignement dans le budget atteindra 47 p. 100, alors que celle des services de secours sera de 39,8 p. 100 et celle des services de santé de 12,8 p. 100. (Les chiffres correspondants du budget révisé pour 1972 sont les suivants : services d'enseignement 46,6 p. 100; services de secours 40,5 p. 100 et services de santé 12,9 p. 100).

B. Projet de budget

Généralités

212. Les prévisions de dépenses pour 1973 sont récapitulées dans les tableaux ci-après qui indiquent également les chiffres correspondants pour 1972 (estimations révisées) et pour 1971 (dépenses effectives); le tableau A donne les dépenses totales et les tableaux B et C concernent les dépenses renouvelables et non renouvelables respectivement. Les paragraphes qui font suite aux tableaux contiennent une brève analyse des prévisions de dépenses pour 1973.

Tableau A

Dépenses totales

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1973</u>	<u>1972</u>	<u>1971</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses</u>
		<u>révisées</u>	<u>effectives</u>
<u>Titre I - Services de secours</u>			
Rations de base	14 322	13 988	12 459
Alimentation d'appoint	2 376	2 286	2 186
Abris	271	274	561
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	517	527	527
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>3 545</u>	<u>3 573</u>	<u>3 483</u>
Total du titre I	<u>21 031</u>	<u>20 648</u>	<u>19 216</u>
<u>Titre II - Services de santé</u>			
Services médicaux	4 083	3 956	4 003
Assainissement	1 550	1 507	1 490
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>1 138</u>	<u>1 144</u>	<u>1 117</u>
Total du titre II	<u>6 771</u>	<u>6 607</u>	<u>6 610</u>
<u>Titre III - Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	18 308	17 154	16 271
Formation professionnelle et technique	3 880	3 783	3 527
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>2 820</u>	<u>2 830</u>	<u>2 767</u>
Total du titre III	<u>25 008</u>	<u>23 797</u>	<u>22 565</u>
<u>Titre IV - Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	3 425	3 473	3 377
Autres services intérieurs	2 575	2 568	2 546
Administration générale	<u>1 503</u>	<u>1 506</u>	<u>1 444</u>
Total du titre IV	7 503	7 547	7 367
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	<u>(7 503)</u>	<u>(7 547)</u>	<u>(7 367)</u>
<u>Titre V - Dépenses d'urgence</u>			
Dépenses extraordinaires imputables à des troubles intérieurs	-	8	41
Total du titre V	<u>-</u>	<u>8</u>	<u>41</u>
Total général	<u>52 810</u>	<u>51 060</u>	<u>48 432</u>

Tableau B

Dépenses renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1973	1972	1971
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions révisées</u>	<u>Dépenses effectives</u>
<u>Titre I - Services de secours</u>			
Rations de base	14 319	13 985	12 456
Alimentation d'appoint	2 318	2 279	2 177
Abris	268	268	271
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	517	527	514
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>3 460</u>	<u>3 444</u>	<u>3 356</u>
Total du titre I	<u>20 882</u>	<u>20 503</u>	<u>18 774</u>
<u>Titre II - Services de santé</u>			
Services médicaux	3 972	3 911	3 868
Assainissement	1 478	1 450	1 391
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>1 119</u>	<u>1 115</u>	<u>1 087</u>
Total du titre II	<u>6 569</u>	<u>6 476</u>	<u>6 346</u>
<u>Titre III - Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	17 884	16 855	15 827
Formation professionnelle et technique	3 839	3 735	3 479
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>2 781</u>	<u>2 771</u>	<u>2 703</u>
Total du titre III	<u>24 504</u>	<u>23 361</u>	<u>22 009</u>
<u>Titre IV - Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	3 297	3 278	3 194
Autres services intérieurs	2 565	2 554	2 527
Administration générale	<u>1 498</u>	<u>1 498</u>	<u>1 425</u>
Total du titre IV	7 360	7 330	7 146
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	<u>(7 360)</u>	<u>(7 330)</u>	<u>(7 146)</u>
<u>Titre V - Dépenses d'urgence</u>			
Dépenses extraordinaires imputables à des troubles intérieurs	-	-	-
Total du titre V	-	-	-
Total général	<u>51 955</u>	<u>50 340</u>	<u>47 129</u>

Tableau CDépenses non renouvelables
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1973	1972	1971
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions révisées</u>	<u>Dépenses effectives</u>
<u>Titre I - Services de secours</u>			
Rations de base	3	3	3
Alimentation d'appoint	58	7	9
Abris	3	6	290
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	-	-	13
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>85</u>	<u>129</u>	<u>127</u>
Total du titre I	<u>149</u>	<u>145</u>	<u>442</u>
<u>Titre II - Services de santé</u>			
Services médicaux	111	45	135
Assainissement	72	57	99
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>19</u>	<u>29</u>	<u>30</u>
Total du titre II	<u>202</u>	<u>131</u>	<u>264</u>
<u>Titre III - Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	424	329	444
Formation professionnelle et technique	41	48	48
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>39</u>	<u>59</u>	<u>64</u>
Total du titre III	<u>504</u>	<u>436</u>	<u>556</u>
<u>Titre IV - Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	128	195	183
Autres services intérieurs	10	14	19
Administration générale	<u>5</u>	<u>8</u>	<u>19</u>
Total du titre IV	143	217	221
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	<u>(143)</u>	<u>(217)</u>	<u>(221)</u>
<u>Titre V - Dépenses d'urgence</u>			
Dépenses extraordinaires imputables à des troubles intérieurs	-	8	41
Total du titre V	-	<u>8</u>	<u>41</u>
Total général	<u>855</u>	<u>720</u>	<u>1 303</u>

Services de secours

Rations de base

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	14 322 000	14 319 000	3 000
1972 Prévisions révisées	13 988 000	13 385 000	3 000
1971 Dépenses effectives	12 459 000	12 456 000	3 000

213. La composition de la ration de base est indiquée au paragraphe 46 ci-dessus, ainsi qu'au tableau 4 de l'annexe I plus loin. Les dépenses inscrites à ce chapitre sont imputables à la fois à l'achat et à la distribution des rations de base. Les frais d'entreposage et de transport des rations dans les zones d'activités de l'UNRWA figurent au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport" (voir plus loin par. 237 à 239). Dans le projet de budget pour 1973, il est prévu que des rations seront distribuées, tout au long de l'année, au même nombre de réfugiés que l'année dernière.

214. La forte augmentation des dépenses renouvelables prévues pour 1973 (334 000 dollars de plus que dans le budget révisé de 1972) est principalement due à la hausse du prix du sucre. Pour les autres aliments entrant dans la composition de la ration de base, on a supposé que les prix resteraient au même niveau qu'au début de mai 1972. On s'attend que les tarifs des assurances maritimes restent sensiblement les mêmes qu'en 1972.

215. Les dépenses non renouvelables inscrites au budget de 1973 (3 000 dollars) représentent la somme minimale nécessaire pour remplacer le matériel indispensable hors d'usage.

Alimentation d'appoint

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	2 376 000	2 318 000	58 000
1972 Prévisions révisées	2 286 000	2 279 000	7 000
1971 Dépenses effectives	2 186 000	2 177 000	9 000

216. Ce programme est exposé aux paragraphes 47 à 53 (voir également les tableaux 5 et 6 de l'annexe I). Comme dans le cas des rations de base (voir par. 213 ci-dessus), les frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activités de l'Office sont imputés sur le chapitre "Services d'approvisionnement et de transport". L'accroissement en 1973 des dépenses renouvelables (39 000 dollars) s'explique presque totalement par les augmentations normales de salaire du personnel recruté sur place et par la hausse du prix de certains aliments secs importés.

217. Les dépenses non renouvelables inscrites au budget de 1973, soit 58 000 dollars, doivent permettre de construire des centres de distribution d'aliments, pour remplacer les locaux très défectueux des trois camps d'urgence de Jaramana, Sbeineh et Qabr Essit, en Syrie (45 000 dollars) et de bâtir dans le camp de Marka, en Jordanie orientale, un centre secondaire préfabriqué à l'intention des réfugiés vivant très loin du centre existant (3 000 dollars). Ces travaux avaient été prévus dans le projet de budget pour 1972, mais n'ont pu être effectués, l'Office n'ayant pas reçu les contributions nécessaires. Le budget pour 1973 prévoit également le remplacement, dans toutes les zones d'activités de l'Office, du petit matériel de première nécessité, hors d'usage (5 000 dollars) et d'autres dépenses mineures renouvelables (5 000 dollars).

Abris

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	271 000	268 000	3 000
1972 Prévisions révisées	274 000	268 000	6 000
1971 Dépenses effectives	561 000	271 000	290 000

218. Ce programme fait l'objet des paragraphes 54 à 61 ci-dessus et du tableau 7 de l'annexe I. Les prévisions pour 1973 présument que la construction d'abris supplémentaires dans les camps d'urgence de la République arabe syrienne sera achevée sur les fonds de 1971 (voir plus loin).

219. Les dépenses renouvelables inscrites au budget de 1973 restent au même niveau que celles du budget révisé de 1972, elles comprennent 233 000 dollars pour le loyer des terrains où sont établis les camps (la plupart d'entre eux étant fournis au titre de contributions gouvernementales et 30 000 dollars - montant minimum - pour l'entretien des routes et chemins à l'intérieur des camps. Une somme peu importante doit également permettre de couvrir les frais directs relatifs à l'administration des abris.

220. Une somme minimale (3 000 dollars) est inscrite dans le projet de budget de 1973 pour les dépenses non renouvelables nécessaires dans toutes les zones d'activités de l'Office. Les dépenses effectives de 1971 - qui ont atteint 290 000 dollars - concernent essentiellement l'utilisation de contributions spéciales, qui ont été versées ou promises, pour la construction d'abris en ciment destinés à remplacer les tentes dans les camps d'urgence de la République arabe syrienne.

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	517 000	517 000	-
1972 Prévisions révisées	527 000	527 000	-
1971 Dépenses effectives	527 000	514 000	13 000

221. Le crédit prévu au présent chapitre doit servir à accorder aux réfugiés se trouvant dans une situation particulièrement difficile une aide supplémentaire (s'ajoutant aux secours assurés, d'une façon générale, aux réfugiés dans le besoin). Cette aide est limitée à l'assistance sociale individuelle et à la distribution de couvertures et de pétrole lampant ainsi que de vêtements usagés et de layettes, reçus à titre de dons. Ce programme est brièvement exposé aux paragraphes 62 à 65 ci-dessus. Etant donné sa situation financière actuelle, l'Office est dans une large mesure incapable de répondre aux besoins particuliers des vieillards, des veuves ayant de jeunes enfants à leur charge et des grands malades. Il ne peut envisager d'apporter une assistance, sous une forme ou sous une autre, que dans les cas les plus urgents.

222. La diminution (10 000 dollars) des dépenses renouvelables inscrites dans le budget pour 1973 s'explique surtout par des distributions de chaussures, plus importantes que d'habitude en 1972, par suite d'une donation, et par l'incidence annuelle, qui se fait maintenant pleinement sentir, de l'exemption des impôts indirects sur le pétrole lampant dont bénéficie l'Office en Jordanie occidentale et à Gaza. Cette diminution est en partie compensée par les majorations normales des salaires du personnel recruté sur place.

Services de santé

Services médicaux

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	4 083 000	3 972 000	111 000
1972 Prévisions révisées	3 956 000	3 911 000	45 000
1971 Dépenses effectives	4 003 000	3 868 000	135 000

223. Les programmes de médecine préventive et curative de l'Office font l'objet des paragraphes 66 à 96, ainsi que des tableaux 8 à 11 de l'annexe I. L'Office a toujours eu pour objectif déclaré d'assurer des services de santé d'un niveau au moins égal à ceux que dispensent les gouvernements des pays d'accueil. Au cours des dernières années, ces gouvernements ont nettement amélioré leurs services de santé. Il est cependant de plus en plus difficile à l'Office, dont la situation financière reste grave, d'atteindre son objectif. Toutefois, on a pu éviter toute

compression des programmes de santé, en abaisser les normes serait inévitablement préjudiciable, peut-être même gravement, à l'état de santé général des réfugiés.

224. L'accroissement des dépenses renouvelables (61 000 dollars) qui apparaît dans le projet de budget pour 1973 est surtout imputable aux augmentations normales de salaire accordées au personnel recruté sur place (35 000 dollars), il s'explique également par la croissance démographique naturelle et par diverses modifications (26 000 dollars).

225. Les dépenses non renouvelables - 111 000 dollars - inscrites pour 1973 doivent permettre de construire à Sbeineh et à Weirab, en Syrie, deux dispensaires pour remplacer des locaux ne répondant pas aux normes voulues (60 000 dollars), d'apporter d'autres améliorations secondaires (32 000 dollars); de remplacer deux vieilles ambulances et du matériel indispensable hors d'usage (19 000 dollars). Cependant, l'Office ne sera pas en mesure d'apporter les améliorations envisagées s'il ne reçoit pas de contributions spéciales à ce titre.

Assainissement

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	1 550 000	1 478 000	72 000
1972 Prévisions révisées	1 507 000	1 450 000	57 000
1971 Dépenses effectives	1 490 000	1 391 000	99 000

226. Les programmes s'inscrivant au présent chapitre sont décrits aux paragraphes 98 à 101 ci-dessus. Les dépenses prévues pour 1973 permettront seulement de faire face aux besoins fondamentaux, jugés indispensables pour continuer d'assurer les services collectifs d'assainissement garantissant des conditions raisonnables de sécurité. L'Office n'est pas actuellement à même, étant donné sa crise financière, d'appliquer en matière d'assainissement des normes plus élevées qui seraient souhaitables.

227. En ce qui concerne les dépenses renouvelables, l'augmentation de 28 000 dollars en 1973 est presque totalement due aux majorations normales de salaire accordées au personnel recruté sur place.

228. Les prévisions relatives aux dépenses non renouvelables (72 000 dollars) en 1973 intéressent principalement les grands travaux d'amélioration, essentiels pour réduire au minimum les risques d'épidémie d'infections intestinales graves parmi la population des camps. Le crédit prévu à ce chapitre servira à construire un système d'écoulement des eaux de surface en Jordanie orientale, en Jordanie occidentale et au Liban (25 000 dollars); à installer, dans toutes les zones d'activités, d'autres latrines familiales dans les abris, afin d'éviter la propagation des maladies transmissibles, en général, et une épidémie de choléra, en particulier (18 000 dollars), à bâtir des réservoirs d'eau en Jordanie orientale, en Jordanie occidentale et au Liban, pour aider à résoudre les problèmes que pose, chaque année, la pénurie d'eau pendant les mois d'été (14 000 dollars), à remplacer du matériel indispensable (9 000 dollars); et à financer d'autres améliorations essentielles de nature diverse (6 000 dollars). Ces travaux ne pourront cependant pas être exécutés si des contributions ne sont pas spécialement versées à cet effet.

Enseignement

Enseignement général

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	18 308 000	17 884 000	424 000
1972 Prévisions révisées	17 184 000	16 855 000	329 000
1971 Dépenses effectives	16 271 000	15 827 000	444 000

229. Le programme d'enseignement général de l'Office fait l'objet des paragraphes 111 à 124 ci-dessus et des tableaux 12 à 15 de l'annexe I. Le présent chapitre concerne également certaines activités de moindre importance menées en dehors des écoles UNRWA/UNESCO : activités pour la jeunesse (par. 125 à 128), activités destinées aux femmes (par. 131) et centres de jeux pour enfants d'âge préscolaire (par. 129 et 130). Bien qu'elles soient considérées comme faisant partie du programme d'enseignement général de l'Office, ces deux dernières activités ne sont assurées que dans la mesure où des contributions sont spécialement versées à cette fin ou que d'autres organisations assurent des programmes similaires (on a supposé, en établissant le budget pour 1973, que le programme avait la même portée qu'en 1972).

230. L'augmentation des dépenses renouvelables inscrites au budget de 1972 reflète l'accroissement continu des effectifs scolaires dont le taux s'établit actuellement à environ 15 000 élèves par an. Sur les 1 029 000 dollars supplémentaires demandés pour les dépenses renouvelables en 1973, environ 750 000 dollars sont directement imputables à l'accroissement naturel des effectifs scolaires. Le reste - 279 000 dollars - s'explique avant tout par la majoration normale des salaires du personnel recruté sur place.

231. L'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO (voir par. 137 à 145) continue d'assurer une formation essentielle pour améliorer les connaissances et les qualifications professionnelles des maîtres en exercice dans les écoles de l'Office. On s'attend que la quasi-totalité des frais de fonctionnement, qui s'élèvent à 404 000 dollars en 1973, soient couverts par des contributions spéciales, dont l'assistance du PNUD par l'entremise de l'UNESCO approuvée à partir du 1er juillet 1972.

232. On estime que les 424 000 dollars prévus en 1973 au titre des dépenses non renouvelables représentent le montant minimum nécessaire pour maintenir le programme d'enseignement général à son niveau actuel. Cette somme doit servir particulièrement à exécuter un programme de constructions scolaires en vue d'éviter de renvoyer des enfants, le système des triples classes alternées dans les écoles existantes étant inacceptable; à remplacer ceux des locaux loués qui sont les plus onéreux et les moins satisfaisants, ainsi qu'à réduire dans une certaine mesure le nombre des doubles classes alternées, système actuellement très répandu (379 000 dollars au total). Elle doit en outre servir à acheter des livres de

bibliothèque, des manuels et des ouvrages de référence supplémentaires (27 000 dollars) et à financer divers travaux d'amélioration de moindre importance (18 000 dollars). Il convient de signaler que le programme de constructions scolaires envisagé pour 1973 a été établi en supposant que l'Office recevrait à cet effet des contributions spéciales de source gouvernementale et non gouvernementale.

Formation professionnelle et technique

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	3 880 000	3 839 000	41 000
1972 Prévisions révisées	3 783 000	3 735 000	48 000
1971 Dépenses effectives	3 527 000	3 479 000	48 000

233. Ces programmes sont exposés en détail aux paragraphes 132 à 136 et 146 à 160 ci-dessus (voir également le tableau 16 de l'annexe I). Les dépenses inscrites sous ce chapitre sont essentiellement destinées à couvrir les frais de formation professionnelle, technique et normale assurée dans les établissements de l'Office qui accueilleront, pour l'année scolaire 1972-1973, 4 285 élèves au total et devraient compter 4 405 élèves pendant l'année scolaire 1973-1974. Aucun crédit n'est demandé pour la construction de locaux supplémentaires, cependant, les établissements existants pourront accueillir un plus grand nombre de stagiaires, notamment les centres de Wadi Sir, de Sibline et d'Amman. Ceux de Gaza et de Sibline continueront à fonctionner en régime d'externat en 1972-1973.

234. Les crédits prévus sont également destinés à accorder à des candidats ayant les titres requis, des bourses d'études dans les universités situées dans les zones d'activités de l'Office (voir par. 146 à 149), le montant de la bourse, qui ne dépasse normalement pas 500 dollars par an, est fonction des ressources financières de l'intéressé. Au cours des dernières années, ce programme a été financé en bonne partie par des contributions spéciales qui se terminent à la fin des études du boursier. S'il est prévu, en 1972-1973, de renouveler les bourses des étudiants qui ont obtenu des résultats jugés satisfaisants, très peu de bourses nouvelles seront accordées.

235. Sont également inscrites à ce chapitre certaines activités secondaires : formation artisanale des adultes (financée en grande partie par des contributions spéciales); formation des enfants handicapés; formation professionnelle et formation d'infirmières dans des centres ne relevant pas de l'UNRWA.

236. Le crédit prévu au titre des opérations non renouvelables (41 000 dollars) sera surtout utilisé pour remplacer du matériel de première nécessité.

Dépenses communes

Services d'approvisionnement et de transport

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	3 425 000	3 297 000	128 000
1972 Prévisions révisées	3 473 000	3 278 000	195 000
1971 Dépenses effectives	3 377 000	3 194 000	183 000

237. Le présent chapitre intéresse toutes les dépenses concernant l'achat, le contrôle et l'entreposage des fournitures et du matériel, les frais portuaires ainsi que le transport de personnes et de marchandises dans les zones d'activités de l'Office.

238. Les denrées alimentaires indispensables sont débarquées au port le mieux situé pour les acheminer aux entrepôts des différents pays. La livraison et l'entreposage des autres fournitures sont également décentralisés dans la mesure du possible, à la fois pour éviter les dépenses éventuelles de manutention et de transport par voie de terre et pour tenir compte des restrictions à court et à long terme portant sur le transport de marchandises d'un pays à un autre (le Liban, la République arabe syrienne, la Jordanie orientale et les territoires occupés : Jordanie occidentale et territoire de Gaza).

239. L'augmentation de 19 000 dollars prévue pour les dépenses renouvelables en 1973 ne suffit pas à couvrir les majorations normales de salaire accordées au personnel local (évaluées à 24 000 dollars), qui sont en partie compensées par diverses économies réalisées sur d'autres postes. Les dépenses non renouvelables inscrites au budget de 1973 doivent servir à remplacer de vieux véhicules utilisés pour le transport des personnes et des marchandises (123 000 dollars), l'atelier de réparation du matériel de transport automobile (3 000 dollars) et d'autres équipements hors d'usage (2 000 dollars).

Autres services intérieurs

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	2 575 000	2 565 000	10 000
1972 Prévisions révisées	2 568 000	2 554 000	14 000
1971 Dépenses effectives	2 546 000	2 527 000	19 000

240. Ce chapitre comprend les dépenses suivantes : enquêtes pour déterminer les droits des réfugiés à l'assistance de l'Office, service du personnel et administration; services linguistique, juridique, financier et mécanographique; vérification des comptes par un service de l'UNRWA et par des contrôleurs extérieurs, service technique (architecture et génie civil), services de protection.

241. Si les dépenses renouvelables accusent en 1973 un accroissement de 11 000 dollars, c'est en raison des augmentations normales de salaire du personnel recruté sur place, qui atteignent 34 000 dollars, mais sont compensées en bonne partie par une nette réduction des dépenses afférentes aux fonctionnaires internationaux. Le montant - 10 000 dollars - prévu au titre des dépenses non renouvelables en 1973 doit permettre de remplacer du matériel et des fournitures de bureau.

Administration générale

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	1 503 000	1 498 000	5 000
1972 Prévisions révisées	1 506 000	1 498 000	8 000
1971 Dépenses effectives	1 444 000	1 425 000	19 000

242. Ce chapitre concerne toute l'administration générale du Siège de l'Office à Beyrouth, des cinq bureaux de zone (y compris les services à l'échelon des districts et des camps), des bureaux de liaison de New York, de Genève et du Caire, et des services d'information.

243. L'augmentation des dépenses renouvelables en 1973 ne dépasse pas le niveau de 1972. Les 5 000 dollars prévus pour les dépenses non renouvelables serviront à remplacer du matériel audio-visuel.

Répartition des dépenses communes

244. Les tableaux récapitulatifs figurant au paragraphe 212 indiquent la répartition des charges communes entre les trois grands secteurs d'activité de l'Office : secours, santé et enseignement. Toute ventilation de ce genre comporte nécessairement un élément d'appréciation, mais les pourcentages imputés, qui constituent des moyennes pondérées, ont été calculés et périodiquement vérifiés à partir d'une analyse détaillée des activités de tous les bureaux de l'Office. On estime qu'ils représentent une évaluation exacte.

Dépenses d'urgence

	<u>Dépenses totales</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (Dollars)
1973 Prévisions	-	-	-
1972 Prévisions révisées	8 000	-	8 000
1971 Dépenses effectives	41 000	-	41 000

245. Aucun crédit n'est demandé en 1973 pour couvrir les dépenses d'urgence imputables à des troubles intérieurs qu'il est, en effet, impossible de prévoir.

C. Exécution du budget - 1972 et 1973

246. Les problèmes que pose à l'Office l'exécution du budget révisé pour 1972 et du budget pour 1973 ressortent du tableau ci-après (en milliers de dollars des Etats-Unis).

(Milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1972</u>	<u>1973</u>
Dépenses prévues pour chaque budget	<u>51 060^{a/}</u>	<u>52 810^{a/}</u>
Recettes prévues provenant de :		
Contributions gouvernementales	45 824	
Contributions d'organismes intergouvernementaux autres que les organismes des Nations Unies	1 244	
Contributions d'organismes des Nations Unies	727	
Contributions non gouvernementales	1 095	
Recettes diverses	600	
Pertes sur le change et la dévaluation des devises en réserve	<u>(250)</u>	<u> </u>
Total des recettes	<u>49 240</u>	<u> </u>
Déficit prévu	<u>1 820</u>	<u> </u>

a/ Ces chiffres tiennent compte d'un crédit pour les subventions aux gouvernements, dont il est question plus haut aux paragraphes 192 et 200.

247. Compte tenu des derniers chiffres connus au moment où est rédigé ce rapport, l'Office est encore confronté par un déficit de 1,8 million de dollars pour 1972. C'est là une situation nettement meilleure que celle du début de l'année, lorsque le déficit éventuel fut évalué à 4,7 millions de dollars, sans toutefois avoir tenu compte d'ajustements ultérieurs pour cherté de vie. Pour la même raison, les dépenses prévues pour 1973 sont sujettes à révision. En outre, un déficit de cet ordre - même si le versement des subventions aux gouvernements restait suspendu et que les arriérés des contributions en espèces étaient payés - réduirait les liquidités disponibles à la fin de l'année à environ 1,4 million de dollars, ce qui correspond seulement à la moitié environ des liquidités requises pour les dépenses de janvier 1973. Les efforts en vue d'obtenir des recettes accrues se poursuivent et paraissent prometteurs, mais la menace qui pèse sur la validité financière de l'Office demeure.

ANNEXE I - TABLEAUX

STATISTIQUES RELATIVES AUX REFUGIES IMMATRICULES

Tableau 1

Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégorie d'immatriculation (1950-1972) a/

Année terminée en	Catégorie Rb/		4	Catégorie Sc/		7	8
	1	2		5	6		
	Bénéficiaires de rations et tières e/	Bénéficiaires de demi-rations e/	Total (1+2+3)	Personnes ne recevant pas de rations	Personnes admises au bénéfice de l'en- seignement général et des services mé- diceux	Personnes non ad- mises au bénéfice de rations et de services, sauf ex- ceptions	Total général (4+5+6+7)
Jun 1950	826 459	51 034	960 021	-	-	-	960 021
Jun 1951	805 593	58 733	879 667	-	-	24 455	904 122
Jun 1952	772 166	64 817	882 673	-	-	32 738	915 411
Jun 1953	820 486	17 340	871 748	-	-	45 013	916 761
Jun 1954	828 531	17 228	887 058	-	-	54 793	941 851
Jun 1955	830 266	16 987	905 986	-	-	63 403	969 389
Jun 1956	830 611	16 733	922 279	-	-	74 059	996 338
Jun 1957	836 781	16 577	933 556	18 203	4 462	62 980	1 019 201
Jun 1958	843 739	16 350	963 958	19 776	5 901	63 713	1 053 348
Jun 1959	849 634	16 202	990 181	21 548	6 977	68 922	1 087 628
Jun 1960	854 268	15 998	1 016 006	22 639	8 792	73 452	1 120 889
Jun 1961	862 083	15 805	1 039 913	23 947	9 515	77 566	1 151 024
Jun 1962	866 369	15 705	1 054 660	20 004	9 027	91 069	1 174 760
Jun 1963	863 284	15 617	1 079 988	21 195	10 420	98 567	1 210 170
Jun 1964	859 048	15 546	1 105 395	23 369	13 168	104 653	1 246 585
Jun 1965	845 730	15 392	1 125 725	29 387	18 589	107 122	1 280 833
Jun 1966	824 366	14 704	1 145 147	39 485	24 367	108 750	1 317 749
Jun 1967	806 366	13 466	1 173 787	39 997	25 331	106 991	1 346 086
Jun 1968	804 376	13 602	1 155 236	60 219	26 900	121 939	1 384 094
Jun 1969	821 338	9 688	1 160 187	77 738	27 238	148 004	1 423 179
Jun 1970	821 338	9 688	1 160 187	91 442	26 683	166 857	1 468 161
Jun 1971	821 338	9 521	1 183 169	90 007	25 686	184 453	1 506 640
Jun 1972	821 749	9 521	1 206 494	90 007	25 686	184 453	1 506 640

Notes du tableau 1

- a/ Les données statistiques ci-dessus sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office et, en raison de facteurs tels que les décès non déclarés, les immatriculations injustifiées et les absences non décelées de la zone d'activité de l'UNRW4, elles n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée.
- b/ La catégorie d'immatriculation R (colonnes 1 à 5) comprend les familles réfugiées dont certains membres, ou tous les membres, ont droit aux rations de base ainsi qu'à l'enseignement général, aux services de santé et à d'autres formes d'assistance de l'Office.
- c/ La catégorie d'immatriculation S (colonne 6) comprend les réfugiés dont le revenu est supérieur à celui des réfugiés appartenant à la catégorie R, mais inférieur à celui des réfugiés appartenant à la catégorie N: ils ont droit à l'enseignement général, aux services de santé et à certaines autres formes d'assistance de l'Office, mais n'ont pas droit aux rations de base.
- d/ Dans la catégorie d'immatriculation N (colonne 7) figurent les réfugiés qui, en raison de leur revenu, n'ont droit ni aux rations, ni à l'enseignement général, ni aux services de santé, ou qui ont bénéficié d'une assistance leur permettant de subvenir ensuite à leurs besoins, ainsi que les femmes ayant épousé des personnes non immatriculées, etc.
- e/ Avant 1954, on distribuait des demi-rations aux nourrissons et aux Bédouins ainsi qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie. Depuis lors, les Bédouins ont droit aux rations entières. Les nourrissons y ont également droit, à partir de leur premier anniversaire si les contingents le permettent. On ne distribue actuellement de demi-rations qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie occidentaux (9 521). 3 369 frontaliers déplacés en Jordanie orientale après les hostilités de Juin 1967 reçoivent, au titre du programme normal, des rations entières et figurent donc parmi les rationnaires (colonne 1). Les indigents de Gaza (531) et de Jérusalem (1636) figurent également en colonne 1.
- f/ Chiffres inconnus.
- g/ Ces effectifs comprennent des réfugiés qui recevaient une assistance en Israël et étaient restés à la charge de l'Office jusqu'au 30 juin 1952.
- h/ Au total, 375 224 personnes, soit:
- (i) 17 493 enfants de moins d'un an recevant des services, mais pas de rations;
 - (ii) 317 960 enfants (CRS) d'un an au moins ne recevant pas de rations en raison des contingents;
 - (iii) 39 771 enfants déplacés (CRS) recevant des rations du Gouvernement jordanien à titre d'urgence et temporaire.

Tableau 2

Récapitulation des changements survenus dans l'effectif des rationnaires et dans les secours qui leur sont attribués a/

Modifications	Année terminée le					Total 1950-1972
	1er juillet 1950 au 30 juin 1967	30 juin 1968	30 juin 1969	30 juin 1970	30 juin 1971	
<u>En plus</u>						
	b/					
Naissances	601 421	26 803	38 659	35 500	46 934	42 678
Nouvelles immatriculations	46 134	75	1	1	2	2
Perte des ressources c/	88 678	5 621	5 460	6 791	9 468	8 430
Retour après absence	17 658	3 872	17 757	7 990	3 585	2 192
Divers d/	32 292	995	1 001	1 557	779	657
Total	786 183	37 366	62 878	51 839	58 762	53 959
						1 050 987
<u>En moins</u>						
	b/					
Décès	118 508	7 158	8 806	7 671	6 505	6 315
Immatriculations erronées/	57 772	565	597	558	377	293
Indépendance économique c/	207 285	8 850	12 794	12 526	18 198	15 046
Absence	52 697	34 068	48 035	14 824	8 815	7 468
Divers d/	136 799	4 686	2 211	2 107	1 890	1 521
Total	573 061	55 327	72 443	37 686	35 785	30 643
						804 945
Population au 30 juin	1972					
	1967	1968	1969	1970	1971	1972
	1 173 767	1 155 236	1 146 017	1 160 187	1 183 169	1 206 494

Notes du tableau 2

- a/ On trouvera dans ce tableau la récapitulation des changements survenus ces 22 dernières années dans le nombre total des rationnaires et des enfants (nourrissons et autres) inscrits pour les services (colonne 4 du tableau 1). Les naissances, les nouvelles immatriculations, les décès, les immatriculations erronées ou doubles se traduisent par des inscriptions ou des radiations de noms sur les listes d'immatriculation. Les rubriques "indépendance économique" et "absence" correspondent à des transferts d'une catégorie d'ayants droit à une autre bénéficiant de plus ou moins de services (colonnes 5, 6 et 7 du tableau 1).
- b/ Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des régions, ni les attributions de rations (lorsqu'on en dispose) aux enfants inscrits pour les services.
- b/ Il s'agit notamment des changements effectués à l'occasion du recensement de 1950-51.
- c/ Ressources personnelles, emploi à l'Office, aide à l'indépendance économique, etc., ou disposition de ces ressources.
- d/ Ces modifications diverses comprennent, jusqu'à juin 1953, un certain nombre d'inscriptions ou de radiations ainsi qu'un certain nombre de changements dans les effectifs des différentes catégories de bénéficiaires des secours. La plupart des radiations de réfugiés résidant en Israël figurent également sous cette rubrique (40 930 personnes de juillet 1950 à juin 1953).

Tableau 3

Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée a/

Modifications	Année terminée le					Total 1950-72
	1er juillet 1950 au 30 juin 1967	30 juin 1968	30 juin 1969	30 juin 1970	30 juin 1971	
<u>En plus</u>						
Naissances	613 756	29 286	41 555	38 661	50 466	819 470
Nouvelles immatriculations	46 134	75	1	1	2	46 215
Divers b/	6 613	458	392	1 681	627	10 132
Total	666 503	29 819	41 948	40 343	51 095	975 817
<u>En moins</u>						
Décès	123 129	7 855	9 866	9 220	7 531	164 866
Immatriculations annulées en doubles	69 641	3 623	805	896	666	76 026
Divers b/	89 165	-	-	-	-	89 165
Total	281 935	11 478	10 671	10 116	8 197	330 057
Nombre total de réfugiés immatriculés au 30 juin	1967	1968	1969	1970	1971	1972
	1 346 086	1 364 294	1 395 074	1 425 219	1 468 161	1 506 640

Notes du tableau 3

a/ On trouvera ici une récapitulation des changements survenus au cours des 22 dernières années dans le nombre total des réfugiés immatriculés (tableau 1, col. 8).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des régions. Lorsque l'on compare les données ci-dessus avec celles du tableau 2, il convient de ne pas perdre de vue que la radiation des listes de rationnaires n'implique pas nécessairement la radiation des listes d'immatriculation. Les personnes qui cessent de recevoir des rations parce qu'elles gagnent leur vie ou qu'elles sont absentes restent immatriculées auprès de l'Office. Par contre, un certain nombre de décès et d'inscriptions erronées ou doubles sont enregistrés parmi les personnes immatriculées ne recevant pas de rations, ce qui explique les légères différences que l'on peut constater sous ces deux rubriques dans les deux tableaux. La distinction entre rationnaires et personnes immatriculées n'apparaît pas toujours dans les documents établis par l'Office durant ses premières années d'activité.

b/ La nature des changements figurant ici sous la rubrique "divers" n'a pas été précisée lors des opérations de recensement. On a tenu compte des modifications qui ont abouti à des adjonctions ou des radiations sur les listes d'immatriculation et à la radiation, sur les listes de l'Office, des réfugiés se trouvant en Israël, et on a corrigé les radiations effectuées précédemment par erreur, qui ont été incluses dans les chiffres relatifs aux nouvelles immatriculations dans les rapports des années précédentes.

Tableau 4

Rations de base et autres produits distribués
par l'UNRWA

1. Rations de base (produits secs)

Une ration mensuelle individuelle composée comme suit a été distribuée aux réfugiés d'avril à octobre :

10 000 g de farine
600 g de légumes secs (ou l'équivalent calorique en farine
ou en riz)

600 g de sucre
500 g de riz
375 g de matières grasses

Cette ration équivaut toujours à environ 1 500 calories par jour.

En hiver, de novembre à mars, la ration a été augmentée afin d'en porter la valeur à environ 1 600 calories par jour.

2. Autres produits

Ainsi qu'il était indiqué dans le rapport précédent, les distributions de savon ont été réservées aux rationnaires des camps d'urgence aménagés en Jordanie orientale et en Syrie. Chaque rationnaire reçoit un morceau de savon de 150 g par mois.

Comme les années précédentes, on a distribué durant les cinq mois d'hiver un litre et demi de pétrole lampant par rationnaire et par enfant (nourrissons et autres) inscrits pour les services et vivant dans les camps de Jordanie orientale et occidentale, du Liban et de la République arabe syrienne. A Gaza, durant la même période, les mêmes catégories de bénéficiaires ont reçu un litre, qu'ils résident dans les camps ou en dehors.

Tableau 5

Programme normal d'alimentation d'appoint de l'Office

Nombre de centres de distribution et de bénéficiaires
1er juillet 1970 - 30 juin 1972

A. Programme de distribution de repas chauds

Région	Nombre de centres d'alimentation d'appoint	Bénéficiaires		
		Moyenne quotidienne pour l'année		
		Moins de 2 ans	2 à 15 ans et cas spéciaux	Moins de 15 ans
Jordanie orientale	17	369	3 625	3 994
Jordanie occidentale	28	378	8 776	9 523
Gaza	4 a/	144	225	
Liban	23	968	14 549	15 517
République arabe syrienne	16	321	4 172	4 493
	17	243	3 289	3 532
	105	2 423	34 636	37 059

B. Programme de distribution de lait

Région	Nombre de centres de distribution de lait	Nombre quotidien de bénéficiaires (moyenne pour l'année)				
		Dans les centres de distribution de lait		Orphelinats, titulaires d'ordonnances médicales		Total
		Ecoles				
Jordanie orientale b/	18	3 529	25 954	66	29 549	
Jordanie occidentale	28 b/	3 287	12 291	0	15 578	
Gaza	24	19 633	31 159	0	50 792	
Liban	20	14 914	6 420	243	21 577	
République arabe syrienne	20	15 134	15 731	94	30 959	
	110	56 497	91 555	403	148 455	

a/ Centres administrés par des organisations bénévoles.

b/ Il faut ajouter deux centres de distribution administrés par des institutions bénévoles.

Tableau 5 (suite)

G. Distribution de produits secs

<u>Région</u>	<u>Bénéficiaires</u>				<u>Total</u>
	<u>Moyenne mensuelle pour l'année</u>				
	<u>Femmes</u> <u>Enceintes</u>	<u>Nourrices</u>	<u>Tuberculeux</u> <u>non</u> <u>hospitalisés</u>	<u>Enfants de</u> <u>6 à 10 ans</u> <u>CSM c/</u>	
Jordanie orientale	1 304	3 867	264	49 692	55 127
Jordanie occidentale	1 138	4 680	404	30 080	36 302
Gaza	3 117	7 558	321	40 971	51 967
Liban	815	2 343	237	20 034	23 429
République arabe syrienne	714	1 872	79	21 219	23 884
	<u>7 088</u>	<u>20 320</u>	<u>1 305</u>	<u>161 996</u>	<u>190 709</u>

o/ Mélange de farine de maïs, farine de soya et lait.

Tableau 6

Programme d'urgence d'alimentation d'appoint

A. Programme de distribution de repas chauds

Nombre de bénéficiaires
Moyenne quotidienne

Catégories par région

Jordanie orientale	
- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	5 413
- personnes déplacées non réfugiées 1 à 15 ans	2 761
République arabe syrienne	
- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	5 350
	<hr/>
	13 524

B. Programme de distribution de lait

Catégories par région

Jordanie orientale	
- réfugiés déplacés moins d'un an	356
- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	4 429
- personnes déplacées non réfugiées moins de 15 ans	1 518
République arabe syrienne	
- réfugiés déplacés moins d'un an	88
- réfugiés déplacés 1 à 15 ans	7 814
	<hr/>
	14 205

C. Autres distributions d'urgence supplémentaires

Denrées supplémentaires protéinées a/
(comprenant 345 grammes de viande en conserve et
500 grammes de CSM par mois)

Nombre de bénéficiaires
Moyenne quotidienne

Région

Jordanie orientale	39 510
Jordanie occidentale	0
Gaza	10 996
Liban	0
République arabe syrienne	16 959
	<hr/>
	67 465

a/ Autorisées à être distribuées à tous les réfugiés déplacés en République arabe syrienne, à ceux vivant dans les camps d'urgence de Jordanie orientale, ainsi qu'aux femmes enceintes et nourrices et aux tuberculeux non hospitalisés à Gaza, et aux mêmes bénéficiaires vivant en dehors des camps d'urgence en Jordanie orientale.

Tableau 7

Répartition de la population totale de réfugiés immatriculés
et de personnes vivant dans les camps

Région	Total de la population immatriculée	Nombre de camps		Nombre de personnes immatriculées officiellement dans les camps permanents a/	Nombre réel de personnes vivant dans les camps permanents b/ d'urgence c/	
		permanents	d'urgence		permanents	d'urgence
Jordanie orientale	551 612	4	6	76 626	112 448	112 834
Jordanie occidentale	278 255	20	-	68 125	71 850	-
Gaza	324 567	8	-	198 662	205 734	-
Liban	184 043	15	-	87 586	95 372	-
République arabe syrienne	168 163	6	4	26 641	31 275	15 820
Total	1 506 640	53	10	457 640	514 679	128 654

Notes du tableau 7

- a/ Les personnes officiellement immatriculées dans ces camps sont les réfugiés ayant droit à l'assistance de l'URRWA et qui figurent sur les registres de l'Office comme vivant dans les camps, compte non tenu de leur catégorie d'immatriculation (R,S,N). Toutefois, il se peut que certaines de ces personnes aient quitté les camps pour habiter ailleurs, dans des villages ou des villes du pays, et que leur départ n'ait pas encore été notifié à l'Office. Les chiffres ne comprennent pas les réfugiés vivant dans les camps, qui ne sont pas logés par l'URRWA mais bénéficient des services d'hygiène seulement.
- b/ Les personnes vivant effectivement dans ces camps comprennent 506.911 réfugiés immatriculés auprès de l'Office (y compris 457.640 réfugiés immatriculés qui ont droit au logement) et 7.768 personnes qui ne sont pas immatriculées auprès de l'URRWA et ne remplissent pas les conditions requises pour avoir droit à l'assistance de l'Office. Sont inclus dans cette catégorie "Les squatters", des réfugiés qui vivent dans les camps ou aux alentours mais qui n'y ont jamais été officiellement admis ou immatriculés.
- c/ Les personnes vivant effectivement dans ces camps comprennent 87.101 réfugiés immatriculés auprès de l'Office et 41.553 autres personnes, toutes déplacées à la suite des hostilités de juin 1967.

N.B. Le nombre total de personnes vivant dans les camps permanents et les camps d'urgence est de 643.333.

SERVICES DE SANTE

Tableau 8

Malades non hospitalisés et soins dentaires

Nombre de consultations dans les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office

(1er juillet 1971 - 30 juin 1972)

Nature des soins	Nombre de visites (première et suivantes ensemble)						République arabe syrienne	Total
	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban				
Médecine générale	644 899	271 649	568 011	396 532	355 359	2 236 450		
Injections	459 652	220 860	499 197	227 212	190 393	1 597 314		
Pansements et dermatologie	260 880	178 089	319 173	175 185	107 959	1 041 286		
Soins oculaires	198 417	124 351	334 662	90 895	31 273	779 598		
Soins dentaires	18 175	15 784	20 387	33 271	9 433	97 050		
Total	1 582 023	810 733	1741 430	923 095	694 417	5 751 698		

Tableau 9

Soins médicaux aux malades hospitalisés

A. Hôpitaux accueillant des réfugiés palestiniens au 30 juin 1972

<u>Gérés par :</u>	<u>Nombre</u>
Gouvernement et autorités locales	34
Organisations bénévoles ou privées	37
UNRWA	<u>3 a/</u>
	74

Il y a, en outre, neuf maternités, dont une en République arabe syrienne, deux en Jordanie occidentale et six à Gaza.

B. Nombre de lits d'hôpital répartis selon les soins donnés et les régions (au 30 juin 1972)

<u>Genre de soins</u>	<u>Jordanie orientale</u>	<u>Jordanie occidentale</u>	<u>Gaza</u>	<u>Liban</u>	<u>République arabe syrienne</u>	<u>Total</u>
Médecine générale et chirurgie	221	227	348	170	81	1 047
Physiologie	23	0	84	30	20	157
Obstétrique	25	25	87	9	7	153
Pédiatrie	40	55	60	25	0	180
Psychiatrie	34	75	0	56	2	167
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	343	382	579	290	110	1 704

C. Centres de réhydratation et d'alimentation

	<u>Jordanie orientale</u>	<u>Jordanie occidentale</u>	<u>Gaza</u>	<u>Liban</u>	<u>République arabe syrienne</u>	<u>Total</u>
Nombre de centres	8	1	6	2 b/	3	20
Nombre de lits	81	10	98	20	21	230

a/ Ce sont l'hôpital de Kalkilya en Jordanie occidentale, le service de pédiatrie du Centre UNRWA-Suède de Gaza et l'hôpital Bureij pour les tuberculeux à Gaza géré conjointement avec les autorités chargées de la santé publique.

b/ Un troisième centre de 10 lits au camp de Nahr El Bared n'a pas fonctionné durant cette période.

Tableau 10

Statistiques des maladies contagieuses relevées parmi

les réfugiés de Palestine

(1er juillet 1971 - 30 juin 1972)

Maladies	Nombre de cas					Total
	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	
Ankylostomiase	0	0	17	7	0	24
Bilharziose	0	0	4	0	0	4
Brucellose	0	0	0	0	0	0
Varicelle	1 533	517	361	1 187	830	4 428
Conjonctivite	12 056	2 780	3 078	2 133	4 047	24 094
Diarrhées infantiles (enfants de moins 3 ans)	21 857	8 621	12 010	13 867	13 297	69 652
Diarrhée infantile, plus de 3 ans (n.s.)	8 723	2 673	6 787	7 004	5 751	30 938
Diphthérie	0	0	0	0	1	1
Dysentérie	1 909	178	819	453	281	3 640
Affections entériques	0	0	30	0	89	119
Blennorragie	3	0	1	11	1	16
Hépatite infectieuse	144	43	462	68	83	800
Grippe	1 780	1 153	3 686	457	3 515	10 591
Leshmaniose cutanée	0	0	0	0	3	3
Paludisme	0	0	4	0	0	4
Rougeole	3 304	519	618	320	634	5 395
Méningite cérébro-spinale	1	0	1	1	2	5
Oreillons	2 372	907	108	569	1 305	5 261
Coqueluche	145	11	17	49	16	238
Poliomyélite	2	0	9	2	2	15
Fièvre récurrente endémique	0	0	0	0	0	0
Fièvre scarlatine	0	0	0	0	3	3
Syphilis	0	0	29	8	2	39
Tétanos	0	0	1	0	0	1
Tétanos du nouveau-né	0	0	11	1	1	13
Trachome	285	45	104	18	173	625
Tuberculose pulmonaire	126	11	68	87	6	298

N.B. Aucun cas de choléra, de peste, de fièvre jaune, de variole, de typhus exanthématique, de fièvre récurrente transmise par le pou, de lèpre, de rage et de typhus endémique n'a été enregistré.

Tableau 11

Hygiène maternelle et infantile

(1er juillet 1971 - 30 juin 1972)

	Jordanie orientale	Jordanie occi- dentale	Gaza	Liban	République. arabe syrienne	Total
A. <u>Consultations prénatales</u>						
Centres prénataux	<u>10</u>	<u>23</u>	<u>9</u>	<u>19</u>	<u>19</u>	<u>80</u>
Femmes enceintes nouvelle- ment inscrites	8 182	4 045	10 835	3 580	2 740	29 382
Moyenne de visites par mois	2 162	1 174	3 606	1 027	732	8 701
Visites à domicile	1 953	113	64	498	430	3 058
B. <u>Soins aux nourrissons</u>						
Centres pour nourrissons	<u>10</u>	<u>22</u>	<u>9</u>	<u>18</u>	<u>19</u>	<u>78</u>
Nombre d'enfants de moins d'un an inscrits (moyenne)	7 849	3 609	9 340	4 173	2 718	27 689
Consultations données pour des enfants de moins d'un an (moyenne mensuelle)	5 968	3 077	8 304	3 002	2 011	22 362
Nombre d'enfants de 1 à 2 ans: inscrits (moyenne)	6 187	3 680	7 872	3 740	2 904	24 383
Consultations données pour des enfants de 1 à 2 ans (moyenne bi-mensuelle)	4 698	2 735	3 347	2 217	1 943	14 940
Nombre d'enfants de 2 à 3 ans inscrits (moyenne)	3 438	3 430	3 283	648	1 880	12 679
Consultations données pour des enfants de 2 à 3 ans (moyenne tri-mensuelle)	1 542	2 430	493	307	1 039	5 811
Visites à domicile	11 338	10 192	6 813	13 772	10 050	52 165
Vaccinations antivaricelleuses	15 243	4 576	6 098	3 269	3 188	32 374
Immunisations par le TAB (série complète)	3 209	3 462	6 280	2 560	2 109	17 620

Tableau 11 (suite)

	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
B. Soins aux nourrissons (suite)						
Immunisation par le triple vaccin (série complète)	6 752	3 816	7 900	3 609	2 771	24 848
Vaccinations par le BCG	7 789	4 389	6 303	3 349	3 616	25 446
Immunisations contre la poliomyélite	6 665	3 787	7 888	3 572	2 865	24 777
C. Services d'hygiène scolaire						
Equipes d'hygiène scolaire	2	1	1 ^{a/}	1	1	6
Elèves admis à l'école examinés	11 119	3 141	7 192	3 820	5 054	30 326
Autres élèves examinés	12 213	18 047	0	1 217	17 503	48 980
Examens de rappel	412	471	0	557	1 687	3 127
Enseignants et personnel auxiliaire examinés	370	872	95	0	930	2 267
Ecoles visitées	615	587	864	166	429	2 661
Injections de rappel TAB	31 068	0	23 630	0	3 336	58 034
Injections de rappel contre la diphtérie ou contre la diphtérie et le tétanos	9 868	5 089	7 641	4 325	4 698	31 621
Triple vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (série complète)	0	10 105	0	0	115	10 220
Revaccinations antivaricelli- ques	21 579	31 325	62 771	23 268	25 329	164 272
Vaccinations par le BCG	0	5 592	3 935	7 183	689	17 399
Vaccinations contre le choléra	25 812	21 894	61 720	67 119	21 362	197 907

a/ Le poste de médecin scolaire est resté vacant en raison de la pénurie de médecins à Gaza.

SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

ENSEIGNEMENT GENERAL

Tableau 12

Écoles UNRWA - UNESCO

Effectifs des classes primaires, primaires supérieures et secondaires
1951 - 1972

Année	Jordanie		Jordanie occidentale		Gaza		Liban		République arabe syrienne		Total		
	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	
1951	16.345	-	16.345	-	19.543	-	19.543	-	4.564	2.599	43.051	61	43.112
1952	15.882	-	15.882	-	22.551	-	22.551	-	6.291	2.895	47.619	164	47.783
1953	30.118	87	30.205	87	25.702	86	26.377	9.332	9.418	5.410	70.562	1.014	71.576
1954	39.188	22	40.000	22	31.107	384	32.888	11.695	12.079	8.758	90.748	3.819	94.589
1955	42.144	82	43.838	82	34.016	620	37.355	12.567	13.187	9.700	98.427	6.242	104.671
1956	43.649	200	46.711	200	43.838	334	47.024	12.983	13.931	10.288	102.007	9.683	111.890
1957	42.431	334	47.039	334	34.876	495	41.286	13.155	14.158	11.042	101.504	12.867	114.371
1958	41.600	495	47.452	495	35.164	578	42.658	13.936	14.932	11.332	102.091	15.410	117.506
1959	39.519	578	46.811	578	34.806	612	43.050	14.881	16.206	12.256	101.462	18.199	120.239
1960	38.223	612	45.733	612	36.633	598	45.114	15.422	17.090	13.354	103.632	19.639	123.833
1961	38.309	598	46.344	598	35.591	875	46.432	16.292	18.451	13.685	104.877	23.026	128.501
1962	41.000	875	50.259	875	37.885	875	48.526	17.124	19.800	14.430	110.439	25.823	137.137
1963	45.531	875	54.023	875	38.470	875	51.267	17.411	20.091	15.618	117.030	28.428	145.458
1964	50.220	875	59.088	875	38.905	875	52.532	18.041	21.532	16.463	123.629	30.932	154.561
1965	55.723	875	65.336	875	41.164	875	56.196	19.836	23.546	17.631	134.344	33.649	167.993
1966	60.802	875	71.915	875	40.757	875	56.401	19.547	23.195	18.720	139.826	36.145	175.971
1967	65.849	875	78.687	875	41.362	875	58.072	20.744	24.195	19.564	147.519	39.448	186.967
1968	45.593	904	54.656	904	35.375	904	47.753	21.312	26.480	20.197	141.454	38.137	179.591
1969	53.357	904	64.896	904	41.051	904	53.602	22.426	28.472	21.088	155.633	45.289	200.922
1970	60.334	904	71.664	904	41.051	904	57.423	23.791	30.058	21.702	168.611	50.767	219.378
1971	62.488	904	77.855	904	43.085	904	60.041	25.587	32.773	23.024	176.724	55.079	231.803
1972	69.190	904	86.679	904	45.109	904	60.785	27.133	34.340	24.392	189.051	56.027	245.078

a/ Y compris 15.829 enfants inscrits dans les écoles UNRWA-Unesco sans y avoir droit. Il s'agit, soit d'enfants de réfugiés n'ayant pas droit à l'enseignement, soit d'autres enfants. En Jordanie l'admission d'enfants non réfugiés dans les écoles de l'Office est compensée par la réduction des subventions payées au gouvernement pour les enfants réfugiés inscrits dans les écoles gouvernementales. Le Gouvernement de la République arabe syrienne et les autorités de Gaza compensent une partie des frais en fournissant des enseignants. Au Liban, les enfants de réfugiés inscrits sans y avoir droit paient des frais de scolarité.

b/ En Jordanie orientale seulement.

Tableau 13

Nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles publiques et privées au 31 mai 1972

Région	Enseignement primaire		Enseignement supérieur		Enseignement secondaire		Ensemble des cycles		Total
	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	
Jordanie orientale	10.743	468	4.074	230 a/	4.842	291 a/	19.659	989	20.648
Jordanie occidentale	10.061	1.752	2.020	682	3.550	716	16.631	3.150	19.781
Gaza	-	-	-	-	8.236	-	8.236	-	8.236
Liban	735	3.312	224	1.650	281	1.315	1.240	6.277	7.517
République arabe syrienne	8.162	158	1.714	29	2.678	81	12.554	268	12.822
Total	29.701	5.690	9.092	2.591	19.587	2.403	58.320	10.684	69.004

a/ Effectif de 1970-71

Tableau 14.

Effectif des élèves a/ par année d'études dans les écoles UNRWA-UNESCO au 31 mai 1972

Ecoles primaires

Région	I		II		III		IV		V		VI		Total
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Jordanie orientale	7.467	7.296	6.118	6.157	6.869	6.291	6.006	5.368	5.069	4.306	4.596	3.647	36.125
Jordanie occidentale	1.995	2.176	1.964	2.178	2.152	2.418	1.891	2.019	1.797	1.725	1.505	1.447	11.264
Gaza	4.531	4.124	4.614	3.948	4.691	4.060	4.194	3.670	3.059	2.663	3.231	2.324	24.320
Liban	2.504	2.246	2.606	2.282	2.844	2.519	2.528	2.224	2.191	1.854	1.819	1.516	14.492
République arabe syrienne	2.622	2.390	2.442	2.174	2.275	1.977	2.153	1.871	1.916	1.467	1.814	1.251	13.222
Total	19.119	18.232	17.744	16.729	18.831	17.265	16.772	15.152	13.992	12.015	12.965	10.225	99.423
Grand Total	37.351	34.483	36.096	31.924	26.007	23.190	189.071						

Ecoles primaires supérieures

Région	I		II		III		IV		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Jordanie orientale	4.282	3.218	3.568	2.486	2.303	1.692	-	-	10.153	7.336
Jordanie occidentale	1.524	1.311	1.264	1.097	873	699	-	-	3.661	3.047
Gaza	2.353	2.586	2.729	2.574	2.987	2.447	-	-	8.069	7.607
Liban	1.326	1.103	1.132	929	945	633	651	488	4.054	3.153
République arabe syrienne	1.802	1.341	1.688	1.178	1.720	1.218	-	-	5.210	3.737
Total	11.287	9.559	10.381	8.204	8.828	6.629	651	488	31.147	24.880
Grand Total	20.846	18,585	15,457	1,139	56,027					

a/ Voir la note a/ du tableau 12

Tableau 15

Répartition des enfants réfugiés scolarisés au 31 mai 1972

Région	Nombre d'écoles : UNRWA-UNESCO	Nombre d'élèves dans les classes primaires a/ des écoles UNRWA-UNESCO	Nombre de classes primaires a/ des écoles UNRWA-UNESCO	Nombre d'élèves dans les classes primaires a/ des écoles UNRWA-UNESCO	Nombre des élèves réfugiés des écoles publiques et privées	Effectif total des réfugiés scolarisés				
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total				
Jordanie orientale	156	36.125	33.065	69.190	10.153	7.336	17.489	19.659	989	107.327
Jordanie occidentale	87	11.264	11.963	23.227	3.661	3.047	6.708	16.631	3.150	49.716
Gaza	112	24.320	20.789	45.109	8.069	7.607	15.676	8.236	-	69.021
Liban	72	14.492	12.641	27.133	4.054	3.153	7.207	1.240	6.277	41.857
République arabe syrienne	90	13.222	11.170	24.392	5.210	3.737	8.947	12.554	268	46.161
Total	517	99.423	89.628	189.051	31.147	24.880	56.027	58.320	10.684	314.082

a/ Voir tableau 12, note a/.

Tableau 16

Programme UNRWA-Uneco d'enseignement professionnel et technique - Année scolaire 1971-72
Nombre de places offertes par écoles, cours et année d'études

	Jordanie orientale				Jordanie occidentale				Gaza				Liban				République arabe syrienne			
	Ecoles pro- fessionnelle		Ecoles pro- fessionnelle		Ecoles pro- fessionnelle		Ecoles pro- fessionnelle		Ecoles pro- fessionnelle		Ecoles pro- fessionnelle		Ecoles pro- fessionnelle		Ecoles pro- fessionnelle		Ecoles pro- fessionnelle			
	Année 1ère 2ème	3ème	1ère 2ème	3ème	1ère 2ème	3ème	1ère 2ème	3ème	1ère 2ème	3ème	1ère 2ème	3ème	1ère 2ème	3ème	1ère 2ème	3ème	1ère 2ème	3ème		
Métiers et professions	16	16	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
Travail des métaux																				
Ajusteur-outilleur																				
Mécanicien de précision																				
Mécanicien générale																				
Mécanicien diesel et construction d'équipement																				
Mécanicien auto																				
Réfrigération et climatisation																				
Tolier																				
Chaudronnier																				
Fargeron/soudeur																				
Soudeur																				
Mouleur																				
Réparateur de machines de bureau																				
Electricité																				
Electricien (industrie)																				
Electricien radio-télévisior																				
Electricien auto																				
Bâtiment																				
Bétonneur/coiffeur																				
Plâtrier/carrelleur																				
Plombier																				
Charpentier/tourneur sur bois																				
Plombier/chaudronnier																				
Techniciens a/																				
Géomètre																				
Nétreur																				
Technicien de la construction																				
Topographe/architecte																				
Mécanicien télécommunication																				
Dessinateur industriel																				
Commerces a/																				
Employés de commerce et de bureau (hommes)																				
Secrétaires (femmes)																				
Professions paramédicales																				
Aide-pharmacien																				
Technicien de laboratoire a/																				
Cours professionnels pour jeunes filles																				
(autres que les cours commerciaux)																				
Enseignement ménager et gestion d'institutions a/																				
Jardinières d'enfants b/																				
Couture																				
Confection																				
Coiffure																				
Total par année	344	328	76	200	216	180	180	224	236	224	236	224	212	1,509	1,172	2,672	40			
Grand Total	672	76	416	360	460	416	2,256	416	416	2,256	416	2,256	416	2,256	416	2,256	416	2,256	416	

a/ Enseignement post-secondaire; tous les autres cours s'adressent à des diplômés du cycle primaire supérieur.
b/ Enseignement mixte; chaque cours comprend 10 jeunes gens (Kazallah) et 10 jeunes filles.

AUTRES FORMES D'ASSISTANCE AUX REFUGIES

Tableau 17

Organisations bénévoles mettant en oeuvre des programmes opérationnels
d'aide directe aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA,
1970-1971

American Friends Service Committee

Mission baptiste des Etats-Unis

Caritas

Les services catholiques de secours

Commonwealth Save the Children Fund

Co-operative for American Relief Everywhere (CARE)

Fédération luthérienne mondiale

Mennonite General Committee

Near East Council of Churches - World Council of Churches

Mission pontificale pour la Palestine

Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens

Union chrétienne de jeunes gens

Union chrétienne féminine.

Tableau 18

Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement
de l'Office pour la période du 1er mai 1950 au 31 décembre 1972 a/
(en dollars des Etats-Unis)

	R E C E T T E S			Dépenses	Ajustements opérés sur le fonds de roulement b/ augmentations (réductions)	Solde du fonds de roulement (réserve d'exploitation)
	Contributions des gouvernements	Autres recettes	Total des recettes			
1er mai 1950 au 30 juin 1951	39,477,281	1,346,325	40,823,606	33,598,972 ^{c/}	-	7,224,634
1er juillet 1951 au 30 juin 1952	67,686,495	1,018,785	68,705,280	28,573,958	215,792	47,572,623
1er juillet 1952 au 30 juin 1953	26,867,673	440,419	27,308,092	26,778,934	518,220	48,620,025
1er juillet 1953 au 30 juin 1954	22,684,330	575,024	23,259,354	29,192,012	(157,264)	42,530,104
1er juillet 1954 au 30 juin 1955	23,673,500	594,161	24,267,661	29,222,705	(114,217)	37,460,243
1er juillet 1955 au 30 juin 1956	23,385,026	571,666	23,956,692	32,198,550	(164,814)	29,054,371
1er juillet 1956 au 31 décembre 1957	42,378,773	1,072,872	43,451,645	52,464,139	198,575	29,240,452
1er janvier au 31 décembre 1958	32,555,876	1,104,793	33,660,669	32,777,564	36,519	21,160,076
1er janvier au 31 décembre 1959	32,625,400	1,405,205	34,030,605	35,015,817	110,688	20,285,552
1er janvier au 31 décembre 1960	33,828,887	2,629,135	36,458,022	34,674,460	150,084	22,219,198
1er janvier au 31 décembre 1961	34,386,052	2,306,293	36,692,345	39,051,521	194,943	28,054,965
1er janvier au 31 décembre 1962	34,308,775	1,346,239	35,655,014	35,688,844	615,154	20,635,289
1er janvier au 31 décembre 1963	34,444,063	1,231,994	35,696,057	36,207,078	448,589	20,573,837
1er janvier au 31 décembre 1964	33,963,601	1,198,130	35,161,731	37,192,861	(922,665)	17,620,062
1er janvier au 31 décembre 1965	34,000,353	1,134,525	35,134,878	37,618,472	155,708	15,292,176
1er janvier au 31 décembre 1966	34,969,322	1,358,729	36,328,051	37,498,420	352,209	14,274,016
1er janvier au 31 décembre 1967	40,335,873	2,733,256	43,069,129	40,540,693	(115,528)	16,626,923
1er janvier au 31 décembre 1968	37,561,310	3,546,861	41,108,171	43,987,105	(156,048)	13,651,941
1er janvier au 31 décembre 1969	39,792,749	2,508,000	42,300,749	45,161,048	681,949	10,473,591
1er janvier au 31 décembre 1970	40,953,631	2,117,794	43,071,425	47,937,938 ^{d/}	27,590	5,634,668
1er janvier au 31 décembre 1971	43,683,086	3,991,983	47,675,069	48,431,744	117,113	4,995,105
1er janvier au 31 décembre 1972 (prévisions)	45,824,000	3,416,000	49,240,000	51,060,000	-	3,175,106
	799,386,056	37,668,389	837,054,445	835,871,935	1,992,596	

Notes du tableau 18

- a/ Les chiffres du tableau ci-dessus sont établis, jusqu'à l'année 1971 inclusivement, d'après les états financiers de l'Office vérifiés par les commissaires aux comptes et modifiés de façon à faire apparaître pour chaque période les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'inscrivent au budget de la période en question, quelle que soit la date à laquelle en fait les recettes ont été perçues ou les dépenses effectuées. C'est dans le rapport du Commissaire général pour 1961-62 que ce mode de calcul a été adopté pour la première fois, et l'on a dû procéder depuis à quelques ajustements sur les chiffres qui figuraient dans ce rapport [voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 14 (4/5214)]
- b/ Ces ajustements correspondent principalement à des écroulements réalisés lors du règlement de dettes et d'engagements d'exercices antérieurs. On a tenu compte aussi de la réévaluation des stocks, de la récupération d'éléments d'actif précédemment inscrits au passif et de variations de prix de denrées qui ne peuvent être imputées sur aucun chapitre en particulier. Ces ajustements sont indiqués dans une colonne séparée en raison de la difficulté qu'il y aurait à déterminer l'exercice antérieur auquel ils s'appliquent. Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1964 et du 1er janvier au 31 décembre 1967 comprennent également des virements de 1.761.792 dollars et de 460.854 dollars respectivement, destinés à porter la réserve pour les dépenses différées de personnel au niveau requis par les nouveaux arrangements de sécurité sociale de l'Office. Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1968 comprennent le virement à la réserve pour engagements non réglés d'une somme de 431.664 dollars qui apparaissait au chapitre des recettes de l'exercice précédent et avait été affectée au financement de dépenses de construction engagées en 1968. Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1969 comprennent le virement du montant cumulé net des gains au change réalisés sur les sommes dues par la Caisse de prévoyance du personnel.
- c/ Y compris un montant de 2.646.909 dollars, correspondant au déficit de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine réglé par l'UNRWA.

Tableau 19

Etat détaillé des recettes de l'UNRWA (ler mai 1950-31 décembre 1972)^{a/}
(en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Four les douze mois se terminant le						Total des recettes
	1er mai 1950 31 décembre 1967	31 décembre 1968	31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971	31 décembre 1972 ^{b/}	
I. Contributions des gouvernements							
Abou Dhabi	20.927	40.000	10.000	10.000	110.000	- e/	190.927
Allemagne (République fédérale d')	4.388.021	2.149.263	3.073.055	3.161.431	3.475.889	3.805.000	20.052.659
Arabie Saoudite	2.808.747	297.778	297.778	297.778	297.000	347.000	4.246.081
Argentine	-	2.000	-	-	125.000	-	127.000
Australie	3.583.103	201.600	364.934	201.600	213.014	217.880	4.782.131
Autriche	71.300	10.000	15.000	20.000	20.000	30.559	166.859
Bahreïn	23.867	-	-	-	10.000	10.000	43.867
Belgique	463.000	35.000	74.771	76.650	506.762	380.000	1.536.183
Birmanie	9.546	-	-	-	-	-	9.546
Bolivie	5.000	-	-	-	-	-	5.000
Brsil	25.000	-	-	-	-	-	25.000
Cameroun	-	-	-	-	-	5.000	5.000
Canada	21.043.604	1.709.445	1.574.074	1.261.723	1.330.150	1.554.550	28.473.546
Chili	-	1.000	1.000	-	2.000	1.000	5.000
Chine	33.279	30.000	30.000	30.000	30.000 e/	-	153.279
Chypre	2.522	240	480	240	731	781	4.994
Cuba	5.000	-	-	-	-	-	5.000
Dahomey	-	-	-	-	-	250	250
Danemark	1.492.697	691.333	572.882	643.347	714.612	897.323	5.012.194
Dubai	-	-	-	-	20.000	- e/	20.000
Egypte	5.473.731	1.845	400	-	-	-	5.475.976
El Salvador	500	-	-	-	-	-	500
Espagne	216.481	-	704.734	704.787	782.513	744.500	3.153.015

Tableau 19 (suite)

Donateurs	Pour les douze mois se terminant le						Total des recettes
	1er mai 1950 31 décembre 1967	31 décembre 1968	31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971	31 décembre 1972 b/	
I. Contributions des gouvernements (suite)							
Etats-Unis d'Amérique	411.218.069	22.200.000	22.200.000	22.750.000	22.530.523	23.876.000	525.224.592
Ethiopie	35.500	-	-	-	-	-	35.500
Fédération de Rhodésie et du Nyassaland	39.200	-	-	-	-	-	39.200
Finlande	118.000	60.000	60.000	60.000	197.500	185.000	680.500
France	13.709.835	1.128.457 ^{a/}	683.959	1.382.918	1.445.348	471.000	18.821.517
Gambie	30	-	-	-	-	-	30
Gaza (Autorités de)	1.199.855	107.152	93.414	106.020	88.728	77.846	1.673.015
Ghana	30.000	3.000	3.000	3.000	3.500	4.000	45.500
Grèce	290.017	15.000	15.000	16.000	16.000	171.000	523.017
Haïti	6.000	-	-	-	-	-	6.000
Honduras	2.500	-	-	-	-	-	2.500
Inde	359.200	13.333	13.333	13.333	15.333	16.000	430.532
Indonésie	240.000	-	-	5.268	-	5.000	250.268
Irak	202.000	100.000	100.000	100.000	125.000	100.000	727.000
Iran	67.848	7.120	6.000	16.049	23.030	18.000	138.047
Irlande	198.876	40.000	50.000	50.000	60.000	65.000	463.876
Islande	12.000	-	-	9.939	10.000	10.500	42.439
Israël	940.458	591.629	943.103	592.812	454.030	462.383	3.935.415
Italie	1.221.426	160.870	238.619	481.225	187.921	198.659	2.488.780
Jamaïque	4.120	-	3.250	-	-	-	7.370
Japon	332.500	40.000	50.000	350.000	550.000	750.000	2.072.500
Jordanie	1.884.798	146.477	151.854	178.951	194.607	196.348	2.753.035
Katar	82.728	10.000	12.000	12.000	32.000	32.000	180.728
Koweït	1.482.860	220.000	220.000	220.000	400.000	400.000	2.942.860
Laos	4.687	-	-	-	-	-	4.687

Tableau 19 (suite)

Donateurs	1er mai 1950	Pour les douze mois se terminant le				Total des recettes	
	31 décembre 1967	31 décembre 1968	31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971		1972 b/
I. Contributions des gouvernements (suite)							
Liban	735.275	43.253	51.222	51.814	50.810	64.045	996.419
Libéria	29.500	-	9.000 e/	6.000	5.000	6.000	55.500
Libye (aujourd'hui République arabe libyenne)	264.000	100.000	100.000	100.000	250.000	150.000	964.000
Luxembourg	40.000	3.000	3.000	3.000	4.000	5.000	58.000
Malaisie	40.738	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	48.238
Malawi	280	-	-	-	-	-	280
Malte	5.000	-	-	-	-	-	5.000
Maroc	184.089	25.000	40.000	39.705	76.442	45.000	411.236
Mexique	115.691	20.000	-	-	-	-	135.691
Mona co	6.665	204	204	180	180	192	7.625
Niger	1.020	2.500	450	500	450	-	4.920
Nigeria	25.000	5.000	5.000	5.000	5.600	5.600	51.200
Norvège	1.089.066	91.000	111.810	181.818	600.696	691.371	2.765.761
Nouvelle Zélande	2.380.000	67.200	67.200	67.200	69.172	72.960	2.723.732
Oman	-	-	-	-	10.000	10.000	20.000
Pakistan	614.880	20.969	20.968	20.969	20.969	20.863	719.618
Panama	-	-	-	-	500	-	500
Pays-Bas	1.189.153	110.193	111.189	166.903	176.471	300.000	2.053.909
Philippines	16.250	1.250	3.750	1.250	-	1.250	23.750
République arabe syrienne	1.529.427	88.770	88.642	92.105	88.145	88.000	1.975.089
République centrafricaine	398	-	1.800	-	-	-	2.198
République de Corée	6.500	-	-	-	5.000	5.000	16.500
République Dominicaine	6.000	-	-	-	-	-	6.000
République du Viêt-Nam	24.000	-	3.000	3.000	3.000	3.000	36.000
République Khmère	7.141	-	-	-	-	-	7.141

Tableau 19 (suite)

Donateurs	1er mai 1950	Pour les douze mois se terminant le				Total des recettes
	31 décembre 1967	31 décembre 1968	31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971	
II. Contributions d'organisations intergouvernementales						
Communauté économique européenne	-	-	-	239.500	1.244.000	1.483.500
Fonds international de secours à l'Enfance (FISE)	-	-	-	-	10.000	10.000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	2.951.851	349.376	356.506	403.569	450.216	594.000 h/
Organisation mondiale de la santé	710.336	65.185	83.508	116.723	119.197	123.000
Programme alimentaire mondial	-	-	-	-	1.259.290	-
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	-	-	-	-	-	138.000
	<u>3.662.187</u>	<u>414.561</u>	<u>440.014</u>	<u>520.292</u>	<u>2.068.203</u>	<u>1.971.000</u>
III. Contributions de sources non-gouvernementales						
	<u>8.564.885 f/</u>	<u>2.256.992 f/</u>	<u>1.346.407</u>	<u>993.608</u>	<u>969.638</u>	<u>1.095.000</u>
						<u>15.226.530</u>

Tableau 19 (suite)

Donateurs	Pour les douze mois se terminant le					Total des recettes
	1er mai 1950 31 décembre 1967	31 décembre 1968	31 décembre 1969	31 décembre 1970	31 décembre 1971 1972 b/	
	9.860.679	875.308	721.579	503.894	954.142	13.365.602
Total des recettes	613.659.031	41.108.171	42.309.749	43.071.425	47.675.069	837.054.445

IV. Recettes diverses et ajustements sur les changes

Notes du tableau 19

- a/ Les données de ce tableau sont établies jusqu'à l'année 1971 inclusivement, d'après les états financiers de l'Office vérifiés par les commissaires aux comptes, mais modifiés le cas échéant de manière à faire apparaître les contributions des gouvernements pour chaque exercice, quelle que soit la date à laquelle elles ont été versées.
- b/ Les chiffres pour 1972 sont estimatifs.
- c/ La contribution de 1972 est incluse dans le montant des contributions de l'Union des Emirats arabes, qui figure au tableau.
- d/ Y compris 23.980 dollars (FF 117.500) pour 1969.
- e/ Y compris une contribution tardive de 3.000 dollars pour 1968.
- f/ Y compris les contributions spéciales suivantes, versées à l'occasion de la situation d'urgence résultant des hostilités de juin 1967:
Des gouvernements: 5.841.465 dollars (en 1967) et 1.327.836 dollars (en 1968)
D'autres sources: 1.309.928 dollars (en 1967) et 1.454.136 dollars (en 1968).
- g/ Contribution reçue le 27 août 1971.
- h/ Y compris 138.000 dollars représentant les recettes en 1972 d'un contrat du PNUD avec l'UNESCO pour une assistance à l'Institut pédagogique.

Tableau 20

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales
1er janvier 1971 - 30 juin 1972

<u>Donateurs</u>	<u>1971</u>	<u>Six premiers mois de 1972</u>
<u>Arabie Saoudite</u>		
Arabian American Oil Company (ARAMCO)	110,000	167,000
Groupe féminin de l'ARAMCO à Dhahran (Association estudiantine d'entr'aide, 1971)	600	-
<u>Australie</u>		
Association australienne pour les Nations Unies - Division de Victoria	551	584
Australian Care for Refugees (AUSTCARE)	35,326	5,846
Commission consultative nationale australienne pour l'UNESCO	-	120
<u>Autriche</u>		
Fachverband der Fahrzeugindustrie Oestöreichs, par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge autrichienne	-	83
Donateurs divers	-	5
<u>Belgique</u>		
Comité belge d'aide aux réfugiés	2,010	-
Dr. E. Jacquet	220	-
<u>Brésil</u>		
Professeur Rolf Reichert	560	527
<u>Canada</u>		
Association canadienne pour les Nations Unies - Division d'Oakville	1,980	-
Dr. R.P. Baird	543	-
Canadian Save the Children Fund	10,979	-
Edithville	98	-
Société de la Croix-Rouge canadienne	1,139	4,602
Unitarian Service Committee of Canada	17,967	13,688
Anonyme	203	-
Donateurs divers	74	-
<u>Danemark</u>		
Conseil danois pour les réfugiés	-	95
Organisation luthérienne de secours	5,154	-
Statens Seruminstitut	505	390
<u>Egypte</u>		
M. W. M. Skeffington	-	51

Tableau 20 (Suite)

<u>Donateurs</u>	<u>1971</u>	<u>Six premiers mois de 1972</u>
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>		
American Council for Judaism Philanthropic Fund	1,100	- -
American Freedom from Hunger Foundation, Inc. (Iowa City Walk for Development)	-	3,573
American Friends Service Committee	79	357
American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA)	890	5,600
American Middle East Rehabilitation (AMER division of ANERA)	9,911	5,455
Esso Middle East	260	-
Dr. et Mme Emmett Holt	550	-
M. et Mme Howard Page	2,750	-
M. G. Piercy	1,050	-
M. Saïd Shaheen	550	-
Fondation Shapiro-Viertel	-	500
The Garzy Owen Memorial Scholarship Fund	3,300	-
Wausau, Wisconsin Chapter	200	-
Cooperative for American Relief Everywhere, Inc. (CARE)	490	-
Mlle Rosa Da Corta	-	150
Mlle France Y. De Nicolay	60	-
Mme Cary B. Gardner	100	-
Mme Gertrude C. Hess	50	-
Mme Adelaïde Kernochan	-	50
Nennonite Central Committee	29	2,310
Mlle Gretel S. Munroe	-	500
NAJDA (American Women for the Middle East)	1,100	1,100
Schenkens International Forwarders, Inc.	100	-
M. Javan Shelly	52	-
Mlle Anne B. Stedman	550	565
St. Mary's Syrian Orthodox Church of Pawtucket	100	-
Students for Peace and Justice in the Middle East	-	160
United Nations Association, Spokane Chapter	150	-
Donateurs divers	181	129
<u>Finlande</u>		
Conseil finlandais pour les réfugiés	2,200	26,400
Mme Helvi Sipila	1,100	550
<u>France</u>		
Croix-Rouge française	27,186	-
<u>Gaza</u>		
Département du Waki	3,865	1,705
Famille Abou Abdallah	59	26
Famille Abou Ayyad	22	10
Familles Abou Ayyad et Awada	42	18
Famille Abou Khusa	19	8
Famille Abou Middaïn	1 172	517
Famille Abou Omar et Khalil Khalil	22	10
Famille Abou Salim	288	127
Abou Salah Nasr	16	7
Famille Abou Sha'b	259	114

Tableau 20 (Suite)

<u>Donateurs</u>	<u>1971</u>	<u>Six premiers mois de 1972</u>
<u>Gaza (suite)</u>		
Famille Abou Uriban	55	24
Familles Abou Uriban et Middain	28	12
Famille Awada	919	405
Familles Awada et Abu Middain	189	83
Famille Daghma	65	29
Famille El Mussadar	165	73
Municipalité de Gaza	32	14
Familles Mussadar et Qur'an	219	97
Saleh Ali Barbakh	27	12
Famille Tarazi	67	30
Quaker Service, Gaza	26	-
<u>Iran</u>		
Fédération iranienne des avocates	200	-
<u>Italie</u>		
Caritas	2,280	-
Les élèves de la Révérende Mère Evelyne Mathieu	100	-
<u>Japon</u>		
Chambre du Commerce et de l'Industrie)		
Club de l'Industrie)		
Comité pour le Développement économique)	-	20,000
Fédération des Associations de Patronat)		
Fédération des Organisations économiques)		
Corporation SONY	-	5,801
Fédération nationale des Associations de l'UNESCO	300	160
Matsushita Electric Trading Company	620	-
Donateurs divers	45	69
<u>Jordanie</u>		
Conseil municipal de Qalqilia	616	308
Municipalité de Beir Zeit	286	-
St. Andrew's Scots Memorial Church	57	-
The International School - Amman	-	101
Anonyme	501	20
Donateurs divers	-	17
<u>Liban</u>		
American Mission	984	553
Communauté grecque orthodoxe	619	320
Friends of Jerusalem Layette Committee	226	-
Héritiers de Saadeddine Shatila	1,238	641
Hiba Trading Company	-	438
Mission syrienne libanaise	1,857	961
Mneimeh et Bohsaly	1,393	721
Parke Davis International - Beyrouth	1,602	-
Société Libanaise de Téléphone	1,240	-
The Hilal Trading Agency	-	893
The Swedish Levant Trading Company	-	129
Anonyme	408	-
Donateurs divers	32	32

Tableau 20 (Suite)

<u>Donateurs</u>	<u>1971</u>	<u>Six premiers mois de 1972</u>
<u>Luxembourg</u>		
M. P. Biermann	502	-
<u>Norvège</u>		
Conseil norvégien pour les réfugiés	72,005	41,667
Save the Children Fund (Redd Barna)	8,050	-
Société norvégienne d'aide aux réfugiés et au développement international (NORWAID)	550	-
<u>Nouvelle-Zélande</u>		
Council of Organizations for Relief Services Overseas, Inc. (CORSO)	21,578	-
<u>Pays-Bas</u>		
Dr. R.H. Bathgate	79	69
M. P. Berendsen	140	-
Terre des Hommes	777	-
Contributions individuelles par l'intermédiaire du Centre de l'Unesco	6,415	830
Vormingscentrum voor de Verkende Jeugd	-	155
Donateurs divers	15	-
<u>Portugal</u>		
Fondation Gulbenkian	10,000	10,000
<u>République arabe syrienne</u>		
Syrian local authorities	1,953	651
<u>République fédérale d'Allemagne</u>		
Association du Proche & Moyen-Orient	414	-
Dr. F. Blocher	125	-
Caritas	7,384	824
Daimler Benz, A.G., Stuttgart	1,093	1,260
Deutsche Bank	602	-
Esso, A.G.	602	-
Index-Werke, KG - Esslingen	1,149	-
Institut allemand de Mission médicale	294	-
Dr. Horst Richter	750	-
M. Dietrich Rollmann	572	-
Siemens, A.G.	572	-
M. Leo Wagner	301	-
M. Rudolf Werner	286	-
Donateurs divers	29	-
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>		
M. et Mme Brock	-	599
Collegiate School for Girls, Blackpool	499	-
OXFAM	193,718	51,560
Standing Conference of British Organizations for Aid to Refugees:		
Help the Aged	1,240	1,913
M. J.C. Rooker	-	63
Wings of Friendship	480	-
M. Geoffrey Sutton	-	54
War on Want	3,125	-
Women's Royal Voluntary Service	-	1,141
Donateurs divers	91	16

Tableau 20 (Suite)

<u>Donateurs</u>	<u>1971</u>	<u>Six premiers mois de 1972</u>
Suède		
AB Torshallamaskiner	992	-
Fédération luthérienne mondiale	4,947	20,594
Société de la Croix-Rouge suédoise	-	6,700
Swedish Free Church Aid	84,130	3,370
Swedish Save the Children Federation (Rädda Barnen)	170,672	128,857
Swedish West Coast Post War Relief	527	-
Donateurs divers	53	-
Suisse		
Association suisse-arabe	1,296	927
Mme M. Gautier Van Berchem	550	-
Mlle M. Hurlimann-Mader	1,000	-
Mlle Eva Marie Krbec	194	103
Pasteurs suisses	51	-
Société Suisse des Industries Chimiques	-	1,419
Swiss Aid Caritas	7,196	8,410
Donateurs divers	36	-
Organisations internationales		
Caritas International	341	-
Church World Service, Inc.	842	1,161
Fédérations de Carrières libérales et commerciales:		
Femmes:		
Fédération internationale	561	155
Australie	618	332
Canada	3,832	3,838
Danemark	-	79
République fédérale d'Allemagne	85	-
Japon	279	307
Fédérations nationales et clubs associés des fédérations des femmes de carrières libérales et professionnelles - XII ^{ème} Congrès	653	-
Nouvelle-Zélande	1,100	-
Norvège	550	-
Suisse	550	550
Royaume-Uni	1,122	-
Etats-Unis d'Amérique	705	555
Donateurs divers	7	-
Confédération internationale des Syndicats libres	1,500	-
Fédération luthérienne mondiale	28,354	5,134
Confédération mondiale des organisations de corps enseignant	100	-
Conseil oecuménique des églises/Conseil des églises du Proche-Orient	182	-
Mission pontificale pour la Palestine	360	1,130
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	15,000	-
Services de secours catholiques	10,588	-
Groupelement auxiliaire féminin de l'UNRWA	5,769	6,060
Alliance universelle des Unions chrétiennes des jeunes gens	-	4,262
Zonta international	24,750	11,000
Zonta district XIII	550	763
Donateurs divers	50	-
	<u>969,638</u>	<u>591,383</u>

Tableau 21.

Contributions versées directement aux réfugiés a/ b/ durant l'année
se terminant au 30 juin 1972

(En dollars des Etats-Unis)

Gouvernements	Enseignement	Services sociaux	Services médicaux	Logement	Services de santé	Services divers	Frais d'administration	Total
République arabe d'Egypte	6.900.000	195.500	103.500	69.000	-	575.000	883.200	8.726.200
Israël	1.751.725	214.290	1.544.460	1.702.415	-	222.861	642.870	6.078.621
Jordanie	1.839.379	2.455.376	536.656	-	308.000	4.650.495	188.160	9.978.066
Liban	60.097	15.815	15.815	997.868	173.965	24.671	95.080	1.383.311
République arabe syrienne	1.187.203	197.625	79.050	1.242.679	34.875	87.201	284.812	3.113.445

a/ Tous les chiffres ci-dessus sont fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars des Etats-Unis, la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité sur la base soit des cours officiels, soit des cours du marché libre, selon le cas.

b/ Ces contributions versées directement aux réfugiés, s'ajoutent aux contributions qui sont faites par les gouvernements et qui apparaissent au tableau 19.

ANNEXE II

RESOLUTION ADOPTEE PAR LA VINGT-CINQUIEME
ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA25.54
25 mai 1972

Aide sanitaire aux réfugiés et personnes
déplacées dans le Moyen-Orient

La vingt-cinquième Assemblée mondiale de la santé,

Considérant que la santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité;

Considérant que tout être humain a un droit fondamental à la santé physique et mentale, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale;

Ayant examiné le rapport du Directeur général a/ et le rapport annuel du Directeur du Service de santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA);

Troublée par le fait qu'Israël continue non seulement à refuser de laisser les réfugiés et les personnes déplacées retourner dans leurs foyers mais aussi à déplacer des milliers de personnes de leurs logements et de leurs abris par la force;

Notant que ces actes ont compris la démolition d'un grand nombre d'abris de l'UNRWA, causant de nouvelles souffrances aux réfugiés et aggravant la crise financière de l'UNRWA;

Gravement préoccupée par les conséquences de ces actes sur la santé physique et mentale des réfugiés, personnes déplacées et habitants des territoires occupés;

Rappelant ses résolutions WHA21.38, WHA22.43, WHA23.52, WHA24.32 et WHA24.33,

1. REAFFIRME que la protection de la vie et de la santé physique et mentale des réfugiés et personnes déplacées exige que ceux-ci soient rétablis immédiatement dans leur droit à retourner dans leurs foyers, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies;

a/ Document A25/25.

2. DEPLORE les actes répétés, commis par Israël, d'expulsions d'êtres humains et de destructions de leurs logements et abris, qui affectent directement leur santé physique et mentale et constituent de graves violations de la Quatrième Convention de Genève du 12 août 1949;

3. DECIDE qu'une aide d'urgence de la plus grande ampleur possible sera donnée, en attendant, aux réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient;

4. PRIE le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé

a) D'intensifier et de développer dans la plus large mesure possible le programme d'assistance sanitaire de l'Organisation aux réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient;

b) De préparer un rapport d'ensemble sur l'état de santé physique et mentale de la population des territoires occupés et de le soumettre à la vingt-sixième Assemblée mondiale de la santé;

c) De prendre toutes les mesures en son pouvoir pour sauvegarder les conditions sanitaires des populations des territoires occupés et de faire rapport à la vingt-sixième Assemblée mondiale de la santé sur les mesures prises à cet égard;

d) De porter la présente résolution à l'attention de toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées, y compris les organisations médicales internationales;

5. EXPRIME sa gratitude au Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, au Directeur du Service de santé de l'UNRWA, aux institutions spécialisées et aux autres organisations qui viennent en aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux habitants des territoires occupés dans le Moyen-Orient.

Quatorzième séance plénière,
25 mai 1972
A25/VR/14

ANNEXE III

RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL EXECUTIF DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

88 EX/Décisions, 4.1.1

Point 4.1.1 - Coopération avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (88 EX/3 et Add.1, 2, 3 et 4)

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport du Directeur général (88 EX/3 et Add.1, 2, 3 et 4) sur la coopération avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) et ayant entendu son exposé oral à ce sujet,
2. Rappelant ses précédentes décisions sur cette question, en particulier les décisions 4.1.2 et 4.2.4 adoptées respectivement à ses 85ème et 87ème sessions,

I

3. Se félicite des importants résultats obtenus jusqu'ici grâce aux efforts dévoués et incessants du Directeur général et à la coopération des Etats intéressés, quant au règlement de la question des manuels scolaires dans les écoles UNRWA/UNESCO;
4. Constate avec regret que, dans le cas de sept des manuels scolaires approuvés par le Directeur général, le Gouvernement israélien ne s'est pas encore conformé aux résolutions susmentionnées en ce qui concerne la délivrance des permis d'importation nécessaires;
5. Demande à nouveau instamment au Gouvernement israélien d'autoriser l'admission immédiate dans les territoires occupés de tous les manuels qui ont été ou qui seront approuvés par le Directeur général, afin qu'ils soient distribués et utilisés dans les écoles UNRWA/UNESCO situées sur ces territoires;
6. Demande à tous les gouvernements intéressés de poursuivre leurs efforts en vue d'assurer la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil exécutif;

II

7. Ayant appris avec satisfaction que, grâce aux contributions volontaires résultant de l'appel du Secrétaire général des Nations Unies et du Directeur général de l'UNESCO, aucune réduction n'a dû jusqu'ici être apportée au programme d'éducation UNRWA/UNESCO,
8. Remercie les Etats membres qui ont généreusement répondu à ces appels;
9. Note cependant avec inquiétude que des réductions pourraient devenir inévitables si d'autres ressources ne devenaient pas disponibles à brève échéance;
10. Adresse par conséquent un appel pressant aux Etats membres pour qu'ils assurent la continuation de cette oeuvre indispensable;
11. Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts dans ce sens;

III

12. Ayant appris avec satisfaction que, grâce au Directeur général, l'examen de fin d'études secondaires de la République arabe d'Egypte dans le territoire occupé de la bande de Gaza avait pu être organisé en 1971 pour sept mille élèves,
13. Se félicite du succès obtenu par cette initiative qui correspond si parfaitement à la mission éducative et pacifique de l'UNESCO;
14. Se félicite en outre du nombre élevé de bourses accordées par les gouvernements des Etats arabes pour permettre aux réfugiés de poursuivre leurs études dans des universités de ce pays;

IV

15. Invite le Directeur général à faire rapport au Conseil exécutif, s'il y a lieu, sur l'application de la présente résolution.



HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
